FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BILAN SAY ON CLIMATE
2025

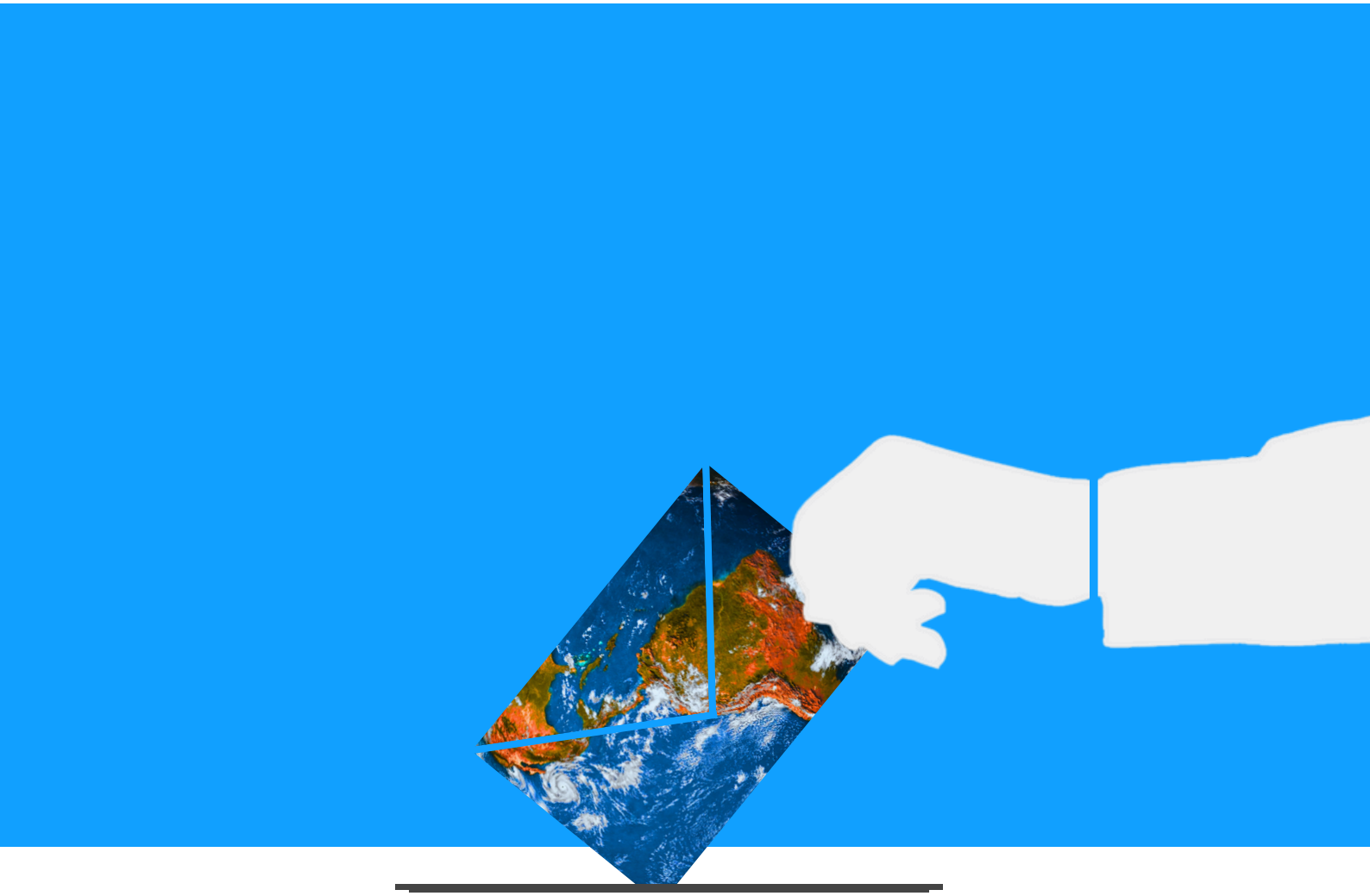

ACT ACCELERATE ® CLIMATE TRANSITION

En collaboration avec : ethos

World Benchmarking Alliance

AVANT-PROPOS

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022[1], il signe à nouveau une tribune auprès de 48 signataires français et européen[2] en mars 2023 puis en 2025[3] pour encourager au développement des SOC face aux risques climatiques croissants. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau en 2025, ces acteurs ont travaillé de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales.

En 2022, le FIR avait publié des fiches[4] évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches ont été enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT**[5] permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses sont généralement publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

(1) https://www.frenchsif.org/isr_esg/wp-content/uploads/CP-Tribune_FIR_SOC-220324.pdf - Le Say on Climate : un impératif de transparence pour un dialogue constructif, 2022
(2) https://www.frenchsif.org/isr_esg/wp-content/uploads/Tribune-dinvestisseurs-SoC_2023-1-2-1.pdf - FIR - Tribune d'investisseurs : "Le dialogue actionnarial peut aboutir à de vrais progrès pour le climat", 2023
(3) https://www.frenchsif.org/isr_esg/wp-content/uploads/Tribune-SOC-2025-10425.pdf - FIR - Tribune : Un plan climat ambitieux comme gage de résilience économique, Paris, 2025
(4) https://www.frenchsif.org/isr_esg/plateforme-engagement/analyse-des-say-on-climate/#2022 - FIR - « Analyses des Say on Climate », Plateforme Engagement
(5) https://www.frenchsif.org/isr_esg/plateforme-engagement/analyse-des-say-on-climate/#2023 – ACT Inititative – construire et évaluer sa stratégie climat

En collaboration avec :

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SOMMAIRE

- Rétrospective sur les *Say on Climate* — page 3
- Notes moyennes FIR / ACT — page 4
- Grille de recommandations FIR — page 5
- Méthodologie évaluation ACT — page 6

- Méthodologie évaluation ACT générique — page 7
- AENA — page 8
- CENTRICA — page 11
- ENGIE — page 14
- FERROVIAL — page 17
- INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE* — page 20
- OVH — page 22
- PENNON — page 25
- SEVERN TRENT — page 28
- SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE — page 31

- Méthodologie évaluation ACT aluminium — page 34
- RIO TINTO — page 35

- Méthodologie évaluation ACT ciment — page 38
- HOLCIM — page 39

- Méthodologie évaluation ACT éléctricité — page 42
- SSE — page 43

Aide à la lecture
Pour chaque entreprise figurent :

- *Une page de synthèse*
- *Une page d'analyse FIR sur la transparence*
- *Une page d'analyse avec la méthodologie ACT*

- Méthodologie évaluation ACT finance — page 46
- AMUNDI — page 47
- AVIVA — page 51
- NINETY ONE* — page 55

- Méthodologie évaluation ACT immobilier — page 57
- CARMILA — page 58

- Méthodologie évaluation ACT pétrolier et gazier — page 61
- EQUINOR — page 62

- Méthodologie évaluation ACT promoteur immobilier — page 65
- ALTAREA — page 66
- ICADE — page 69

ANNEXES :

- Liste des entreprises qui ont soumis un Say on climate depuis 2020 — page 72
- Évolution des résultats des votes Say on Climate depuis 2021 — page 77

* Seule l'analyse de transparence du FIR a été réalisée à date du 1er septembre 2025

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RÉTROSPECTIVE SUR LES SAY ON CLIMATE

Bilan des *Say on Climate* dans le Monde[1]

Nombre de *Say on Climate*[2] en 2025 : **26** (vs. 27[3] en 2024)

- Résultats en 2025 : Un taux d'approbation moyen en légère augmentation qui s'explique par l'absence de résolutions de 3 entreprises pétrolières (TE, Shell et Repsol) avec en moyenne un taux d'approbation plus bas[4] en 2024 et le taux d'approbation le plus faible passant de 40,2% à 75,7%
  - Moyenne d'approbation : **89,8%** vs. 87,6% en 2024, 89,3% en 2023[5]
  - Le plus fort taux d'approbation : **Société Foncière Lyonnaise SA**, avec 100%
  - Le plus faible taux d'approbation : **Santos Limited** (Australie), avec 75,7% > toutes les résolutions SOC 2025 ont été adoptées lors de cette saison 2025 (vs. 1 SOC non adopté en 2024 provenant de l'entreprise australienne Woodside Energy)

Bilan des *Say on Climate* européens

Nombre de *Say on Climate*[2] en 2025 : **20** (vs. 21 en 2024)

- Résultats en 2025 (sur le scope FIR/ADEME, 19[6] résolutions étudiées/20): comme au niveau monde, l'approbation est en légère hausse
  - Moyenne d'approbation: **90,9%** (vs. 90,2% en 2024)
- Moyenne d'alignement par rapport aux recommandations du FIR 2025 :
  - 2025 : 49% (vs. 2024 : 47%, 2023 : 50%)
- Note moyenne des analyses ACT :
  - Score de performance moyen : **43%** (vs. 2024: 8,7/20 soit ~43%)
  - Score d'évaluation moyen : **C** *(noté de A à E)* (vs. 2024: C)
  - Score de tendance moyen : **=** (vs. 2024: =)

Représentation du nombre de *Say on Climate* dans le monde[7]

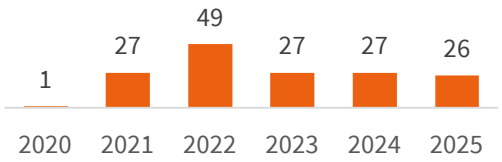

Nombre de résolutions Say on Climate dans le Monde en 2025[7]

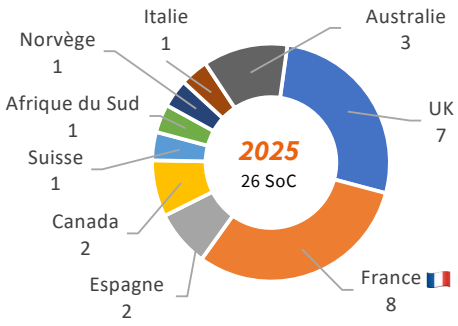

SoC européens analysés par le FIR

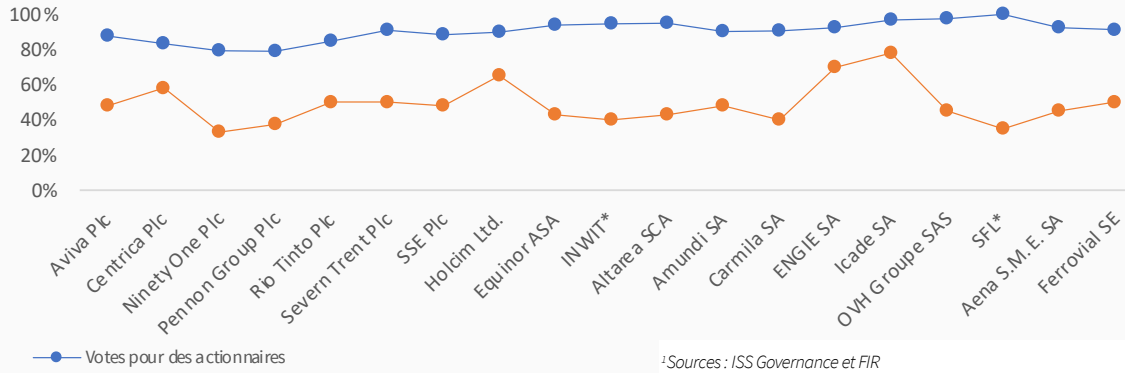

* Infrastrutture Wireless Italiane SpA (INWIT) et Société Foncière Lyonnaise SA (SFL)

[1] *Sources : ISS Governance et FIR*

[2] *Résolutions climat présentées par le management*

[3] *Le bilan 2024 des SOC du FIR indiquait 26 résolutions en septembre 2024, mais un dernier SOC de l'entreprise BHP Group Limited a été comptabilisé en octobre*

[4] *La moyenne d'approbation de ces 3 SoC (TE, Shell et Repsol) était de 72,5% en 2024*

[5] *Tous les résultats ont été calculés en rapportant sur taux d'approbation + taux d'opposition + abstention*

[6] *Dont 19 évaluées par le FIR (excluant l'entreprise LNA Santé qui a soumis un SOC mais prévoit la publication d'un plan de transition à horizon 2026) et 17 évaluées avec la méthodologie ACT*

[7] *à date du 1er septembre*

SAY ON CLIMATE EUROPÉENS 2025

Notes moyennes FIR / ACT

	Note de transparence selon les recommandations du FIR	SCORE		
		de performance	narratif	de tendance
Méthodologie générique[8]				
▶ AENA	45 %	25 %	E	=
▶ CENTRICA	58 %	38 %	C	=
▶ ENGIE	70 %	58 %	D	=
▶ FERROVIAL	50 %	38,5 %	B	=
▶ INWIT	40 %	/	/	/
▶ OVH	45 %	42%	B	=
▶ PENNON	38 %	35 %	C	=
▶ SEVEN TRENT	50 %	57 %	B	+
▶ SFL	35 %	44 %	B	=
Secteur aluminium				
▶ RIO TINTO	50 %	32 %	C	=
Secteur ciment				
▶ HOLCIM	65 %	50 %	D	=
Secteur électricité				
▶ SSE	48 %	51 %	B	=
Secteur finance				
▶ AMUNDI	48 %	31 %	C	-
▶ AVIVA	48 %	34%	B	=
▶ NINETY ONE	33 %	/	/	/
Secteur immobilier				
▶ CARMILA	40 %	43 %	B	=
Secteur pétrolier et gazier				
▶ EQUINOR	43 %	32%	D	=
Secteur promotion immobilière				
▶ ALTAREA	43 %	53%	B	=
▶ ICADE	78 %	68 %	A	+

[8] *L'ADEME a fait le choix d'analyser huit entreprises avec la méthodologie dite « générique » compte tenu de la diversité de leurs activités*

En collaboration avec : ethos World Benchmarking Alliance

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR *Say On Climate* 2024 — Augmentation ↑ Stagnation → Baisse ↓

Grille d'évaluation des *SAY ON CLIMATE* 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	🟢	🟠	🔴
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,…) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope ; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectifs chiffrés de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectifs chiffrés de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectifs chiffrés de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Mesures du plan d'action	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Pondération : Les deux critères finaux corrélés au vote se voient attribués une pondération de 0,5 chacun, tandis que les neuf autres conservent une pondération de 1

Méthodologie ACT

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1. Quels sont les objectifs de l'entreprise ?
2. Comment l'entreprise compte les atteindre?
3. Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?
4. Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?
5. Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

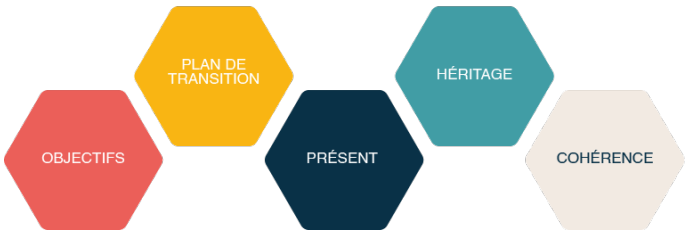

INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

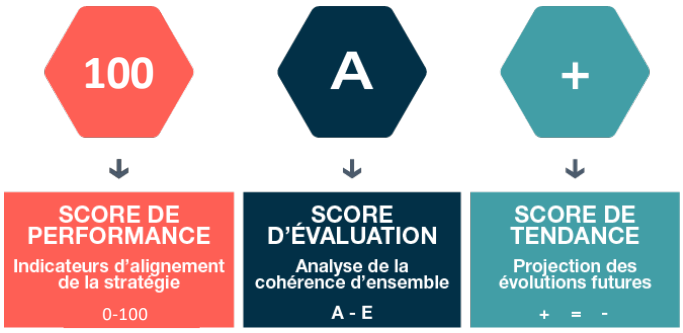

Méthodologie ACT

Secteur générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur générique est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence ou score narratif)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	2.4 Emissions verrouillées de son propre parc automobile et bâtiments
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	4.3 Emissions verrouillées des produits vendus
	4.4 Performance des services de transport sous-traités
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires
	9.3 Arrêt ou retrait progressif d'activités existantes à forte intensité carbone

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

Espagne — aena — 2025

Secteur transport

Notation de transparence	Méthodologie secteur générique	Analyse réalisée par :
↑ 45% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT Accelerate Climate Transition	ethos

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
25%	A B C D **E**	=

AENA a fait valider par SBTi ses objectifs climatiques à moyen et long terme pour 2024. La portée de ces objectifs et les informations communiquées par l'entreprise manquent de clarté. Les objectifs du scope 3 en 2030 ne prennent pas en compte les émissions liées à l'aval de leurs activités (~85 % des émissions totales), mais elles sont incluses dans l'objectif de 2050. En ce qui concerne son plan d'action 2030, l'entreprise se focalise sur des mesures touchant les scopes 1 et 2 et sur l'Espagne. **Aucune action n'a été présentée par AENA pour atteindre de manière crédible son objectif 2050 de diminuer de 90% les émissions liées aux vols**. De plus, les mesures prises ne permettent pas de comprendre la contribution de chaque action aux objectifs sur l'ensemble des scopes. **AENA n'a pas encore réussi à mettre en place une stratégie crédible pour développer un modèle d'entreprise aligné sur un monde bas-carbone**. Bien que la présentation d'un Say on Climate soit une bonne pratique, **AENA est encouragée à aller plus loin en termes de transparence, d'ambition et de crédibilité de sa stratégie climatique.**

Résultat des votes à l'Assemblée générale le 9 avril 2025

92,5% Pour	5,8% abstention	1,6% contre

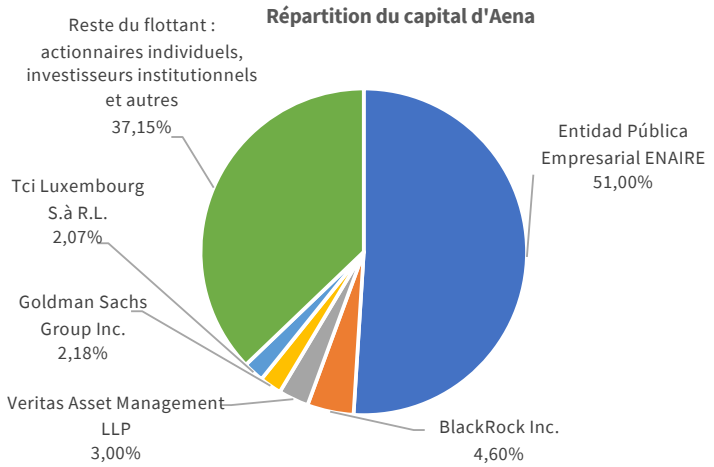

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

aena

45%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Objectif Net zero sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 pour l'Espagne, et 2040 pour le Royaume-Uni et le Brésil
▷ Le niveau des émissions compensées pour les scopes 1 et 2 est élevé (18% en 2026 pour l'Espagne) ; Les scopes 1 et 2 représentent 1% des émissions
Objectif global d'atteindre Net zero sur la chaîne de valeur d'ici 2050 sur les scopes 1, 2, 3
▷ Manque de précision sur le niveau et la nature de la compensation
▷ Absence d'information sur la trajectoire entre 2030 et 2050
*▷ Le périmètre exclut 16 aéroports (Mexique, Jamaïque, Colombie)**

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Objectifs de scopes 1 et 2 moyen terme (2030) et objectif Net Zero 2050 sur les 3 scopes validés comme étant alignés 1,5°C par SBTi
*▷ Les objectifs ne prennent pas en compte les émissions de 16 aéroports (Mexique, Jamaïque, Colombie)**

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)**

Réduction de 44% des émissions en absolu sur le scope 1 entre 2024 et 2019
Réduction de 76% des émissions en absolu sur le scope 2 entre 2024 et 2019
Réduction de 10% des émissions en absolu sur le scope 3 entre 2024 et 2019

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
12 668 tCO2eq (vs 14 309)	*27 717 MtCO2eq (vs 26 683)*	*115 746 tCO2eq*	*3 468 233 tCO2eq (vs 3 375 955)*
0 %	*1 %*		*99 %*

⚠ Le montant des émissions 2024 n'est pas le même entre le Plan climat 2024 et le Rapport Annuel 2024, sans explication
▷ Le scope 3 pour le RU ne prend pas en compte des actifs amont en location (scope 8), le transport et la distribution en aval (scope 9), les investissements (scope 15). Pour le Brésil, les investissements ne sont pas compris sans explication.
▷ Le scope 3 ne prend en compte que le cycle de décollage et d'atterissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol
*Le calcul des émissions exclut les participations de 16 aéroports au Mexique, Jamaïque, Colombie**

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Pour l'Espagne, réduction de 82% des scopes 1 et 2 d'ici 2026 (vs 2019)
▷ Une part significative (18%) des émissions Espagne sont compensées pour atteindre la neutralité carbone en 2026
▷ Absence d'objectifs chiffrés pour les scopes 1 et 2 des autres pays
▷ Absence d'objectif pour le scope 3 (99% des émissions)

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectifs validés par SBTi depuis 2024:
Scopes 1 et 2 : réduction de 73% des émissions d'ici 2030 vs 2019 (vs. engagement de zéro émission nette l'année dernière, avant validation des objectifs par SBTi)
Scope 3 : réduction de -34,7% en 2030 vs 2019 en absolu (l'année dernière 36%)
*▷ Les objectifs fixés excluent les participations au Mexique, en Jamaïque, en Colombie (16 aéroports)**
*▷ Les objectifs du scope 3 ne prennent pas en compte les émissions liées à l'usage des produits vendus (76% du scope 3)****

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Réduction de 90% des émissions scopes 1 et 2 d'ici 2050 vs 2019
Réduction de 90% des émissions scope 3 d'ici 2050 vs 2019
Net zero sur la chaîne de valeur d'ici 2050 ; Objectifs validés par SBTi
▷ Absence d'objectifs intermédiaires entre 2030 et 2050

Mesures du plan d'action

Mesures du plan d'action adaptées selon l'Espagne, UK et le Brésil
***Espagne**: déploiement du plan photovoltaïque (objectif 51% d'ici 2029 vs 2019, 952 GWh/an), « Financial Power Purchase Agreement » d'ici 2026, 15 à 20% de la consommation électrique (vs 0% en 2019), engagement de maintenir 100% d'achat énergie renouvelable avec la garantie d'origine, objectif de 100% de l'énergie consommée soit d'origine renouvelable, efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie/passager de 9% en 2030 vs 2019),électrification de la flotte (objectif 26% en 2026 vs 0% 2019)*
▷ Pas d'information sur les niveaux de 2024
***UK**: approvisionnement de 25% de l'électricité des aéroports par énergie renouvelable d'ici 2026, cible de 100% d'émissions bas carbone de ses propres véhicules d'ici 2030 (vs 0% en 2019), 100% éclairage LED dans l'aéroport London-Luton d'ici 2027 et 100% éclairage LED sur les voies de circulation de taxis d'ici 2030*
***Brésil:** préparation du Plan d'action Climat 2024-2040 pour les scopes 1 et 2*
Concernant le scope 3 : 67 % de leurs clients en termes d'émissions (compagnies aériennes et agents d'assistance en escale) auront des objectifs basés sur des données scientifiques d'ici 2028 et obj.2030 sur le SAF (4,6%) ▷ manque de clarté sur le périmètre concerné
▷ Actions chiffrées concentrées principalement sur les scopes 1 et 2 (1% des émissions)
▷ Part de contribution des actions aux objectifs de réduction n'est pas explicite
▷ Pas d'information sur les actions au Mexique, en Colombie, en Jamaïque (16 aéroports)
▷ Suppression d'un engagement évoqué en 2023 : "60 % des fournisseurs (en termes de dépenses) auront des objectifs validés scientifiquement d'ici 2028"

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2021-2030 : investissements de 550 millions d'euros associés au Climate Action Plan avec trois programmes : Neutralité carbone (scopes 1&2), Aviation et communauté durables et Chaîne de valeur durable (scope 3)
30,69% des CAPEX alignés à la Taxonomie (252,78 M€)
▷ Les CAPEX représentent environ 79M€ par an. Montant relativement faible au regard des CAPEX totaux en 2024 : 824 M€
▷ Pas d'information sur les investissements après 2030

Rémunération

Vice Président exécutif :
Variable annuel : 12,5% du variable sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat (25% de 50%)

Président Directeur Général :
Variable annuel : 25% sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat

▷ Critères qualitatifs et non reliés à la réduction des émissions spécifiquement

***Senior management**: 25% concerne le plan d'actions climat*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport Action Climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

** Participation de moins de 50% d'Aena*
*** Chiffres extraits du plan climat 2024*
****Agents de manutention, cycles d'atterrissages et de décollages des avions. Chiffres publiés à partir des chiffres du Management report 2024*

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE*	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
25%	A B C D **E**	=

Méthodologie ACT Générique

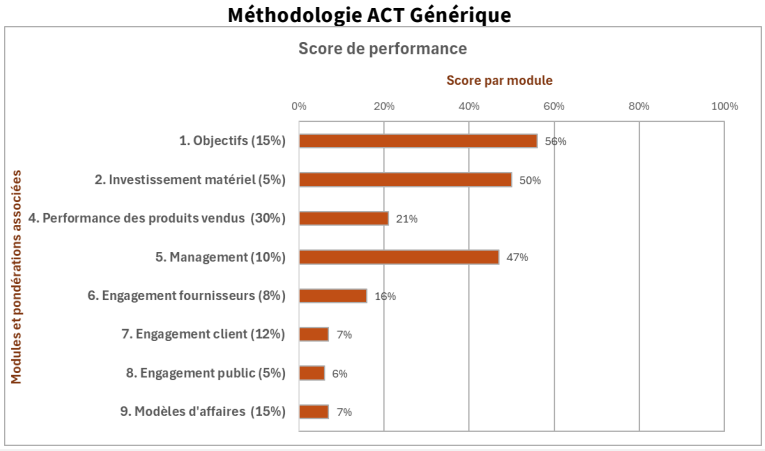

Éléments d'évaluation du plan de transition*

Score de performance

1. Objectifs : La principale amélioration d'AENA par rapport à l'année précédente est l'ambition accrue de ses objectifs et leur validation par le SBTi. Pour la première fois, AENA a fixé des objectifs pour ses émissions indirectes de scope 3 (qui représentent 97% des émissions totales), mais les émissions en aval (85 % des émissions totales) ne sont couvertes que par l'objectif 2050 et non par l'objectif 2030. Les 16 aéroports du Mexique, de la Jamaïque et de la Colombie dans lesquels AENA a des participations et un contrôle partiel ne sont pas inclus dans les objectifs. AENA ne rend compte et n'a fixé ses objectifs que pour les émissions scope *2 market-based,* et non pour les émissions *location-based.*

2. Investissements matériels : Aucune information sur les activités et les émissions futures prévues. Les intensités passées et la tendance future des intensités des scopes 1 et 2 sont alignées sur une référence de 1,5 °C selon l'outil ACT.

4. Performance des produits vendus : Les actions d'AENA ne sont pas conformes à son principal impact sur le climat. Par exemple, AENA concentre ses actions sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments et sur le remplacement de l'éclairage dans les aéroports par des LED (ce qui représente 3 % des émissions totales en 2024), alors que l'impact des avions n'est pas pris en compte de manière crédible (ce qui représente environ 74 % des émissions). AENA mentionne quelques initiatives visant à promouvoir les carburants durables pour l'aviation, mais elles en sont encore au stade initial, sans perspective crédible de pouvoir s'étendre suffisamment et durablement.

5. Gestion : La surveillance, les incitations à la gestion et les tests de scénarios climatiques sont en place. Toutefois, l'expertise du conseil d'administration sur les questions climatiques, la stratégie et le plan de transition font défaut.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Pas de stratégie pour exiger des fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions et peu d'informations sur les engagements qui auraient été pris. La seule stratégie d'engagement des clients divulguée concerne des initiatives ponctuelles d'éducation/d'information.

8. Engagement public : Aucune politique, aucun processus d'examen ou aucun plan d'action sur l'engagement avec les associations, les alliances, les groupes de réflexion et les pratiques de lobbying n'a été divulgué.

9. Modèle d'entreprise : AENA n'a pas créé ou développé de modèles d'entreprise à faible émission de carbone. La stratégie climatique de l'entreprise s'articule autour de l'optimisation progressive du modèle d'entreprise actuel.

Cohérence climatique (score narratif) :

- Les actions passées et présentes montrent que l'entreprise a une ambition climatique en ce qui concerne ses émissions des scopes 1 et 2, mais qu'elle manque d'ambition et de crédibilité pour les émissions du scope 3 (97 % du total des émissions).
- AENA s'engage à atteindre la neutralité nette et la neutralité climatique à des échéances différentes, mais ne donne pas de définition de ce que cela signifie ou de la différence entre ces deux notions du point de vue de l'entreprise.

Score de tendance :

- AENA reçoit une note de tendance de =. Si l'entreprise était réévaluée dans un avenir proche, sa note resterait probablement inchangée.

Domaines d'amélioration identifiés :

- La compagnie devrait fixer des objectifs à court et à moyen terme pour l'ensemble de ses émissions du scope 3. AENA devrait inclure les 16 aéroports du Mexique, de la Colombie et de la Jamaïque dans sa stratégie climatique.
- L'entreprise doit divulguer les principales mesures prises pour atteindre ses objectifs et les réductions d'émissions attendues de ces mesures.
- AENA devrait publier ses émissions liées aux vols (scope 11 du scope 3) en utilisant un périmètre qui couvre l'ensemble du vol et pas seulement le cycle d'atterrissage et de décollage des avions. L'entreprise devrait renforcer son engagement auprès des compagnies aériennes et des fournisseurs pour leur demander de réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'entreprise alignés sur une transition à faible émission de carbone et s'engager auprès de ses clients pour les inciter à adopter ce modèle d'entreprise à faible émission de carbone.

**L'analyse ACT a considéré le montant des émissions publié du Management report 2024. Ce ne sont pas les mêmes chiffres publiés dans le plan d'action Climat 2024.*

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK centrica 2025

Secteur Énergie

Notation de transparence	Méthodologie secteur générique	Analyse réalisée par :
58% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION	ethos

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
38 %	A B **C** D E	=

Centrica affiche une **ambition Net Zero en 2040 pour ses opérations et 2050 pour ses clients**, avec un recours limité à la compensation (10% maximum) et un engagement à ne pas investir dans l'exploration de nouveaux gisements de gaz. L'entreprise se réfère à des scénarios alignés 1,5°C **mais déclare que ses trajectoires de décarbonation, non certifiées par un tiers externe, sont WB2°C à moyen terme** (2032 pour les émissions de ses opérations et 2030 pour celles de ses clients) **et même bien au-dessus de WB2°C avant 2032 pour les émissions de ses opérations**. De même, les émissions augmentent en 2024 par rapport à 2023, et **aucun objectif précis de réduction n'est communiqué à court terme** (avant 2030). À moyen terme, **le groupe vise -50 % d'émissions de GES en absolu pour ses opérations (2032) et -28 % en intensité pour ses clients (2030)**. Le plan d'action est détaillé sur les émissions liées aux opérations et celles des clients, mais manque de chiffrage précis, notamment sur la partie liée aux opérations. Enfin, Centrica prévoit **50 % d'investissements "verts" d'ici 2028**, sans donner suffisamment de précision sur la nature et l'allocation de ces investissements. Les rémunérations variables intègrent un critère climat mais peu ou pas pondéré et dont l'atteinte n'est pas détaillée.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

8 mai 2025

83,3% Pour	10,9% abstention	5,8% contre

Répartition du capital de Centrica Plc

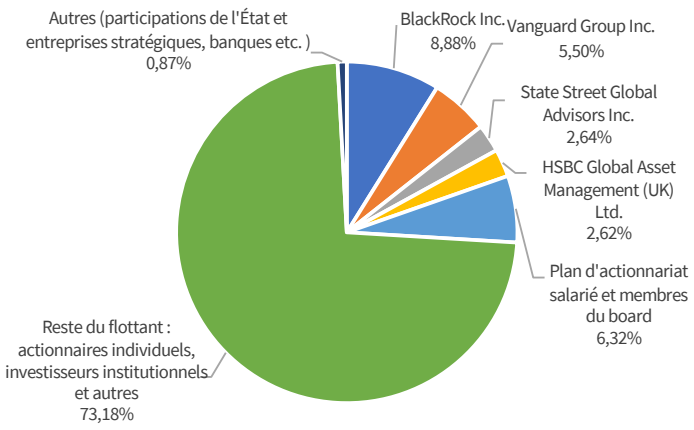

Centrica

58%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050
Ambition de neutralité carbone 2040 pour les activités du groupe et 2050 pour les activités de ses clients
Ne prévoit pas plus de 10% de compensation pour les activités du groupe et celle de ses clients

Scénario(s) de référence utilisé(s)
Se réfère au scénario SBTi "méthode de réduction linéaire annuelle" aligné 1,5°c pour les opérations du groupe ainsi qu'au UK Climate Change Committee's (CCC) Balanced Net Zero (BNZ) Pathway aligné avec 1,5°c.
Se réfère également au scénario UK Climate Change Committee's (CCC) Balanced Net Zero (BNZ) Pathway aligné avec 1,5°c pour l'alignement des émissions de ses clients.
▷ *Toutefois les trajectoires de décarbonation ne sont pas certifiées par SBTi à ce jour*
▷ *Avant 2030, les trajectoires ne sont pas alignées avec un scénario 1,5°c (WB2°c pour l'objectif 2032 sur ses opérations, bien au-dessus de WB2°c avant 2030; WB2°c pour l'objectif 2030 des activités de ses clients)*

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)
Hausse des émissions sur tous les scopes vs 2023 mais 20% de réduction sur les émissions de ses opérations et 10% de réduction de l'intensité carbone des émissions de ses clients depuis 2019

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
1 726 177tCO2 (vs 1 678 457)	7 706tCO2e (vs 7 383)	21,860,510tCO2e (vs.21,180,922)
7%	0%	93%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)
▷ *L'entreprise prévoit une augmentation des émissions de ses opérations jusqu'à 2030 environ (due en partie à la hausse des émissions liées au stockage de gaz et à la production d'électricité)*
▷ *Ne dispose pas d'objectifs précis et communiqué de réduction de ses émissions avant 2030*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)
Émissions de ses opérations:
Réduction de 50% en absolu en 2032 vs. 2019
Émissions de ses clients:
Réduction de 28% en intensité de l'utilisation de l'énergie par les clients en 2030 vs. 2019 (correspondant à 27% en absolu)
▷ *L'entreprise déclare que l'ensemble de ses objectifs de moyen terme (2030 et 2032) sont WB2°c mais ces objectifs ne sont pas certifiés par un tiers externe*
▷ *Objectifs non alignés avec un scénario 1,5°c*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)
Net zero 2040 pour les émissions de ses opérations (95% de réduction en 2040 vs 2019) et Net zero 2050 pour les activités de ses clients
▷ *Pas d'objectifs précis de réduction communiqué entre 2030 et 2050 pour les activités de ses clients (communique sur une trajectoire si les conditions actuelles sont conservées et une trajectoire Net Zero visée)*

Mesures du plan d'action
- Pour les actions sur les émissions liées aux opérations de Centrica:
1/Jusqu'à 2032: les leviers de réduction passent notamment par la baisse des émissions liées au transport de GNL et à la production de gaz
Pour la production et stockage de gaz, le levier de réduction le plus important, passe par exemple par : épurer les réserves de gaz d'ici le milieu des années 2030, évaluer la viabilité du CCUS sur le Net zero Hub de Morecambe, plannifier la conversion à l'hydrogène sur l'installation de stockage de Rough, être un partenaire actif dans le H2H Easington et le Hub Hydrogène Humber, développer activement les projets d'hydrogène vert et bleu au RU. Objectif de 3GW de capacité de production d'hydrogène en 2030 (16,7 GW d'actifs sous gestion dans le renouvelable et actifs flexibles en 2024)
2/Après 2032: les principaux leviers de réduction sont ceux liés à la baisse des émissions sur le stockage du gaz et la production d'énergie en base
- Pour les actions liées aux émissions de ses clients :
1/jusqu'à 2030: la réduction passe par des mesures d'efficacité, des économies liées au changement de combustible, décarbonation du gaz, décarbonation du réseau d'électricité (levier le plus important) ; 2/de 2030 à 2050 : même leviers mais avec de plus fortes réductions d'émissions (notamment pour les économies liées au changement de combustible)
L'entreprise fait l'effort de publier la contribution de chaque type d'actions à la réduction des émissions et illustre avec de nombreux exemples
Elle évoque également ses actions auprès des pouvoirs publics pour être en mesure d'appliquer son plan
❍ *Toutefois, cette contribution pourrait être plus précise (% exact de contribution de chaque action ou type d'actions) et les mesures d'avantage chiffrées pour la partie réduction des émissions liées aux opérations (ex: sur le solaire et l'éolien?)*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX
Objectif de 50% des investissements totaux dans des activités vertes entre 2023 et 2028 (à travers la sécurité et la flexibilité de l'approvisionnement, la production d'énergie renouvelable et les clients), soit l'équivalent de £282 m en 2024
L'entreprise prévoit de publier son alignement taxonomique en 2026
▷ *L'entreprise pourrait être plus transparente sur ce qu'elle désigne comme "activités vertes"*
▷ *Pourrait être plus granulaire et détaillée afin de mieux comprendre l'allocation des investissements par action*

Rémunération
Variable annuel: 37,5% repose sur une "scorecard" composée de 14 critères dont un est intitulé "progrès envers le plan de transition climatique" (deux objectifs: être Net zero sur ses opérations en 2045 et sur les activités de ses clients en 2050; L'entreprise déclare respecter son objectif pour le 1er et être un peu en retard pour le 2ème)*
▷ *Manque de transparence sur le % alloué au critère lié aux progrès sur le plan climat (1 critère sur 14 qui se partagent 37,5% du variable annuel)*
▷ *Manque de transparence sur la part de l'objectif atteint pour le critère lié au plan climat*
▷ *Pour le long terme: un critère lié au plan de transition climatique mais peu de transparence sur le % alloué et l'atteinte de l'objectif*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre
Pas de vote consultatif annuel sur le rapport climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie
Pas d'engagement mais une consultation avait déjà eu lieu en 2022

** l'échéance est désormais 2040*

Légende :
❍ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
38%	A B **C** D E	=

Méthodologie ACT Générique

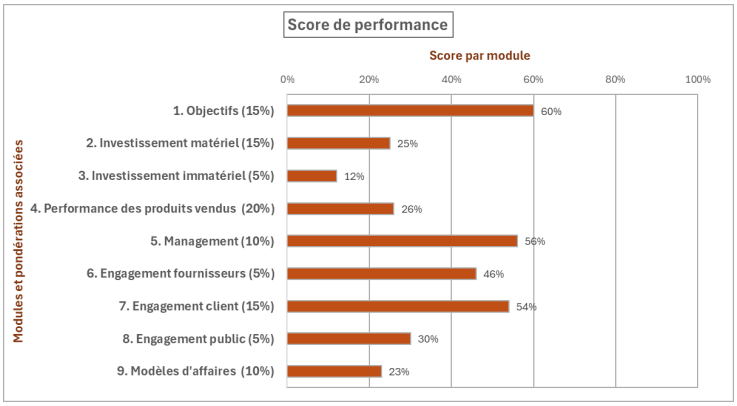

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Centrica a fixé un objectif net zéro pour ses activités et les émissions de ses clients, sans avoir clairement défini ce que cela signifie en termes de réduction des émissions. Les objectifs de Centrica ne sont pas suffisamment ambitieux pour être alignés sur la trajectoire de transition de l'industrie pétrolière et gazière de l'AIE.

2. Investissements matériels : La tendance des émissions passées de Centrica liées aux investissements matériels a suffisamment diminué, ce qui est positif, mais l'entreprise prévoit que les émissions augmenteront à l'avenir. Les investissements CAPEX de l'entreprise dans des activités vertes sont encore trop faibles (31 %), mais l'entreprise s'est engagée à ne pas investir dans l'exploration de nouveaux gisements de gaz.

3. Investissement immatériel : Centrica ne publie pas d'informations quantifiées sur ses R&D consacrées aux technlogies bas-carbone.

4. Performance des produits vendus : Centrica a identifié ses niveaux d'action pour la décarbonisation de ses activités et a quantifié l'impact attendu de chaque action, ce qui est positif. Il manque encore une quantification financière des coûts associés à chaque mesure. Centrica préconise l'utilisation de l'hydrogène pour le chauffage domestique, qui est actuellement produit en grande majorité à partir de combustibles fossiles. L'entreprise devrait apporter la preuve que l'hydrogène est plus avantageux que d'autres technologies existantes, telles que les pompes à chaleur, avant de plaider en faveur de l'hydrogène.

5. Management : Dans l'ensemble, Centrica a mis en place une gouvernance et un plan de transition qui lui permettent de relever les défis liés au climat. D'après les données publiques disponibles, la direction n'a pas d'expertise en matière de transition vers une économie à bas-carbone. Le plan de transition devrait inclure des informations financières supplémentaires. Les incitations de la direction devraient également inclure des éléments à long terme.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : L'engagement global des fournisseurs est en place, mais des éléments clés font défaut. Centrica peut améliorer ceci en définissant une réponse en cas de non-conformité des fournisseurs aux exigences liées au climat. L'engagement des clients est également présent, mais les actions déployées devraient aussi couvrir la collaboration et l'innovation, la compensation et la motivation des clients par le biais du marketing et de l'architecture des choix.

8. Engagement public : Centrica possède une politique climatique et revoit ses adhésions associatives. Centrica est cependant membre de l'IOGP qui plaide pour le maintien du rôle du gaz fossile dans le futur mix énergétique. Centrica s'engage avec les autorités publiques sur le climat mais ne s'associe pas avec les autorités ou les partenaires locaux pour mettre en œuvre des politiques à long terme avec des mesures concrètes telles que des projets pilotes.

9. Modèle d'affaires : Centrica s'est engagé à mettre fin aux activités d'exploration et à exploiter ses réserves de gaz existantes.

Cohérence climatique (score narratif) : Dans l'ensemble, le modèle d'affaire et la stratégie de l'entreprise sont partiellement alignés sur la transition vers une économie bas-carbone et il semble que l'entreprise est en train de se repositionner stratégiquement. Malheureusement, l'entreprise est impliquée dans un projet de «carbon bomb» lié à ses activités gazières au Royaume-Uni.

Score de tendance : Centrica reçoit un score de tendance de =. Si l'entreprise était réévaluée dans un avenir proche, son score resterait probablement inchangé.

Domaines d'amélioration identifiés : Bien que l'entreprise dispose d'un reporting fourni et qu'elle explore des activités de décarbonisation, ses progrès en matière de réduction des principales sources d'émissions ne sont pas suffisants. Il est très positif que l'entreprise ait signalé l'arrêt de l'exploration pétrolière et gazière. Le plan d'action devrait être orienté vers des solutions existantes et éprouvées, telles que les pompes à chaleur et les énergies renouvelables, au lieu de se concentrer sur des technologies non éprouvées telles que le CCUS ou l'hydrogène. Le discours de l'entreprise sur le gaz fossile n'est pas assez ambitieux et Centrica est encouragée à allouer et à divulguer des ressources financières vers des solutions qui réorientent ses activités dépendantes du gaz fossile vers des solutions existantes et à impact positif pour le climat.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

France — ENGIE — 2025

Secteur Énergie

Notation de transparence	Méthodologie secteur générique	Analyse réalisée par l'ADEME
70% d'alignement avec les recommandations du FIR		

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
58%	A B C **D** E	=

ENGIE conserve son ambition de neutralité carbone à 2045 sur les trois scopes. Pour cela, ENGIE a des objectifs de réduction de ses émissions sur ses trois scopes, révisés cette année. L'entreprise a désormais **des objectifs sur ses émissions globales et sur la vente de commodités** (énergie + combustibles) en plus de ses précédents objectifs sur la production d'énergie, l'usage des combustibles et le scope 3 amont. Elle présente non plus un objectif unique de réduction mais **une fourchette, exprimée en émissions de GES en absolu, fonction des différentes hypothèses retenues**. Pour les objectifs comparables avec l'année dernière même le niveau le moins élevé de la fourchette représente une hausse de l'ambition. Ces objectifs s'accompagnent **d'un plan d'action bien détaillé et précisant la part de contribution à la réduction des émissions de chaque action jusqu'à 2030**. Toutefois, cette contribution pourrait être plus détaillée après 2030 et comprendre notamment un chiffrage de la baisse de la production et des ventes de gaz fossile prévues. Sur les CAPEX, l'entreprise divulgue bien son alignement taxonomique pour 2025-2027 mais le **niveau d'alignement est significativement différent selon que les CAPEX de maintenance sont inclus ou non (67% avec CAPEX de maintenance vs. 82% sans)**.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

24 avril 2025

92,3% Pour	4,8% abstention	2,9% contre

Répartition du capital d'Engie

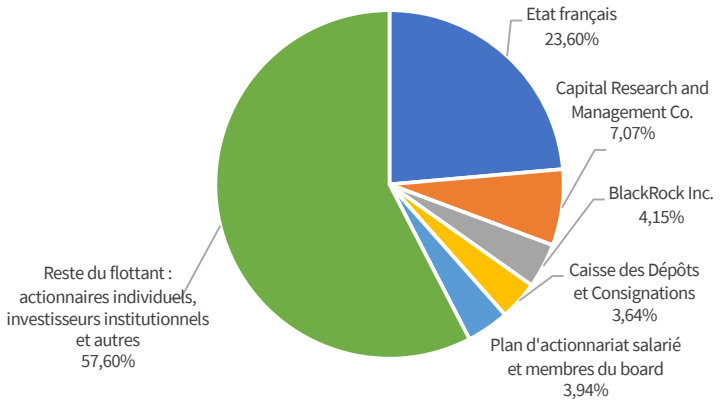

Engie

70%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition net zero 2045 sur les 3 scopes
Réduction des émissions de 90% d'ici 2045 et neutralisation des émissions résiduelles (10%)
À court terme (2030), le Groupe utilisera principalement des crédits carbone de solutions de séquestration carbone fondées sur la nature et à long terme (2045), ENGIE s'appuiera en majorité sur des solutions technologiques d'émissions négatives du fait de son intégration au sein de la chaîne de valeur de la production d'énergie.

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Engie est certifiée WB2°C par SBTi jusqu'en 2030
Au-delà de 2030, l'entreprise poursuit son alignement avec un scénario WB2°C selon la Transition Pathway Initiative (MSCI considère l'entreprise comme alignée 1,5°c).
▷ *Même si nous soulignons l'effort de justification d'une absence de certification 1,5°C par SBTi, l'entreprise ne semble pas viser cette certification à l'avenir (pour la partie "Power" de son activité)*
▷ *La certification SBTi ne couvre pas la trajectoire au-delà de 2030, sans explication*

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023) : baisse de plus de 40% des émissions sur les trois scopes depuis 2017

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
22 MtCO2eq (vs 24,5MtCO2eq : -10%)	(market based) : 0,8 MtCO2eq (vs 0,8MtCO2eq : =)	135 MtCO2eq (vs 133MtCO2eq : +1%)
14%		86%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

2030 :
Émissions globales (nouvel objectif): entre -47% et - 55% de réduction en absolu vs. 2017
Scopes 1 & 3.15, génération d'énergie: entre - 66% et -76% de réduction en absolu vs. 2017 (vs. -60% pour l'ancien objectif)
Ventes de commodités (nouvel objectif): entre -20% et -40% en absolu vs. 2017 dont Scope 3.11, vente de combustibles: entre -41% et 54% de réduction en absolu vs. 2017 (vs. -33% pour l'ancien objectif); scope 3 amont: -32,5% en intensité vs. 2017
Réduction des émissions de méthane: -50% en 2030 vs. 2017 (vs. -30% pour l'ancien objectif)
L'entreprise a introduit des fourchettes de réduction, en fonction de plusieurs scénarios futurs. Même pour l'objectif de réduction le moins élevé de la fourchette, l'entreprise a rehaussé l'ambition de ces objectifs (parmi ceux déjà publiés, sauf scope 2 amont). Elle a également publié de nouveaux objectifs incluant l'ensemble de ses émissions
❍ *Objectifs non certifiés comme alignés 1,5°c et seule une partie est certifiée WB2°C SBTi (scopes 1 & 2 + partie du scope 3 excluant notamment utilisation des produits vendus) mais attribution du maximum de points pour encourager la hausse de l'ambition*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectifs intermédiaires divulgués 2035 et 2040 :
Émissions globales: 2035: entre - 59% et -70% de réduction en absolu vs. 2017; 2040: entre -74% et -85% vs. 2017
Scopes 1 & 3.15, génération d'énergie: 2035: entre -76% et -85% en absolu vs. 2017; 2040: entre -84% et -94% vs. 2017
Ventes de commodités (nouvel objectif): 2035 entre -44% et -64% de réduction en absolu vs.2017; 2040 : entre -69% et -88%
dont Scope 3.1.11, vente de combustibles: 2035: entre -59% et -72% de réduction en absolu vs. 2017; 2040: entre - 78% et -91%
Nous soulignons l'effort de divulgation d'objectifs détaillés entre 2030 et 2045
▷ *Pas d'objectifs divulgués sur le méthane au-delà de 2030*
▷ *Objectifs non certifiés comme étant alignés 1,5°c et seule une partie certifiée WB2°C; pas d'objectif après 2030 pour scope 3 amont*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

2050 : Réduction des émissions de -90% sur l'ensemble des émissions vs. 2017 en absolu et neutralisation des émissions résiduelles

Mesures du plan d'actions

- Arrêter l'utilisation du charbon (arrêt des ventes de charbon puis de de la production d'énergie à partir du charbon)
- Réduire et décarboner la consommation et les ventes de gaz, tout en produisant et vendant des gaz renouvelables et décarbonés
- Décarboner la production, les ventes et la consommation d'électricité et de chaleur en produisant de l'électricité renouvelable (95 GW en incluant le stockage, 58%/66% de capacités renouvelables dans le mix de production en 2030) et de la chaleur renouvelable, décarbonée ou de récupération (20 TWh en 2030) et en vendant de l'électricité renouvelable (300 TWh de ventes d'électricité en 2030).
- Accompagner la transition des infrastructures gazières existantes (50 TWh de biométhane connecté au réseau français en 2030) et développer des infrastructures électriques de transport et de distribution (10 000 Km en 2030)
- Accompagner les clients dans leur décarbonation et objectif de 250 fournisseurs préférentiels (hors énergie) certifiés ou alignés SBTi
Engie donne la contribution de ses actions à sa réduction des émissions de 2024 à 2030: -2 MtCO2eq : sortie du charbon; -11 MtCO2eq: réduction du ptf gaz; -2 MtCO2eq: verdissement combustibles ; -7 MtCO2eq: réduction de vente de gaz; -3 MtCO2eq: vente de gaz verts
▷ *Plan d'actions moins détaillé, sans contribution/action, après 2030;*
▷ *L'entreprise ne publie pas une réduction chiffrée de la production et vente de gaz*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

6 milliards d'euros en 2024 (pour le plan d'action climat) / 9,97 milliards (62% des CAPEX alignés avec la taxonomie vs. 66% en 2023)
L'entreprise déclare que le plan CAPEX de croissance entre 2025 et 2027 (21 à 24 milliards d'euros) est aligné à 82% avec la taxonomie européenne vs. CAPEX (croissance et maintenance au sens de la taxonomie) est aligné à 67% en 2024
▷ *L'entreprise communique sur un alignement de ses CAPEX de croissance avec la taxonomie mais l'alignement des CAPEX au sens de la taxonomie (incluant croissance et maintenance) est inférieur de 15% pour le plan 2025-2027 (62% vs 82%)*

Rémunération

Variable annuel (directrice générale et membres du COMEX) : 35% des critères sur l'extra financier dont 70% objectifs stratégiques et opérationnels (talents, santé & sécurité etc.) et 30% ESG (dont 10% sur un objectif d'émissions de GES liées à la production d'énergie)
▷ *Le critère sur les émissions de GES est dilué : 3,5% de la rémunération variable annuelle totale (nous soulignons toutefois le changement pour la rémunération de la DG 2025 : le critère des émissions de GES passe à 7% en incluant les ventes de commodités)*
Long terme (directrice générale, membres du COMEX et cadres dirigeants) : 30% des critères ESG dont 15% sur un objectif d'émissions de GES liées à la production d'énergie et à l'usage des produits vendus et 5% sur les capacités renouvelables installées;
Point positif: la part des critères ESG dans le long terme a augmenté par rapport au dernier plan (2021-2024)
▷ *Les objectifs à atteindre pour les critères liés aux émissions de GES ne sont pas divulgués ex-ante*
▷ *Le critère sur les émissions de GES ne porte que sur le scope 1 et une partie du scope 3 aval (pour le long terme) en 2024*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ suggestions d'amélioration

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
58%	A B C **D** E	=

Méthodologie ACT Générique

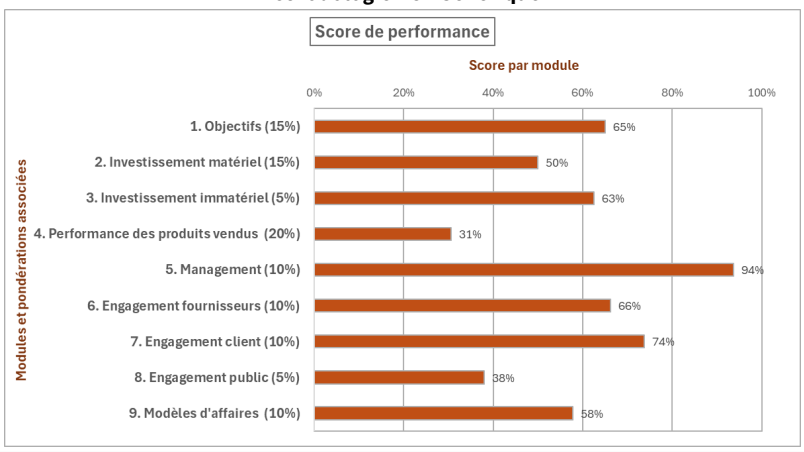

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Au niveau du groupe, ENGIE s'est engagé à réduire ses émissions de 55% en 2030 par rapport à 2017. ENGIE s'engage également à une réduction de 90% de ses émissions totales en 2045.

2. Investissements matériels : Entre 2017 et 2024, les émissions de scope 1 et 2 ont connu une baisse significative de 71%, traduisant un effort important en matière de décarbonation. Le plan d'investissement 2025-2027 prévoit un alignement du CAPEX à hauteur de 67% avec la taxonomie verte européenne, tandis que le taux d'éligibilité atteint 72%. Toutefois, les projections d'émissions à 2030 ventilées par scope n'ont pas été publiées pour 2024.

3. Investissement immatériel : En 2022, 88% des dépenses en R&D ont été consacrées aux technologies bas-carbone. Toutefois, peu de données sont disponibles pour 2024 concernant les montants R&D et la propriété intellectuelle.

4. Performance des produits vendus : Une diminution significative des émissions de scope 3 est observée depuis 2017, avec une baisse de 29% des émissions amont et de 25% des émissions aval sur la période 2017-2024. Si ENGIE prévoit une sortie complète du charbon d'ici 2027 et s'engage à sortir du gaz naturel d'ici 2045, on constate un manque de transparence sur les leviers mobilisés et la conversion des actifs (vers quelle énergie et quelle proportion des réductions d'émissions cela représente-t-il ?)

5. Management : La stratégie d'ENGIE est revue tous les trois ans par le CA. ENGIE suit plusieurs indicateurs de performance sur les émissions et concernant le déploiement des énergies renouvelables. En matière de gouvernance des risques, ENGIE adopte une approche structurée intégrant l'évaluation des risques climatiques jusqu'en 2050 avec une gouvernance au plus haut niveau.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : ENGIE concentre sa stratégie amont sur les fournisseurs « préférentiels » hors énergie, qui représentent 55% des émissions d'achats hors énergie. Un des objectifs à horizon 2030 est que 100% des fournisseurs préférentiels soient certifiés ou alignés sur la méthodologie SBTi. Par ailleurs, ENGIE a mis en place une méthodologie de calcul des émissions évitées chez ses clients. En 2023, les émissions évitées grâce à ces initiatives ont atteint 36 $MtCO_2$. Toutefois, un reporting séparé sur les émissions liées aux actifs non opérés permettrait de clarifier le processus de décarbonation des infrastructures décentralisées, notamment de clarifier la part des émissions concernée par la stratégie et les actions menées.

8. Engagement public : ENGIE met à disposition un document de revue des associations qui décrit sa vision du lobbying, le processus de revue, la liste des associations et le montant des contributions. Cependant, la liste des associations divulguées semble incomplète. L'omission de *Gas Distributors for Sustainability* (GD4S), dont GRDF est membre fondateur, n'est pas justifiée. GD4S est considéré par *LobbyMap* comme ayant des positions dommageables pour le climat.

9. Modèle d'affaires : ENGIE poursuit la décarbonation de sa production d'électricité grâce à l'augmentation continue de la production d'électricité renouvelable (de 23% de l'électricité produite en 2017 à 43% en 2024). De plus, ENGIE prévoit une sortie du charbon en 2027 et du gaz en 2045, dont la communication pourrait toutefois être plus transparente afin de clarifier l'ambition.

Cohérence climatique (score narratif) : Les principaux leviers de transition énergétique mis en avant par ENGIE présentent une crédibilité modérée. La décarbonation par la sortie du charbon repose en majeure partie sur la vente (55% en nombre d'actifs de 2017 à 2023), avec des détails limités sur le plan de sortie. La réduction des ventes de gaz est soumise à une forte incertitude du marché, sans stratégie transparente. Par ailleurs, une tension subsiste entre la décarbonation par l'électrification et les activités gazières, ENGIE continuant à promouvoir le rôle du gaz à travers leurs soutien à des associations professionnelles.

Score de tendance : La trajectoire des émissions d'ENGIE est en diminution mais les projections avancées par l'entreprise pour 2030 annoncent un ralentissement de la décarbonation du groupe. Malgré des efforts notables, la réduction des émissions d'ENGIE ralentit et repose encore sur plusieurs incertitudes dans les cinq prochaines années.

Domaines d'amélioration identifiés :

- ENGIE bénéficierait à clarifier ses objectifs et son plan de transition pour ses émissions amont.
- Plus de transparence serait appréciée concernant sa stratégie de réduction de vente de gaz et de sa sortie du charbon.
- Enfin, il est attendu qu'ENGIE atteigne la transparence totale sur la contribution aux associations professionnelles, en divulguant la méthodologie de sélection des associations présentées dans le document de revue et en intégrant G4DS.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

Espagne **ferrovial** 2025

Secteur Infrastructures

Notation de transparence	Méthodologie secteur générique	Analyse réalisée par :
↑ 50% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION	ethos

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
39%	**B** (A C D E)	=

Par rapport à l'année dernière, Ferrovial a fait évoluer son plan climat dans le bon sens**. L'entreprise a introduit de nouveaux objectifs sur les trois scopes avec pour année de référence, 2020 (vs. 2009 en 2024).** Ces objectifs viennent tout juste d'être certifiés SBTi sur une trajectoire 1,5°C. **Néanmoins, les objectifs de réduction à 2030 excluent plusieurs catégories d'émissions pertinentes dont les biens d'équipements, les investissements (environ 10% des émissions) et l'usage des produits vendus alors même que l'entreprise incluaient cette dernière catégorie dans le calcul du scope 3 et ses objectifs auparavant (13% des émissions globales en 2023).** L'entreprise s'est fixé un objectif ambitieux pour 2025 sur l'alignement de ses CAPEX à la taxonomie, mais **ne divulgue pas le montant des investissements qui permettront de répondre aux actions du plan d'actions qu'elle s'est fixée. Les actions de ce plan ne sont par ailleurs pas assez détaillées**. Enfin concernant la rémunération, l'entreprise n'est plus aussi transparente que l'année dernière sur la pondération des critères. Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau de transparence et d'ambition relatifs à sa stratégie climat.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le 24 avril 2025

91,2% Pour	5,3% abstention	3,5% contre

Répartition du capital de Ferrovial

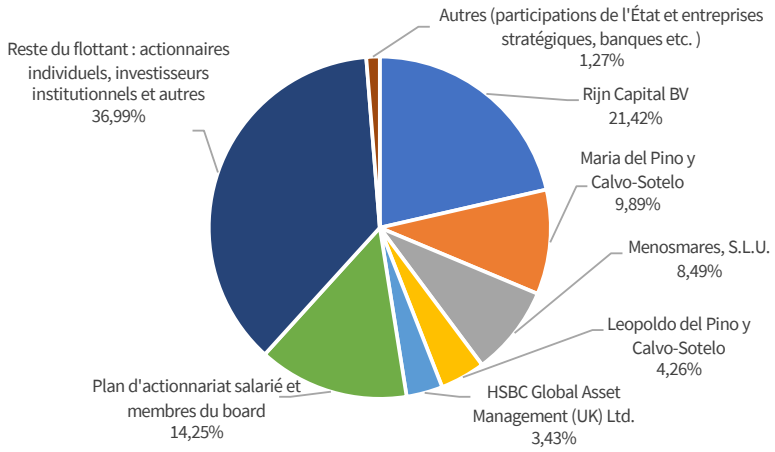

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ferrovial

↑ 50% d'alignement avec les recommandations du FIR

Ferrovial

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur l'ensemble des émissions d'ici 2050 ou avant

▷ *Manque de précision sur le périmètre inclus dans cette ambition*

▷ *L'entreprise prévoit de compenser 20% de ses émissions scopes 1 et 2 d'ici 2030*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire validé 1,5°C par la SBTi sur les trois scopes

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
306 884 tCO2eq en 2024	***Location based** : 68 654 (vs 64 706) ;*	*1 716 592 (vs 2023 recalculé: 1 684 645)*
(vs 2023 recalculé: 323 154)	***Market based** : 28 643 (vs 27 459)*	*84% (+2% vs 2023)*
15% (-5% vs 2023)	*1%(+4% vs 2023 market based)*	

❍ *Exclusion de la catégorie Utilisation des produits vendus du Scope 3 cette année. Recalcul suite à un changement de méthodologie décidée par l'entreprise pour être basée sur les recommandations des directives du protocole des GES sur le scope 3 : exclusion des émissions liées aux clients en raison des concessions Cintra et aéroportuaires. Cette catégorie représentait 13 % des émissions mondiales en 2023.*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Absence d'information

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Réduction de - 42% à 2030 sur scopes 1 & 2 vs 2020 (performance actuelle: -35,78%)

Réduction de -25% à 2030 sur scopes 3 vs 2020 (performance actuelle: -18,08%)*

Tendance positive avec une mise à jour des objectifs se basant désormais sur une année de référence beaucoup plus proche (2020 vs 2009 avant)

**Intégrant biens et services achetés, transport amont, déchets générés dans les opérations et essence et énergie.*

▷ *Les objectifs de scope 3 n'incluent pas plusieurs catégories d'émissions (dont investissements, biens d'équipement et utilisation des produits vendus) qui comptent pour 10% des émissions globales*

▷ *Pour rappel, le calcul des émissions du scope 3 ne prend pas en compte la catégorie Utilisation des produits vendus*

▷ *L'entreprise prévoit de compenser 20% de ses émissions scopes 1 et 2 d'ici 2030*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Réduction de 90% d'ici 2050 sur les 3 scopes en absolu

▷ *Réduction importante pour atteindre les objectifs entre 2030 et 2050*

▷ *Pour rappel, le calcul des émissions du scope 3 ne prend pas en compte la catégorie Utilisation des produits vendus*

Mesures du plan d'action

Scopes 1 et 2 :

Mise en œuvre du Deep Decarbonization Path (DDP) pour atteindre les objectifs de 2030:

Electrification de la flotte de véhicules (réduction de 42% des émissions de la flotte), réduction des émissions associées à la construction de la machinerie à travers des mesures d'efficacité énergétique, réduction des émissions des usines d'asphalt exploration des alternatives technologiques pour les machines lourdes à faible émission de carbone, utilisation de moins de combustibles polluants, consommation d'électricité 100% renouvelable (en 2025), en 2024 72,75% ▷ Difficile de comprendre comment atteindre l'objectif fixé à dans 1 an

▷ *Mesures ne sont pas détaillées et ne sont pas chiffrées permettant de comprendre la contribution de chacune, sauf pour la flotte de véhicules et l'électricité renouvelable*

Scope 3 :

Réduire le carbone intégré dans la chaîne d'approvisionnement : collaborer avec ses fournisseurs pour favoriser des produits bas carbone (notamment le ciment et le béton), développer de nouvelles matières premières moins émissives (matières recyclées), achat de biens et services bas carbone "Green Purchasing Catalog" ; Utiliser des moyens de conception permettant la réduction de l'utilisation de matières premières à forte intensité carbone ; Favoriser l'approvisonnement local : réduction du transport amont, et la distribution des produits. Réduction de l'utilisation de carburant et énergie ; Introduction d'un Plan Economie Circulaire : accroitre le recyclage, et la réutilisation ; Réduction des déchets générés par les opérations

▷ *Part de contribution de chaque action aux objectifs de réduction n'est pas explicite*

▷ *Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions après 2030*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Amélioration des CAPEX alignés avec la taxonomie ; 42,9% en 2024 vs. 16% en 2023 et objectif de 80% en 2025(sur 42,6% de CAPEX éligibles).

L'entreprise déclare travailler à une information plus granulaire sur l'allocation de ses investissements à sa stratégie de durabilité

❍ *Objectifs ambitieux (quasi doublement des CAPEX alignés en un an)*

❍ *Décalage entre le % de CAPEX alignés publiés page 78 (35,6%) et page 55 (42,9%) du rapport intégré 2024*

▷ *Pas d'information claire et quantifiée sur les investissements à moyen et long termes en faveur de la décarbonation*

Rémunération

Président:

-Rémunération variable annuelle (pour 2024) : 20% sur 5 critères "qualitatifs et ESG" : un des critères concerne la gouvernance au sein duquel trois objectifs sont cités dont la réduction de 1,2% des émissions de CO2 en valeur absolue sur les scopes 1&2 par rapport à 2023

▷ *En 2023, les cinq critères constituant les 20% étaient pondérés, ce n'est plus le cas ; l'objectif de réduction des émissions sur les scopes 1 & 2 de 1,2% par rapport à 2023 parait faible*

▷ *Critère sur la réduction des émissions présent mais totalement dilué*

-Rémunération long terme : critères ESG : 10% des objectifs à long terme, un critère sur trois sur la réduction des émissions de GES

▷ *Critère carbone non précis et dilué*

Directeur Général:

-Rémunération variable annuelle (pour 2024) : 30% sur des 6 critères "qualitatifs et ESG" : un des critères concerne le "promotion de l'innovation, de la durabilité et de la RSE" au sein duquel trois objectifs sont cités dont la réduction de 1,2% des émissions en valeur absolue par rapport à 2023

▷ *En 2023, les six critères constituant les 30% étaient pondérés, ce n'est plus le cas*

▷ *Critère sur la réduction des émissions présent mais totalement dilué; l'objectif de réduction des émissions sur les scopes 1 & 2 de 1,2% par rapport à 2023 parait faible*

-Rémunération long terme : 10% sur les critères ESG, un critère sur trois sur la réduction des émissions de GES

▷ *En 2023, l'objectif de réduction des émissions était divulgué, ce n'est plus le cas* ▷ *Critère carbone non précis et dilué*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :
❍ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
39%	A B C D E	=

Méthodologie ACT Générique

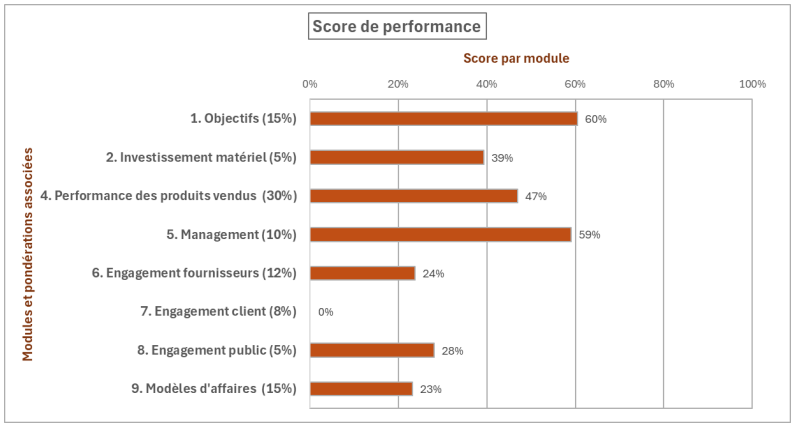

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : En renouvelant ses objectifs SBTi, Ferrovial a augmenté son ambition concernant la réduction des émissions des scopes 1 et 2 (-42% d'ici 2030 vs 2020 au lieu de -35% vs 2009) et les émissions matérielles du scope 3 en amont (-25% d'ici 2030), avec 2020 en année de référence. Cependant, Ferrovial a exclu cette année de ses objectifs et de son reporting les émissions significatives liées à l'utilisation de produits vendus (catégorie 11 du scope 3) dans les aéroports et les autoroutes.

2. Investissements matériels : Les réductions d'émissions des scopes 1 et 2 historiques de Ferrovial sont alignées sur une trajectoire de 1.5°C selon la méthodologie ACT. En outre, 36% des dépenses d'investissement de l'entreprise (CAPEX) sont liées à des activités durables (taxonomie UE).

4. Performance des produits vendus : Ferrovial fait état de diverses interventions prévues sur sa chaîne d'approvisionnement en vue de la décarbonisation. Cependant, Ferrovial ne fournit pas suffisamment de détails sur les réductions attendues et les investissements associés à ces mesures. En outre, d'importantes émissions sont bloquées («locked-in») en raison du modèle d'entreprise de la société, à savoir la construction et la gestion d'infrastructures à long terme.

5. Management : La gouvernance, les incitations de la direction, le plan de transition et les tests de scénarios climatiques sont en place pour une transition à faible émission de carbone, mais il y a un manque d'expertise en matière de changement climatique au sein de la direction générale.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Ferrovial n'a pas de stratégie pour exiger de ses fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions, mais les activités d'engagement avec les fournisseurs font partie des leviers de décarbonisation du scope 3 de l'entreprise. En ce qui concerne l'engagement des clients, Ferrovial ne fait état d'aucune stratégie ou activité visant à réduire leurs émissions et à influencer leurs choix.

8. Engagement public : Ferrovial dispose d'une politique publique en matière de lobbying et d'engagement. Cependant, Ferrovial ne dispose pas d'un rapport complet sur ses activités d'engagement et son processus en cas de positions négatives sur le climat de la part d'associations, de coalitions et de groupes de réflexion soutenus.

9. Modèle d'affaires : 34% du chiffre d'affaires de l'entreprise est aligné sur la taxonomie de l'UE et est en augmentation par rapport aux années précédentes. Cependant, l'entreprise ne développe pas de nouveaux modèles commerciaux à faible émission de carbone et ne prévoit pas de se retirer progressivement des secteurs intensifs tels que les aéroports et les routes à péage.

Cohérence climatique (score narratif) :
- Les actions passées et présentes de Ferrovial démontrent que l'entreprise a une ambition climatique, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques.

Score de tendance :
- Ferrovial a progressé sur certains aspects grâce à la mise à jour de sa stratégie climatique, mais d'importants problèmes et incertitudes subsistent.

Domaines d'amélioration identifiés :
- L'entreprise devrait inclure à nouveau dans ses objectifs les émissions du scope 3 en aval provenant de l'utilisation des produits vendus, où se produisent la plupart de ses émissions.
- L'entreprise devrait divulguer les détails des actions et interventions comme les réductions des émissions attendues et les investissements nécessaires
- L'entreprise devrait s'engager auprès de ses clients pour les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait réfléchir à de nouveaux modèles d'affaires alignés avec une économie bas-carbone.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

Italie

2025

Secteur Télécommunications

Notation de transparence

40%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

L'entreprise a une ambition forte d'être Net Zero en 2040. Elle a un objectif de réduction de ses émissions de GES, couvrant tous ses scopes, certifié comme étant aligné 1,5°c par SBTi à 2040. Toutefois, à 2030, l'objectif certifié SBTi ne couvre que les scopes 1&2. Les émissions de l'entreprise sont en augmentation depuis 2020 (+31% au global) ce qui pose question sur sa capacité à atteindre ses objectifs. De plus, son plan d'actions manque d'objectifs chiffrés et ses CAPEX alloués à la décarbonation ne sont pas divulgués. Nous encourageons donc l'entreprise à mettre en œuvre des moyens efficaces et à être plus transparente sur la contribution de ces moyens à ses objectifs de décarbonation.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le 15 avril 2025

94,5% Pour	3,1% abstention	2,4% contre

Répartition du capital d'Infrastrutture Wireless Italiane

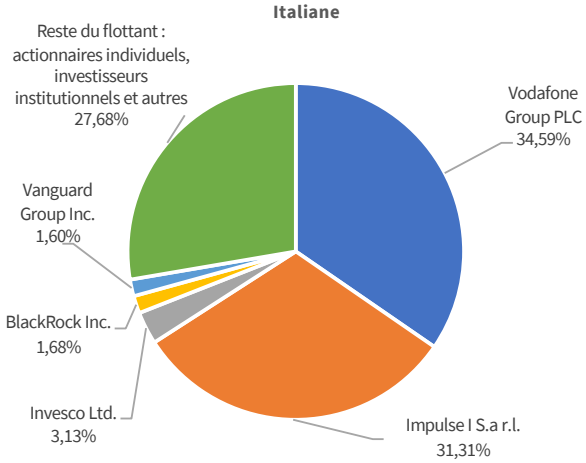

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

INWIT
Infrastrutture Wireless Italiane

40%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Infrastrutture Wireless Italiane

Ambition Net Zero 2050

L'entreprise a l'ambition d'être Net Zero en 2040 sur l'ensemble des scopes.
Elle prévoit entre 0 et 10% de capture et stockage en 2040 pour être net zero
▷ *Le niveau de compensation en 2024 est très élevé (équivalent des Scopes 1&2 market based) sans que nous puissions vraiment comprendre comment l'entreprise va réduire suffisamment ses émissions pour atteindre son objectif 2040*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

L'entreprise base ses objectifs sur les scénarios de réchauffement limités à 1,5°c utilisés par SBTi

Émissions GES actuelles (*2023 vs 2022*)

SCOPE 1	*SCOPE 2 (market based)*	*SCOPE 2 (location based)*	*SCOPE 3*
2 638 tCO2eq (1%)	*154 746 tCO2eq (64%)*	*201 158 tCO2eq*	*82 965 tCO2eq (35%)*
vs 3 028tCO2eq ; -13%	*vs 53tCO2eq ; +2899 %*	*vs 195 124tCO2eq ; +3,1 %*	*vs 56 195tCO2eq ; +48%*

▷ *Les émissions de l'entreprise, quel que soit le scope, ont aussi augmenté depuis 2020 (31% au total)*
▷ *L'entreprise justifie ces augmentations d'émission de 2022 à 2023 par sa croissance mais également par un moindre recours à des sources d'électricité renouvelable, sans expliquer pourquoi*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Une trajectoire de décarbonation publiée entre 2020 et 2050 mais pas d'objectifs quantifiés précis avant 2030

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectif de réduction de 42% des émissions de scopes 1 &2 en 2030 vs. 2020, en absolu, aligné avec un scénario 1,5°c
L'entreprise a identifié un nouvel objectif de réduction de 37% de l'ensemble de ses émissions en 2030 par rapport à 2020, toutefois cet objectif n'est pas certifié SBTi et il n'est pas clair si l'entreprise s'est réellement fixée ou non cet objectif
▷ *Certification SBTi ne porte que sur scopes 1 & 2*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Objectif de réduction des émissions de GES de 90% entre 2020 et 2040, incluant le scope 3, en absolu
Objectifs validés par SBTi
○ *Il serait bien que l'entreprise clarifie les émissions de scope 3 inclues dans le périmètre de l'objectif*

Mesures du plan d'action

Actions prévues sur l'ensemble de ses scopes:
-Scope 1: connexion des sites au réseau national, systèmes visant à réduire la perte de gaz réfrigérants, technologies alternatives, remplacement de la flotte de véhicules par des véhicules hybrides et électriques
- Scope 2: efficacité énergétique, autoproduction d'électricité d'origine renouvelable, achat d'électricité avec des garanties d'origine
- Scope 3: actions notamment pour réduire les émissions liées aux achats de produits, services et biens d'équipement
▷ *Les actions futures ne sont pas chiffrés (chiffres seulement sur les développements en 2023), peu de détails*
▷ *La part de contribution à la réduction des émissions de chaque action n'est pas donnée*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

290 millions d'euros d'investissements en 2023 mais pas de précision sur la part allouée à la décarbonation
Part des CAPEX 2023 non alignée à la taxonomie: 97,3%
▷ *Pas d'information claire et quantifiée sur les investissements à court, moyen, long termes contribuant à atteindre les objectifs*

Rémunération

Pour le CEO, le General Manager et les dirigeants clés
variable annuel 2024 : 7,5% du variable sur les émissions évitées grâce à l'efficacité énergétique et au développement des ressources renouvelables (photovoltaïque) en ligne avec l'ambition Net Zero en 2040
▷ *Porte uniquement sur les scopes 1 & 2*
▷ *L'objectif visé n'est pas divulgué*

Le CEO, le General Manager et les dirigeants clés *:*
10% du variable long terme porte sur le « meilleur classement dans les indices et notations de développement durable », y compris le CDP Climate Change,
pour lequel l'un des critères déterminants pour obtenir le score maximum est la présence d'un plan de transition climatique aligné sur 1,5 °C.
▷ *Critère dilué*
▷ *L'objectif visé n'est pas divulgué*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation annuelle de vote

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ Point d'amélioration

EVALUATION SAY ON CLIMATE

OVHcloud

France

2025

Secteur Logiciels et services

Notation de transparence	Méthodologie secteur générique ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION	Analyse réalisée par l'ADEME
45% d'alignement avec les recommandations du FIR	**SCORE DE PERFORMANCE** 42%	**SCORE NARRATIF** A **B** C D E
		SCORE DE TENDANCE =

OVH fait preuve d'ambition sur sa transition carbone à moyen terme avec des **objectifs de baisse des émissions de 73,4% en absolu sur les scopes 1 et 2, trajectoire validée 1,5°c par SBTi, et de baisse de 52% sur le scope 3 par unité de valeur ajoutée d'ici à 2030 par rapport à 2022**. Tout cela **malgré une hausse de ses émissions absolues entre 2023 et 2024** principalement due au développement de ses activités à l'étranger et à une augmentation des achats de nouveaux composants. L'entreprise **manque toutefois d'objectif chiffré** sur sa trajectoire de décarbonation **après 2030** même si elle annonce mettre la neutralité carbone au cœur de ses ambitions. Le niveau de détail sur les mesures prises est apprécié bien qu'il **manque une quantification de leur niveau de contribution** dans la stratégie de réduction. De même, bien que **50% des CAPEX soient alignés à la Taxonomie** Européenne, OVH pourrait **publier davantage d'informations permettant de comprendre clairement comment leurs investissements vont contribuer à l'atteinte de leurs objectifs** de décarbonation d'ici 2030.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

6 février 2025

99,8% Pour

0,2% abstention

0% contre

Répartition du capital d'OVH

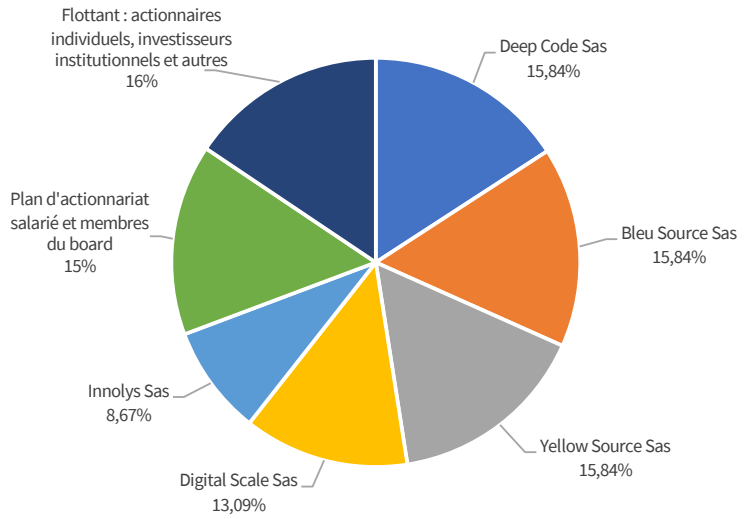

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

OVHcloud

45%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

OVH déclare mettre la neutralité carbone au cœur de ses ambitions et vouloir aligner OVHcloud avec l'Accord de Paris
▷ *Ne donne pas d'informations sur sa trajectoire au-delà de 2030*
▷ *Ne divulgue pas la part allouée à la compensation carbone dans sa stratégie de décarbonation*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

La trajectoire de décarbonation pour les scopes 1 et 2 à 2030 est alignée avec un scénario 1,5°c et certifiée par la SBTi
▷ *Le scénario pour la trajectoire du scope 3 n'est pas divulgué*
▷ *Le scénario suivi après 2030 n'est pas divulgué*

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
1 928 tCO2eq (vs 1 350)	*19 276 tCO2eq (vs 16 796)*	*127 128 tCO2eq (vs. 96 009)*
1 %	*13 %*	*86 %*

▷ *Même si en partie expliquées par une croissance des achats de nouveaux composants et l'expansion des capacités du réseau, en particulier à l'étranger, les émissions en absolu sont à la hausse par rapport à 2023 sur tous les scopes et à la hausse sur le scope 1 par rapport à 2022*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Baisse des émissions de 73,4% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2022 et 2025, trajectoire validée 1,5°c par SBTi.
▷ *Pas d'objectif sur le scope 3 avant 2030*
▷ *Objectif qui ne semble pas en passe d'être atteint au regard de la hausse des émissions de scopes 1 & 2 en location-based depuis 2022; mais diminution de 61% des scopes 1&2 en absolu en 2024 en market-based par rapport à 2022*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Maintien de l'objectif de baisse des émissions de 73,4% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030, trajectoire validée 1,5°c par SBTi
Baisse des émissions scope 3 de 52% par unité de valeur ajoutée d'ici à 2030 vs. 2022
▷ *Pas d'objectif en absolu sur le scope 3 et scénario de référence suivi non divulgué*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

OVHcloud met la neutralité carbone au cœur de ses ambitions
▷ *Pas d'objectif chiffré de décarbonation divulgué après 2030*

Mesures du plan d'actions

- *Utiliser 100% d'énergies bas carbone d'ici 2025: pour atteindre cet objectif: couvrir les contrats de fourniture d'électricité avec des certificats d'origine (Energy Attributes Certificates d'origine renouvelable) et s'assurer de leur caractère bas carbone*
- *Pour maintenir la réduction de 73,4% à 2030 sur les scopes 1 & 2: réduire la consommation énergétique (déconnecter les équipements inutilisés), optimiser l'efficacité énergétique des systèmes électriques (en introduisant des éléments à meilleur rendement), optimiser les systèmes de refroidissement , mettre en œuvre des systèmes de revalorisation de la chaleur fatale, réduction de l'utilisation des fluides frigorigènes, certificats d'origine renouvelable et fioul type HVO (Hydrotreated Vegetable Oil), éco-conception des serveurs*
- *Pour réduire le scope 3 de 52% par unité de valeur ajoutée à 2030: l'entreprise mentionne plusieurs mesures liées à l'économie circulaire, la chaine d'approvisionnement durable, Fret, Green IT et la durabilité au travail*
- *L'entreprise mentionne aussi la communication et sensibilisation sur l'impact du cloud pour les usagers*

▷ *Les mesures sont assez détaillées mais aucune information sur le % de contribution à la réduction de chacune*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Au 31 août 2024, la part des capex éligibles et alignés s'élèvent respectivement à 83 % et 50 %
▷ *Investissements ne sont pas reliés aux mesures du plan d'actions pour décarboner les activités de l'entreprise et l'information divulguée ne permet pas de comprendre comment ils vont contribuer à atteindre les objectifs*

Rémunération

Rémunération variable court terme
objectif lié au Power Usage Effectiveness (PUE) représente 10% du variable de court terme

▷ *Le critère des rémunérations variables ne porte que sur scope 2 et la cible du PUE en valeur pour l'année à venir n'est pas divulguée*

Rémunération long terme 2023
12,5% sur 3 critères RSE dont un sur PUE = environ 4% du variable de long terme

▷ *Le critère lié à la décarbonation du variable de long terme pèse peu dans la pondération totale des critères*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
42%	A **B** C D E	=

Méthodologie ACT Générique

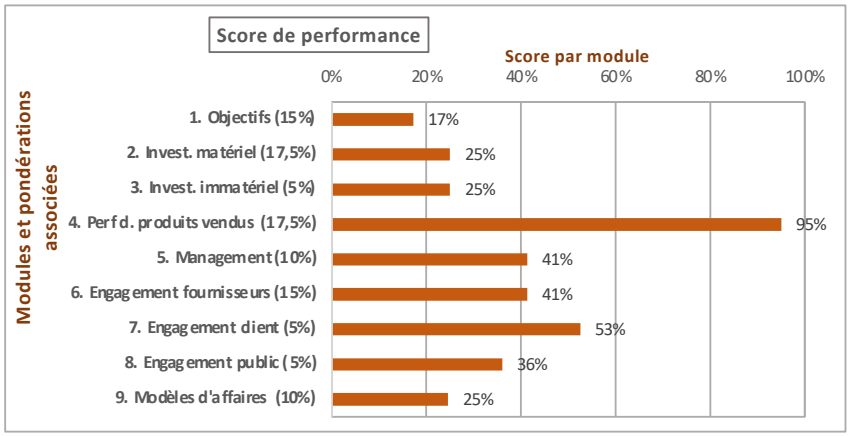

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1.Objectifs : L'entreprise a un objectif de réduction des émissions des scopes 1 et 2 à horizon 2030 de 73,4% par rapport à 2022, validé SBTi avec l'objectif 1,5 °C de l'Accord de Paris, toutefois sans expliciter l'approche d'attribution retenue pour le scope 2. L'entreprise devrait davantage expliciter l'approche d'attribution retenue pour les objectifs de réduction des émissions portant sur un périmètre incluant les scopes 2 ou 3. L'entreprise pourrait également fixer des objectifs de réduction des émissions de scope 3 en valeur absolue ou en intensité d'émission rapportée à une quantité physique, en se fixant des objectifs intermédiaires au-delà de 2030.

2. Investissement matériel : Les dépenses d'investissement sont alignées à 50% avec la Taxonomie verte européenne et associé à l'enjeu d'atténuation du changement climatique. Il serait intéressant pour comprendre davantage la stratégie long terme de réduction des émissions qu'OVH publie une projection à au moins 2030 des émissions des scopes 1 et 2 qui soit fondée sur l'évaluation de l'impact attendu d'actions de décarbonation concrètes mis en œuvre ou planifiées.

3. Investissement immatériel : OVH pourrait détailler la décomposition des dépenses chiffrées de R&D selon une catégorisation permettant de distinguer celles favorables à la décarbonation ou à la transition bas-carbone.

4. Performance des produits vendus : On observe une diminution des émissions de scope 3 depuis 2022. OVH détaille l'ensemble de ses actions de décarbonation mises en œuvre ou planifiées, notamment celles portant sur l'amélioration de la durée de vie des serveurs ou sur les systèmes de refroidissement et l'efficacité énergétique des centres de données. Il faudrait également détailler davantage les impacts attendus en matière de consommations d'énergie et d'émissions de chaque levier d'action mobilisé.

5. Management : La supervision stratégique des enjeux de la transition bas-carbone et du climat est pilotée au plus haut niveau par le comité stratégie et de la RSE du conseil d'administration. Sur les incitations financières liés à la décarbonation, une part variable de rémunération à court et long termes du directeur général reliée à des objectifs d'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'énergie des centres de données. OVH pourrait renforcer l'analyse de matérialité sur les enjeux de décarbonation en considérant un large éventail de risques de transition bas-carbone et en les évaluant à l'aune de scénarios de transition compatibles avec l'Accord de Paris.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : OVH a mis en place des outils et démarches d'évaluation de suivi de l'engagement de ses fournisseurs et ses clients (récompense des fournisseurs prioritaires dont l'évaluation est suffisamment bonne, mise à disposition d'une calculatrice carbone fournissant la décomposition de l'empreinte carbone des prestations d'informatique en nuage pour le segment du cloud privé). OVH pourrait indiquer la part représentée par les fournisseurs considérés comme prioritaires en termes de dépenses d'achat et d'émissions et étoffer la stratégie d'engagement clients avec d'autres leviers d'action.

8. Engagement public : L'entreprise affiche un soutien public à l'Accord de Paris mais pourrait mettre en place un processus de revue des positions et activités professionnelles dont l'entreprise est membre ou partenaire.

9. Modèle d'affaires : Des démarches significatives pour améliorer la performance énergétique et environnementale des centres de données couvrant la majeure partie des activités et des émissions notamment sur l'amélioration de la durée de vie des serveurs ou sur les systèmes de refroidissement et l'efficacité énergétique des centres de données. L'entreprise pourrait planifier des actions d'autoconsommation d'électricité bas-carbone pour les centres de données dépendant d'électricité de réseau fortement carboné.

Cohérence climatique (score narratif) : Il existe une incohérence sur le choix de l'approche d'attribution pour les émissions associées aux consommations d'électricité entre différentes métriques : approche fondée sur la localisation pour l'indicateur d'efficacité d'utilisation du carbone des centres de données, mais une approche fondée sur le marché pour l'objectif de réduction des émissions des scopes 1 et 2. La note narrative est donc fixée à B.

Score de tendance : Le plan de transition d'OVH est susceptible d'avoir un impact significatif pour permettre une baisse des émissions, y compris en approche fondée sur la localisation. Un facteur "=" est privilégié pour la note de tendance compte-tenu de l'évolution de la tendance des émissions de l'entreprise.

Domaines d'amélioration identifiés :

- L'entreprise pourrait se fixer des objectifs de réduction des émissions scope 3 en valeur absolue ou en intensité d'émission rapportée à une quantité physique et se fixer des objectifs de réduction à moyen et long terme, au-delà de 2030.
- OVH pourrait également détailler les impacts attendus en matière de consommation d'énergie et d'émissions de chaque levier d'action mobilisé.
- Renforcer l'analyse de matérialité sur les enjeux de décarbonation et d'atténuation du changement climatique, en considérant un large éventail de risques de transition bas-carbone et en les évaluant à l'aune de scénarios de transition compatibles avec l'Accord de Paris.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK

Pennon

2025

Secteur services aux collectivités

Notation de transparence

37,5%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

Méthodologie secteur générique ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION Analyse réalisée par l'Ademe

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
35%	A B **C** D E	=

L'entreprise dispose d'une **ambition net zero 2045 sur l'ensemble de son activité** sans que cette ambition **ne soit très détaillée ni accompagnée d'objectifs sur le long terme.** Elle s'est également dotée d'**objectifs de réduction sur ses scopes 1 & 2** (en market based) et **une partie de son scope 3 jusqu'à 2032/33, certifiés SBTi.** Toutefois, **son objectif de scope 3 ne couvre pas** les biens d'équipement et l'achat de produits et services qui représentent **plus de 80% de son scope 3**. Ses émissions sur l'ensemble de **ses scopes ont augmenté depuis deux ans** ce que l'entreprise explique par **l'intégration de la branche SES Water** dans ses calculs. Concernant **son plan d'actions,** l'entreprise dispose de quelques mesures chiffrées telles que **60% de ses fournisseurs ayant des objectifs validés par SBTi d'ici 2027/28** et un **sourcing de 100% d'électricité renouvelable d'ici 2030** mais **manque globalement de quantification sur l'ensemble de la chaine de valeur.** Au niveau des CAPEX, l'entreprise donne simplement un montant alloué à la production d'énergies renouvelables pour 2025 mais **aucune indication de ses investissements alloués à la décarbonation à moyen terme.**
Si **nous félicitons l'entreprise** pour la régularité de la **soumission de son reporting climat au vote depuis 2022, nous l'encourageons à étendre ses objectifs de réduction à l'ensemble de son scope 3 et au-delà de 2033.**

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

24 juillet 2025

79% Pour

9,1% abstention

12% contre

Répartition du capital de Pennon Group Plc

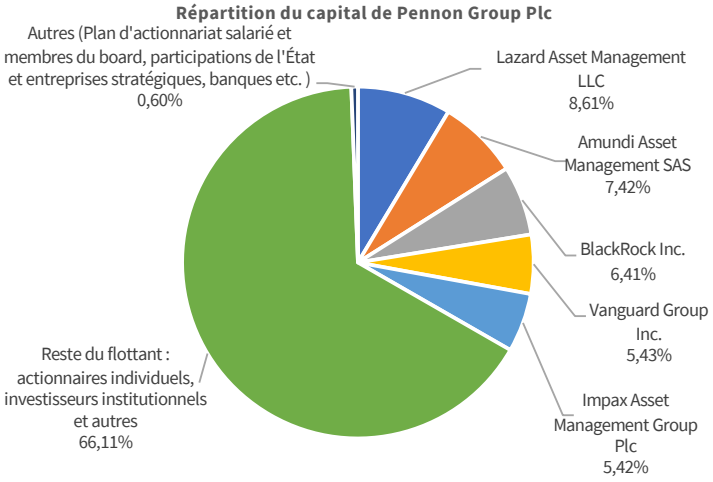

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Pennon

Pennon

37,5%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 pour South West Water, Bristol Water et SES Water (représentant 3 des 8 marques de Pennon group); Ambition net zero 2045 sur l'ensemble de l'activité

▷ *Le scope concerné par l'ambition net zero n'est pas clair*

L'entreprise prévoit de compenser une partie de ses émissions: en 2024/25, ils ont planté 81 482 arbres, dépassant à nouveau leur objectif annuel de 50 000 arbres. Depuis 2019, 389 306 arbres ont été plantés dans le cadre de leur programme AMP7 devant capter environ 23 500 tCO2 au cours des 30 prochaines années (objectif de 500 000 arbres plantés d'ici 2030).

▷ *L'entreprise ne communique pas clairement sur la part d'émissions captées vs. réduites sur sa chaine de valeur chaque année*

▷ *L'entreprise ne communique plus sur son objectif de captation de 650 000 tCO2 au cours des 50 prochaines années dans le cadre de son projet de restauration de tourbière*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C jusqu'à 2032 pour les objectifs des scopes 1 et 2 validés par la SBTi, objectifs sur une partie du scope 3 également validés

▷ *Les objectifs du scope 3 ne concernent que 18% du scope 3 selon nos estimations*

▷ *Au-delà de 2032, les engagements sont identifiés comme "engagements retirés" par la SBTi*

Émissions GES actuelles (*2024/2025 vs. 2023/2024*)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
29 803 tCO2eq (vs 26 737)	*26 975 tCO2eq (vs 25 662) market based*	*299 297 tCO2eq (vs 314 999)*
8%	*89 432 tCO2eq en location based*	*84%*
	8%	

Scope 1 : augmentation attribuable à l'intégration de SES Water dans le bilan des émissions du groupe

Scope 2 : augmentation expliquée par la hausse de l'intensité carbone reportée de leur fournisseur (en market based)

○ *Scope 3 : Ces chiffres n'incluent pas les émissions des parts dans Bristol Water Holdings*

○ *Augmentation des émissions du scope 3 par rapport à 2022/23 : augmentation expliquée par l'intégration de SES Water dans le scope de reporting : à suivre dans les années à venir*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Réduction du scope 2 (market-based) de 70% d'ici 2025 vs 2021/2022

Ces objectifs sont atteints en 2024/25 : réduction de 71% vs. 2021/22 (c'était également le cas l'année dernière)

Objectif de réduction de 49% des émissions sur les scopes 1 et 2 en 2026 et de 61% en 2030 (vs 2021/22) (objectif 2026 déjà atteint en 2024/25)

▷ *Pas d'objectif fixé sur le scope 3 à court terme (84% des émissions)*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectif de réduction de 68% des émissions de scopes 1 et 2 (market based) en absolu d'ici 2032/2033 vs 2021/2022 (réduction de 51% en 2024/25 vs. 2021/22)

Objectif de réduction de 30% du scope 3 en absolu d'ici 2032/33 vs 2021/22 provenant de l'électricité et des carburants, du puits au réservoir, de la livraison de l'électricité, des émissions provenant des déchets, de la gestion des déchets, des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail (18% du scope 3) (réduction de 9% en 2024/25 vs. 2021/22)

Objectifs validés SBTi en mai 2024. Objectifs sur les scopes 1 & 2 validées 1,5°c par SBTi.

▷ *Absence d'objectif de réduction des émissions pour environ 82 % du scope 3 (biens d'équipement et biens achetés)*

▷ *Les objectifs de réduction validés SBTi n'incluent pas à ce stade SES Water, acquise l'année dernière*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

▷ *Les objectifs long terme ne sont pas explicités*

▷ *L'entreprise dispose d'un statut "committment removed" sur son objectif net zero de long terme par SBTi du fait de l'expiration du délai pour se fixer ces objectifs*

Mesures du plan d'action

Parmi les principales mesures chiffrées:

Engagement à ce que 100 % des fournisseurs aient une politique ESG ou équivalente d'ici 2025 (objectif atteint à 80% en 2024/2025)

Engagement à ce que 60 % des fournisseurs aient des objectifs validés par la SBTi d'ici 2027/28 et réduisent leurs émissions en ce qui concerne les biens et services achetés, les biens d'équipement et les transports et la distribution en amont (35,2% des fournisseurs en 2024/25)

Electricité : un sourcing de 100% en électricité renouvelable d'ici 2030 (en 2025, 85%, sans SES Water)

Produire 50% de l'électricité utilisée à travers leur propre production d'énergies renouvelables d'ici 2030 vs. 2020/21 (objectif de 13% en 2025 non atteint, actuellement de 7,4%; objectif de 16% pour 2026)

▷ *Pas d'information sur la contribution de chaque action aux objectifs de réduction*

▷ *Le plan d'action pourrait être plus clair et détaillé par scope, manque globalement de chiffrage*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Investissements dédiés à la production d'énergies renouvelables : £160 millions respectivement en 2023, en 2024 et 2025

▷ *Pas d'information sur les investissements chiffrés après 2025*

▷ *Pas d'information sur les CAPEX alloués à la décarbonation autre que sur la production d'énergies renouvelables (vs. en 2024, investissements supplémentaires pour améliorer la résilience et la performance environnementale de 145 millions de £ qu'on ne retrouve pas cette année)*

▷ *Pas d'information sur l'alignement ou l'éligibilité des CAPEX avec la taxonomie*

Rémunération

Rémunération variable annuelle 2024:

Une nouvelle loi confère à l'agence de régulation de l'eau en Angleterre (Ofwat) le pouvoir d'interdire la rémunération liée à la performance des dirigeants des sociétés d'eau réglementées qui ne respectent pas certaines normes. Ainsi, pour l'exercice 2024/25, Pennon a évalué les bonus pour l'année, mais aucune prime n'a été versée aux directeurs exécutifs. Le résultat final pour l'année ne sera déterminé qu'une fois que l'Ofwat aura publié ses règles et directives définitives.

Variable annuel (2024/2025) planifié :

Au sein d'un ensemble de critères comptant pour 70% du variable global et portant seulement sur l'entité South West Water, critère de 15% basé sur "social & gouvernance" qui comprend 6 critères dont un sur l'objectif de réduction des émissions (scope non précisé) et un sur la production d'énergies renouvelables;

▷ *Critères liés à la décarbonation sont dilués*

▷ *Les objectifs sont divulgués mais pourraient être plus clairs (pas d'unité de mesure donnée)*

Rémunération long terme (2024-2025) :

Critère pesant pour 33% sur un "sustainable divident measure" sans davantage d'explications, absence de critère carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Résolution sur le reporting climat soumise au vote tous les ans depuis 2022

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Consultation sur le reporting TCFD qui comprend la stratégie mais n'y est pas dédié

Légende :
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
- ○ Suggestions d'amélioration

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
35%	A B **C** D E	=

Méthodologie ACT Générique

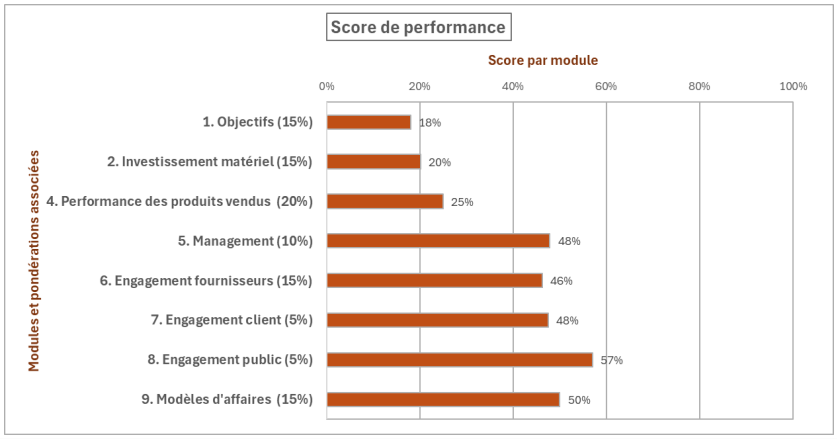

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Pennon s'est engagé à réduire ses émissions de 68% sur ses scopes 1&2 en 2032 par rapport à 2021, objectif certifié SBTi. Toutefois, cet objectif prend en compte les émissions *market-based* de l'entreprise, or il apparaît au vu de l'historique des émissions des dernières années que Pennon n'ait prévu de réduire que ses émissions scope 2 *market-based*, à travers l'achat de PPA (*Power Purchase Agreement*) et de garanties d'origine, instruments controversés qui ne sont l'assurance ni du développement de nouvelles sources d'électricité renouvelable, ni d'une réduction réelle des émissions de CO2 de l'entreprise. De plus, l'objectif de réduction sur son scope 3 ne prend pas en compte les catégories 1&2 (achat de produit et de service & biens d'équipement), qui représentent ensemble 82% de ses émissions scope 3.

2. Investissements matériels : Lorsque l'on considère les émissions scope 1&2 *location-based* de l'entreprise, on constate qu'elles ont connu une hausse de 13% entre 2021 et 2024. Toutefois, il semblerait que cette hausse soit attribuable à l'intégration de SES Water dans le bilan des émissions du groupe. Par ailleurs, les CAPEX bas-carbone alloués à la filiale Pennon Power qui s'occupe de la production d'énergie renouvelable ne sont en 2024 qu'à hauteur de 6% des CAPEX totaux du groupe Pennon.

4. Performance des produits vendus : Les émissions scope 3 amont (les émissions aval n'étant pas reportées par l'entreprise) n'ont pas connu de baisse depuis 2021. Cependant, Pennon s'est fixé un objectif ambitieux d'atteindre 50% d'autogénération d'électricité renouvelable sur ses sites.

5. Management : Bien que la stratégie climatique de Pennon soit évaluée au plus haut niveau de gouvernance, elle manque encore de maturité. En effet, en dehors des PPA et garanties d'origine, peu de leviers sont identifiés pour réduire les émissions de l'entreprise, et il n'est pas ou peu fait mention dans les rapports de l'entreprise d'actions à mettre en place au long-terme. Toutefois, Pennon intègre une analyse de risques climatiques structurée et pertinente, quoique manquant de données chiffrées.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Le groupe s'engage à ce que 60 % de ses fournisseurs aient des objectifs alignés avec la science d'ici à 2028. De plus, Pennon affirme mettre en place des campagnes de sensibilisation au changement climatique à destination de ses fournisseurs et clients. Si un bon nombre d'actions concrètes sont à noter, telles que la campagne « *Save Every Drop* » dont les résultats ont montré une diminution de la demande dans certains cas de 2 à 9%, Pennon manque d'une réelle stratégie structurée d'engagement de ses clients.

8. Engagement public : Pennon ne met à disposition que peu d'information concernant sa politique d'engagement avec des associations, alliances ou coalitions. Pennon fait référence dans ses rapports à plusieurs politiques climatiques, sans pour autant les soutenir formellement publiquement.

9. Modèle d'affaires : Le secteur d'activité principal de Pennon, le traitement des eaux, est par nature un secteur essentiel dans une économie bas-carbone. De plus, Pennon semble se diversifier en intégrant une partie production d'énergie renouvelable, dont la vitesse de développement semble ambitieuse.

Cohérence climatique (score narratif) : Globalement, le modèle d'affaires de Pennon semble plutôt aligné avec une économie bas-carbone. Toutefois, sa stratégie climatique manque encore de maturité. Si l'entreprise semble s'être dotée d'une analyse de risques climatiques structurée, ses objectifs de réduction d'émissions sur ses scopes 1&2 et son scope 3 restent peu pertinents car peu représentatifs de ses émissions totales.

Score de tendance : La trajectoire des émissions de Pennon est en augmentation sur ses scopes 1&2 location-based, et en stagnation sur son scope 3. Un score de = est néanmoins conservé car ces évolutions sont attribuables à l'intégration de SES Water dans le bilan des émissions du groupe. Par ailleurs, un accent a l'air d'être mis sur la filiale Pennon Power de production d'énergie renouvelable ces dernières années.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Pennon gagnerait en crédibilité si elle se fixait des objectifs sur ses scopes 1&2 en location-based plutôt qu'en market-based, ainsi que des objectifs couvrant la totalité de son scope 3.
- De plus, des éléments sont attendus concernant sa stratégie climatique moyen et long-terme.
- Enfin, Pennon pourrait mieux formaliser sa stratégie d'engagement client.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

Royaume-Uni

SEVERN TRENT

2025

Secteur services aux collectivités

Notation de transparence

50%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

Méthodologie secteur générique ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION

Analyse réalisée par : ethos

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
57%	B	+

L'entreprise a une **ambition Net Zero sur l'ensemble de ses scopes à 2050.** Elle s'est également dotée **d'objectifs de réduction sur ses scopes 1 & 2 et une partie de son scope 3 pour 2031**. Toutefois, son objectif de scope 3 ne **porte que sur l'utilisation de ses produits vendus représentant seulement 5,6%** de ses émissions de **scope 3** en 2024 et **aucun objectif quantifié de réduction** de ses émissions n'est communiqué **après 2031.** Son scope 3 sur l'utilisation des produits vendus **a augmenté de 19%** depuis 2019 questionnant sa capacité à atteindre son objectif en 2031. Concernant son **plan d'actions**, celui-ci est bien détaillé pour les scopes 1&2, précisant la contribution à la réduction des principales actions, mais l'est moins pour son scope 3 pour lequel seulement quelques exemples sont donnés et peu d'éléments sont quantifiés. Concernant les dépenses, nous soulignons l'effort de l'entreprise qui publie son plan 2025-2030 de dépenses allouées au plan d'actions Net Zero mais **sans détailler les dépenses par action**. Enfin, nous encourageons l'entreprise à renouveler cet exercice de *Say on Climate* comme elle s'est engagée à le faire tous les 3 ans.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

10 juillet 2025

90,9% Pour

7,5% abstention

1,5% contre

Répartition du capital de Severn Trent

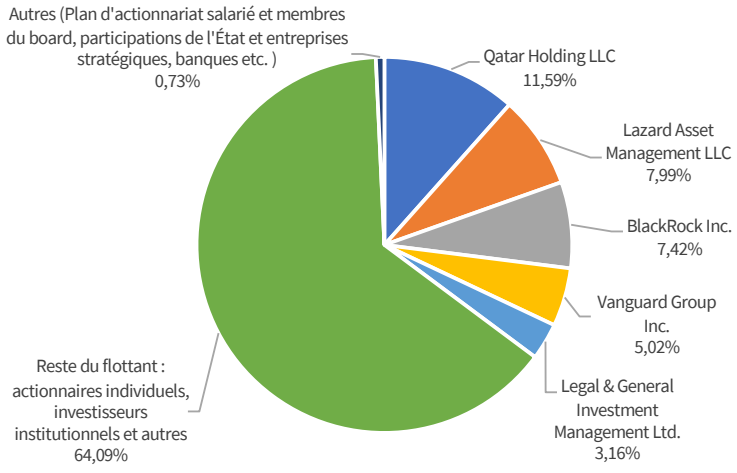

Severn Trent

50%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition net zero 2050 Scope 1,2 et 3 avec une compensation importante notamment due à leur énergie renouvelable exportée (comptabilisée en émissions évitées)

▷ *L'entreprise ne dispose pas d'objectif de décarbonation quantifié sur l'ensemble du scope 3 ne permettant pas de comprendre clairement comment elle compte atteindre ses objectifs net zéro.*

▷ *L'entreprise n'a pas d'objectif de décarbonation quantifié sur le long terme (après 2031) sur l'ensemble de ses Scopes.*

▷ *Le niveau de compensation exact prévu n'est pas précisé mais inclut un niveau important d'émissions évitées (116 097 tCO2e en 2024/2025) comptabilisé dans le calcul des émissions nettes*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Les objectifs de décarbonation sur les scopes 1 & 2 à 2031 sont validés 1,5°c par SBTi

Les objectifs sur le scope 3 se situeront sur une trajectoire 1,5°c après 2030 selon l'entreprise

▷ *Pas de validation externe de l'alignement 1,5°c du Scope 3 de l'entreprise à ce stade*

▷ *Pas de validation externe de l'alignement 1,5°C de la trajectoire après 2031*

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
394 203 tCO2eq en 2024 (vs 379 306, +4%) 31% du total en location based	**Location based** : 156 759 (vs 159 296, -2%) **Market based** : 501 (vs 113) 13% du total en location based	702 592 (vs 613 860, +14%) 56% du total en location based

Scope 1 = émissions essentiellement liées aux émissions de procédés et émissions fugitives; Scope 3 = émissions liées essentiellement aux biens d'équipement et biens et services achetés

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Pas de communication sur une cible de réduction à court-terme même s'il existe un suivi court-terme (2028) dans la rémunération du CEO

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectifs de réduction des émissions d'ici 2031 :

- Émissions opérationnelles net zero Scope 1&2 d'ici 2030 (compensations incluses) à partir d'une base de référence 2019/20. Réduction actuellement de 15% par rapport à l'année de référence

- Également un objectif de réduction de 46% sur ses émissions de scopes 1 et 2 d'ici 2031 par rapport à 2019/20 (objectif validé SBT 1,5°c) : se situent à 25% de réduction sur les 46%

- Réduction de 13,5 % des émissions liées à l'utilisation des produits vendus d'ici 2031 par rapport à la période de référence 2019/20. Objectif validé SBT. Révision de cet objectif prévue en 2026. A ce stade, les émissions de scope 3 liées aux produits vendus ont augmenté de 19% par rapport à 2019/2020

- Réduction de 30 % des émissions de méthane par mètre cube de gaz produit d'ici 2033.

▷ *Les objectifs de réduction validés SBTi sur le scope 3 ne portent que sur l'usage des produits vendus qui correspond à 5,6 % des émissions du scope 3. De plus, elles ont augmenté de 19% depuis 2019/2020*

▷ *L'entreprise pourrait mieux expliquer et quantifier comment elle compte atteindre la neutralité carbone, compensation inclue, pour ses opérations en 2030 et la corrélation avec son objectif de réduction de 46% sur le même scope en 2031.*

▷ *Pas de base de référence donnée pour la réduction des émissions de méthane.*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Absence d'objectifs chiffrés de réduction sur l'ensemble des Scope entre 2031 et 2050.

Mesures du plan d'actions

Scopes 1 et 2 :

Vise une réduction de 220 ktCO2e entre 2025 et 2030, exprimé aussi par l'entreprise comme une réduction de 537 ktCO2e en 2030 par rapport à un scénario "où rien n'est fait". Leurs leviers de réductions sont :

- Réduction des émissions de procédé ~ 175 ktCO2e.*

- Arrivée d'un tarif vert ~ 125 ktCO2e.

- Exportations d'énergies renouvelables ~ 165 ktCO2e

**émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions de combustion résultant de réactions intentionnelles et non intentionnelles entre des substances ou de leur transformation, lorsque l'objectif principal est autre que la production de chaleur.*

- Réduction progressive des combustibles fossiles ~ 50 ktCO2e avec 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030 (Scope 2) (86% de l'objectif atteint)

- Flotte électrique = objectif de 100% véhicules électriques quand réalisable d'ici 2031 (Scope 1) (28% de l'objectif atteint)

▷ *Inclut une importante compensation sur le Scope 1&2 due à la vente d'énergies renouvelables (≠ de la réduction)*

Scope 3 :

Prévision d'augmentation des émissions Scope 3 avant une diminution au regard de l'ampleur des investissements. Severn Trent souhaite s'attaquer au problème du carbone dans le capital et adopter des solutions alternatives à grande échelle.

Leviers d'actions probables déjà identifiés :

- Collaboration avec les fournisseurs afin de réduire leur empreinte carbone (objectif de 70% de ses fournisseurs (en émissions) ayant fixé un objectif SBT d'ici 2026 (Scope 3). Prévoit de nouveaux objectifs une fois ces derniers arrivés à maturité

- Rechercher, tester et expérimenter des alternatives : matériaux alternatifs à faible émission de carbone pour réduire le carbone incorporé, investissements dans des technologies de traitement avancées pour l'amélioration de la qualité des biosolides, exploration de solutions à faible ou sans produits chimiques pour le traitement de l'eau et des eaux usées.

▷ *Aucune quantification des leviers d'actions du Scope 3*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Severn Trent annonce avoir débloqué 295 millions de livres sur 2025-2030 pour son plan d'action net zero (sur 6,4 bn £ alloués aux dépenses d'amélioration).

86% d'alignement des CAPEX avec la taxonomie vs. 87% en 2024; 64% d'alignement des OPEX avec la taxonomie vs. 71% en 2024

▷ *Seulement 4,7% des dépenses sont explicitement fléchées pour le plan d'actions Net Zero entre 2025 et 2030*

Rémunération

CEO :

-Rémunération variable annuelle (pour 2025) : 39% du bonus annuel est lié à des mesures directement liées à la performance environnementale et à la santé des rivières avec 10% sur le Environmental Performance Assessment (EPA) contrôlé par l'Environment Agency et 14% sur les Environmental Outcome Delivery Services (ODIs).

-Rémunération long terme : 50% sur des critères extra-financiers dont 20% sur la réduction de l'empreinte carbone :

- 10% sur "Atteindre une réduction cumulée de nos émissions de Scope 1 et 2 de 46 % par rapport à la référence 2019/20 (de 508,4 kT) d'ici le 31 mars 2028" avec un seuil à 34% et une cible à 40%

- 10% sur "Atteindre une production supplémentaire de 313 GWh par rapport à la base de référence 2019/20 de 486 GWh, permettant une production renouvelable totale minimale de 799 GWh d'ici le 31 mars 2028." avec un seuil à 751 GWh et un objectif à 775 GWh.

Mandataires sociaux :

-Rémunération long terme : 20% est liée à la réduction carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation annuelle sur la mise en œuvre

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Vote consultatif tous les 3 ans sur le Plan Action Climat

Légende :
- ❍ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
57%	B	+

Méthodologie ACT Générique

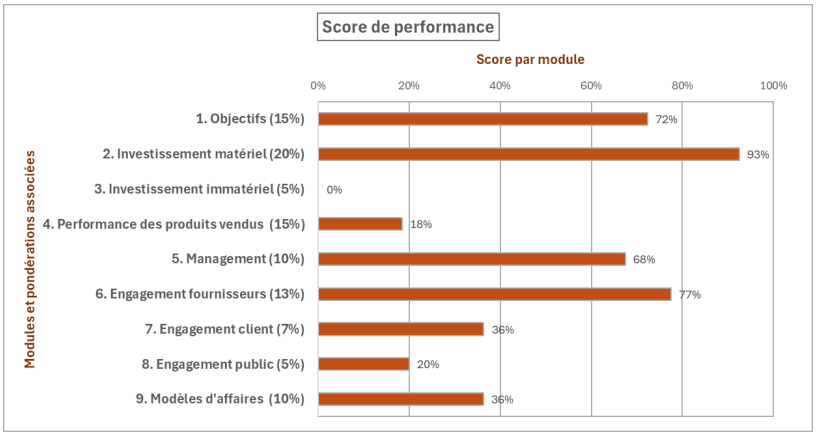

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : L'objectif SBTi à court terme des scopes 1 et 2 de Severn Trent est aligné sur une trajectoire de 1.5 °C (-46 % d'ici 2031 par rapport à 2019) et inclut les émissions biogéniques, qui représentent une grande partie des émissions de l'entreprise. En outre, dans le même délai, Severn Trent a un objectif SBTi de réduction de ses émissions de 13.5 % pour la catégorie 15 du scope 3 (utilisation de produits vendus). L'entreprise s'est également fixé un objectif de zéro émission nette pour 2050. Cependant, Severn Trent n'a pas fixé d'objectif de réduction des émissions de GES à court terme en ce qui concerne les émissions en amont de la catégorie 3, qui représentent 44 % des émissions totales, et les émissions de la catégorie 3 ont augmenté depuis l'année de référence.

2. Investissements matériels : 86% des dépenses d'investissement (CAPEX) de Severn Trent est aligné avec des activités durables et bas carbone (taxonomie UE), mais la performance passée de l'entreprise en termes de réduction de ses émissions du scope 1 et 2 n'est pas alignée sur une trajectoire 1.5°C.

3. Investissements immatériels: Severn Trent ne publie pas suffisamment d'informations sur ses investissements en R&D à bas carbone et sur ses activités de brevetage.

4. Performance des produits vendus : Severn Trent publie peu d'informations quantitatives sur les interventions spécifiques aux produits qui sont mises en œuvre à grande échelle. De plus, en termes de performance, les émissions du scope 3 de Severn Trent ont augmenté au cours des dernières années.

5. Management: La stratégie de Severn Trent en matière de changement climatique est supervisée par le conseil d'administration et l'entreprise a mis en œuvre un plan de transition complet.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : En ce qui concerne l'engagement des fournisseurs, Severn Trent dispose d'une stratégie et d'un objectif SBTi d'atteindre 70 % de ses fournisseurs (par émissions) avec des objectifs SBTi d'ici 2026. Cependant, Severn Trent n'a pas publié de stratégie visant à influencer le comportement des clients, mais elle mentionne certaines actions d'engagement et de collaboration entreprises.

8. Engagement public: Severn Trent ne publie pas d'informations détaillées sur sa politique d'engagement et de soutien aux associations. Toutefois, l'entreprise fait état d'activités d'engagement positives avec les autorités publiques locales.

9. Modèle d'affaires : 75 % du chiffre d'affaires de Severn Trent est aligné bas carbone (taxonomie UE) et cette part a augmenté par rapport à l'année précédente (73%). Toutefois, l'entreprise mentionne peu de développement de nouveaux produits et services bas carbone et ne s'est pas engagée à abandonner progressivement les combustibles fossiles dans ses activités, telles que la production d'électricité à partir du gaz.

Cohérence climatique (score narratif) : Les actions passées et présentes de Severn Trent démontrent que l'entreprise a une ambition climatique, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour atteindre ses objectifs climatiques et réduire ses émissions totales alignées avec une trajectoire de 1.5°C.

Score de tendance : Severn Trent s'est améliorée dans certains domaines, comme la fixation d'un objectif à long terme de zéro émission nette et la communication d'informations sur les émissions biogènes, mais certaines incertitudes subsistent.

Domaines d'amélioration identifiés :

- L'entreprise devrait fixer un objectif à court terme ses émissions scope 3 en amont, qui représentent près de la moitié de ses émissions.
- L'entreprise devrait publier en détail ses actions et interventions clés tout au long de sa chaîne de valeur, ainsi que les réductions d'émissions attendues et les investissements associés.
- L'entreprise devrait élaborer une stratégie visant à impliquer ses clients et à les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'affaires alignés sur une transition à faible émission de carbone.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

France

2025

Secteur Immobilier

Notation de transparence	Méthodologie secteur générique		Analyse réalisée par l'ADEME
35% d'alignement avec les recommandations du FIR	SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
	44%	A **B** C D E	=

Malgré ses efforts de transparence, **la Société Foncière Lyonnaise ne divulgue pas de trajectoire de décarbonation après 2030**. **L'entreprise dispose de deux objectifs à 2030 basés sur des années de référence distinctes** : un objectif pour les scopes 1 et 2 par rapport à 2018 et un autre pour l'ensemble des scopes par rapport à 2021. Contrairement à l'objectif sur les scopes 1 et 2, **l'objectif sur les trois scopes n'est pas encore certifié SBTi** mais l'entreprise souhaite le faire certifier et mentionne qu'il respecte une trajectoire 1,5°C. L'entreprise pourrait être plus granulaire dans sa transparence sur les émissions afin de mieux comprendre l'allocation par actif en exploitation et en développement. Si les mesures du plan actions sont bien détaillées, **l'entreprise ne communique pas le montant des investissements dédiés au scope 3 amont** (89 % des émissions). Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau d'ambition relatif à sa stratégie climat. A titre d'exemple, **l'objectif sur les scopes 1 et 2 fixé à 2030 est presque atteint cette année.**

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

23 avril 2025

100%
Pour

Répartition du capital de la Société Foncière Lyonnaise

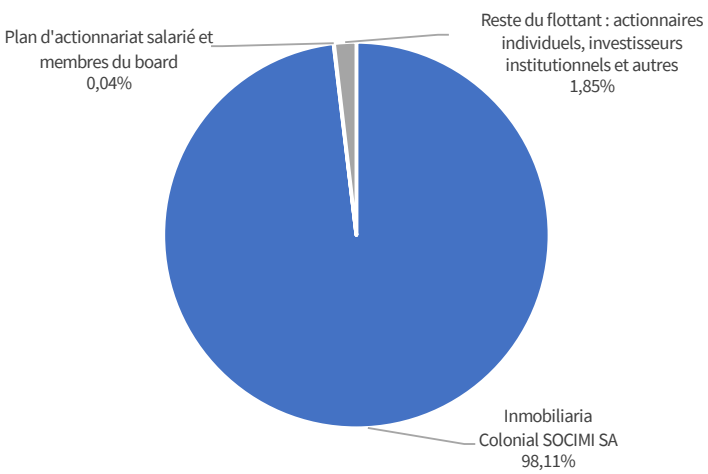

Société foncière lyonnaise

35%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050
Absence d'ambition net zero communiquée d'ici 2050

Scénario(s) de référence utilisé(s)
Trajectoire validée 1,5°C par la SBTi sur les scopes 1 et 2 à 2030.
Engagement auprès de la SBTi de mesurer et réduire ses émissions du scope 3
▷ *Le scénario 1,5°C suivi par l'entreprise pour la trajectoire du scope 3 (94% des émissions) n'est pas encore certifié par SBTi**
▷ *Le scénario suivi par l'entreprise après 2030 n'est pas divulgué*

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)
Baisse des émissions de 11% en absolu sur le scopes 1 et de 38% sur le scope 2 en market-based entre 2021 et 2024.
Baisse des émissions de 15% en absolu sur le scope 3 entre 2021 et 2024 (mais hausse de 19% de 2023 à 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
205 tCO2eq (vs 121)	1 319 tCO2eq (vs 1 966)	1 502 tCO2eq (vs 1 777)	22 750 tCO2eq (vs 19 125)
1 %	5 %		94 % Scope 3 amont 89% Scope 3 aval 5%

Le reporting du scope 3 exclut 7 catégories. Ces exclusions sont justifiées par l'entreprise.
▷ *Manque de clarté sur le périmètre : l'entreprise déclare que les immeubles en rénovation majeure** sont exclus du reporting carbone (pour 2024: Louvre Saint-Honoré, Haussmann Saint-Augustin) mais l'actif Scope, en restructuration, l'est aussi en 2024 sans justification sur l'exclusion de ce projet.*
▷ *Manque de transparence sur les émissions par actif (vs. 2023 dans lequel ce détail figurait pour les opérations de développement)*
▷ *Augmentation de 19% du scope 3 entre 2023 et 2024 expliqué par l'entreprise par un nombre de projets de rénovation et de restructuration en travaux plus conséquent cette année mais sans précision. De plus, es voyages d'affaires sont de +186% depuis 2021.*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)
Absence d'information

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)
Réduction de -50% à 2030 sur les scopes 1 et 2 vs 2018 (performance actuelle vs 2018 : -45%)
Réduction de -42% à 2030 sur l'ensemble des scopes (scope 2 market based) vs 2021 (performance actuelle vs 2021:-17%)
Année de référence différente sur l'objectif couvrant les trois scopes de celle sur les scopes 1 & 2 certifiés par SBTi
▷ *L'objectif sur les trois scopes n'est pas encore certifié SBTi bien que l'entreprise mentionne qu'il respecte une trajectoire 1,5°C**
▷ *L'objectif sur les scopes 1 et 2 pourrait être revu à la hausse en raison d'un objectif quasiment atteint en 2024*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)
Absence d'information

Mesures du plan d'action
Divulgation de la part de contribution de réduction de chaque poste pour atteindre les objectifs 2030 sur les 3 scopes (17 ktCO2eq en 2030 vs 29,2 ktCO2eq en 2021, -42%)
***Scopes 1, 2 et 3 aval** : "Sobriété dans l'exploitation" (15%) réduire de -1,8 ktCO2eq la consommation énergétique des parties communes et parties privatives notamment en abandonnant les énergies fossiles (1), favorisant des énergies aux facteurs d'émission les plus faibles(2), en remplaçant les fluides frigorigènes(3) et en améliorant l'efficacité énergétique (4)*
*1-suppression des deux derniers équipements fonctionnant au gaz naturel d'ici l'hiver 2025/2026***
2-extension progressive des raccordements aux réseaux de froid urbain sur les immeubles du patrimoine desservis et en cours de restructuration, déploiement de nouvelles pompes à chaleur peu consommatrice
3-amélioration des systèmes de chauffage de ventilation ou de climatisation (CVC), des éclairages, des systèmes de gestion technique centralisée du bâtiment ou la production d'énergie renouvelable
4-propre à chaque actif et plan d'investissement associé, implication des mainteneurs techniques, dialogue avec les locataires
Scope 3 amont :
Réduire de -9,7ktCO2eq les émissions sur les projets de rénovation et restructuration (79%) : réduire le carbone embarqué, favoriser une économie circulaire => manque de détails sur ce levier alors qu'il est déterminant
Objectif 2030 : 100 % des actifs soumis à des études de vulnérabilité et ayant mis en place les mesures de prévention et d'adaptation nécessaire (en 2024 : études de vulnérabilité remises à jour sur 100 % des actifs)
○ *Label BBCA recherché sur les opérations de rénovation majeure => pas d'objectif chiffré*
Réduire de -0,5 ktCO2eq les achats et trajets (4%)
Réduire les déchets de -0,2 ktcO2eq (2%) : Valorisation et recyclage des déchets liés aux opérations de développement et à l'exploitation des bâtiments. Objectif 2030 zéro déchet ultime. En 2024, 96 % des déchets valorisés sur les actifs en exploitation; 74 % sur les opérations de développements.

Alignements des investissements CAPEX / OPEX
Sur les Scopes 1, 2 et 3 aval, 20 millions de CAPEX sur les cinq prochaines années (2024-2030); 6 millions en 2024 sur les actifs en exploitation scopes 1,2, 3 aval (consommations d'énergies des parties communes et parties privatives des immeubles) pour les actions participant à la réduction des émissions liées aux actifs en exploitation
▷ *Pas d'information sur les investissements dédiés au scope 3 amont (89% des émissions)*
▷ *Pas d'information sur les CAPEX alignés à la taxonomie européenne*

Rémunération
Mandataires sociaux :
Variable annuel : 10% de la rémunération variable annuelle est attribué à un critère "Politique RSE" qui comporte 5 objectifs dont 2 corrélés aux trajectoires de réduction des émissions de GES : la conformité avec la courbe prévisionnelle SBTi linéarisée (+10% max), et la mise au point des trajectoires CRREM par actif en exploitation.
▷ *Critères non chiffrés et dilués parmi les différents objectifs*

Salariés et dirigeants ne détenant pas plus de 10% du capital social de la société
*Mise en place d'un intéressement de long terme par un plan de distribution d'actions gratuites*** dont 10% se base sur un critère lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre
Pas de consultation de vote annuelle

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie
Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

**SFL souhaite faire certifier en 2025 son nouvel objectif maintenant que le référentiel sectoriel pour l'immobilier a été finalisé*
***les rénovations qui concernent plus de 50 % de la surface ou qui ont amené au déménagement de plus de 50 % des locataires en surface*
****néanmoins, les énergies fossiles sont encore présentes dans le scope 2 : réseau de chaleur parisien (dont 49,3% de son mix se compose de gaz naturel), production de l'énergie des fournisseurs (dont 5,6% du mix énergétique se compose d'énergies fossiles)*
*****pour l'exercice 2024 et pour une durée de 38 mois*

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ Point d'amélioration

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
44 %	A **B** C D E	=

Méthodologie ACT Générique

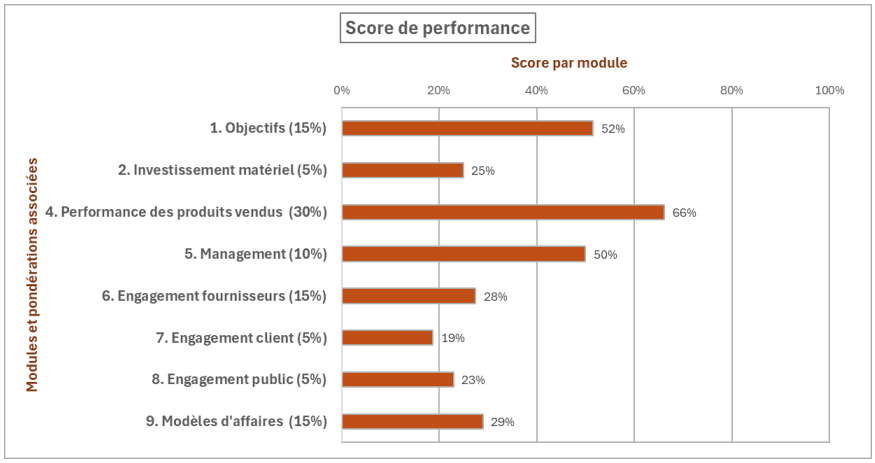

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : SFL s'est engagée à réduire ses émissions de 42% en 2030 par rapport à 2021. Si cet objectif est considéré comme ambitieux car basé sur la science, l'entreprise pourrait également définir un objectif long terme afin de clarifier sa trajectoire.

2. Investissements matériels : Une diminution significative des émissions des scopes 1&2 est observée depuis 2021 (-35%). Toutefois, la part de CAPEX bas-carbone annoncée par l'entreprise sur les cinq prochaines années ne prend pas en compte le scope 3 amont qui représente 89% des émissions.

4. Performance des produits vendus : Entre 2021 et 2024, les émissions du scope 3 ont diminué de 15%, ce qui montre que SFL est en bonne voie pour atteindre son objectif à court-terme. Les leviers pour y parvenir sont listés et s'articulent autour de trois piliers : amélioration de l'efficacité énergétique des actifs, la transition vers des énergies décarbonées, la réduction du carbone embarqué dans la chaîne de valeur. Des actions de mise en place sont indiquées mais ne permettent pas de faire le lien directement avec l'atteinte des objectifs fixés à 2030 (notamment concernant celles sur le scope 3 amont).

5. Management : Le comité ESG de SFL, qui définit les grandes orientations stratégiques avec la Direction générale, se réunit 4 fois par an. SFL met en place un dispositif d'intéressement pour les collaborateurs, intégrant la performance carbone de l'entreprise. La gouvernance du plan de transition est insuffisamment détaillée pour comprendre quelle est la grille de suivi, et progrès réalisés par l'entreprise.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : SFL a mis en place des dispositifs et actions de suivi de l'engagement des fournisseurs et clients mais qui ne semblent pas intégrés dans une politique globale d'engagement et de sélection des acteurs de sa chaîne de valeur. L'entreprise a mis en place une charte achats durables et des consultations RSE des fournisseurs. En 2024, une revue des méthodes de prise en compte des critères ESG lors de la sélection des fournisseurs a été effectuée par l'audit interne. La grille d'analyse de ces critères de sélection devrait être davantage détaillée.

8. Engagement public : SFL pourrait davantage formaliser et communiquer autour d'une politique d'engagement public sur les sujets relatifs à l'atténuation du changement climatique.

9. Modèle d'affaires : Certaines activités relatives à l'évolution du modèle d'affaires de SFL sont évoquées tels que le réemploi de matériaux pour la restructuration et la rénovation. Ces éléments sont insuffisamment détaillés pour comprendre l'articulation avec la trajectoire et la concrétisation des éléments du plan de transition de SFL.

Cohérence climatique (score narratif) : Les données climatiques publiées par SFL sont claires, exprimées en *location-based,* et globalement cohérentes. Toutefois les actions menées et envisagées par SFL sont assez peu détaillées, assez générales et couvrent que le court-terme, ce qui ne permet pas d'envisager l'implémentation concrète en lien avec les objectifs de décarbonation.

Score de tendance : La note de tendance est établie à = compte tenu de la trajectoire de l'entreprise qui paraît crédible mais avec la mise en œuvre du plan de transition qui demeure insuffisamment détaillée.

Domaines d'amélioration identifiés :

- SFL devrait se fixer des objectifs intermédiaires et de long terme. L'ensemble des actions de décarbonation pourrait être davantage précisées sur les actions concrètes que cela implique et le financement associé requis. L'entreprise pourrait étendre la publication des données en intensité surfacique pour le scope 3 qui représente plus de 90% de ses émissions GES.
- Plus de transparence et de détails sur la politique d'engagement et de sélection des acteurs de la chaîne de valeurs de SFL (fournisseurs et clients) serait appréciée. L'entreprise est également invitée à détailler davantage le processus.

Méthodologie ACT

Secteur aluminium

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur de l'aluminium est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence ou score narratif)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
1. Objectifs	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs passés et présents
2. Investissement matériel	2.1 Performances passées des actifs en aluminium sur la chaîne de valeur
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Performance future des actifs en aluminium sur la chaîne de valeur
	2.4 Contribution à la production d'électricité à faible teneur en carbone
	2.5 Réduction de la production des déchets de fabrication
3. Investissement immatériel	3.1 R&D dans les technologies d'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage des entreprises en matière d'atténuation du changement climatique
4. Performance des produits vendus	4.1 Emissions carbone sur toute la chaîne de valeur aluminium
	4.2 Intervention sur les produits achetés
	4.3 Traçabilité de la ferraille recyclée
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Organes de contrôles des questions liées au changement climatique
	5.3 Plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Tests de scénarios sur le changement climatique
6. Engagement fournisseur	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Engagement client	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Engagement public	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2. Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques, locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Activités commerciales à faible intensité de carbone visant à accroître la production d'électricité à faible intensité de carbone
	9.2 Modèles d'entreprise visant à passer à des processus à faible émission de carbone
	9.3 Activités visant à participer à l'économie circulaire de l'aluminium

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK **RioTinto** 2025

Secteur matériaux

Notation de transparence	Méthodologie secteur aluminium	Analyse réalisée par :
50% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT Accelerate Climate Transition	World Benchmarking Alliance

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
32%	A B **C** D E	=

Alors que RioTinto annonce une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, **l'entreprise ne divulgue pas d'objectifs chiffrés de réduction de ses émissions après 2030**. Par ailleurs, bien qu'elle mette en place des actions pour participer à la décarbonation de sa chaîne de valeur, **l'entreprise ne s'est pas fixée d'objectif global de réduction sur le scope 3** alors qu'il représente 95% de ses émissions. **Selon l'analyse ACT, l'entreprise ne semble pas en voie d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions pour 2030** et ses émissions scopes 1 et 2 liées à ses opérations sur l'aluminium sont restées constantes entre 2019 et 2024. Dans le plan d'actions, **l'entreprise divulgue bien les contributions de réduction de chaque solution mise en œuvre à échéance 2030 et 2050 pour les scopes 1 et 2**, mais **le plan d'action pourrait être plus clair et détaillé sur le scope 3**. Enfin, les solutions basées sur la nature sont présentées comme une solution de décarbonation dans le plan d'actions jusqu'à 2030 alors qu'elles devraient être présentées à part et non comme une solution contribuant à la décarbonation des activités de l'entreprise.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

1 mai 2025

84,8% Pour	9,1% abstention	6,1% contre

Répartition du capital de Rio Tinto

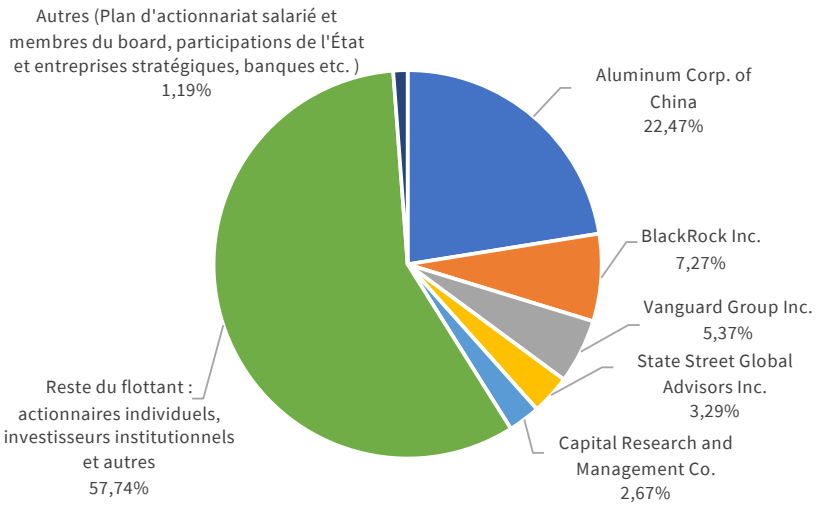

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RioTinto

Rio Tinto

50%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 et de soutenir leurs clients et fournisseurs pour contribuer à leur neutralité carbone d'ici 2050.
Le niveau des émissions compensées est fixé à 10% des émissions de 2018 (en majorité des crédits carbone)
▷ *L'entreprise ne dispose pas d'objectif de décarbonation sur l'ensemble du scope 3 ne permettant pas de comprendre clairement comment elle va contribuer à la neutralité carbone de ses clients et fournisseurs*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

L'entreprise déclare avoir utilisé un scénario interne pour fixer ses objectifs de scopes 1 & 2, Aspirational Leadership Scenario 1,5°C, aligné avec un scénario 1,5°C (SSP1-1.9)
▷ *L'entreprise déclare désormais ne plus prendre en compte ce scénario 1,5°C dans son processus de décision stratégique ou d'investissement au sens large*
▷ *L'entreprise ne compare pas l'ensemble de sa trajectoire de décarbonation avec un scénario de référence*
▷ *Absence d'objectifs certifiés par SBTi*

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)

Baisse des émissions de 14% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2018 et 2024. Pas de baisse des émissions du scope 1 depuis 2020.
Baisse des émissions de 0,3% en absolu sur le scope 3 entre 2020 et 2024 (mais hausse de 2023 à 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3	
23 MtCO2eq (vs 23,3)	6,9 MtCO2eq (vs 9,3)	574,6 MtCO2eq (vs 572,5)	Amont: 29,8 MtCO2eq (5%)
4 %	1 %	95%	Aval : 544,8 mtCO2eq (95%)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Scopes 1 & 2
2025: 15% de réduction sur les scopes 1 et 2 en absolu par rapport à 2018.

Scope 3
Un objectif de réduction de 40% de l'intensité d'ici 2025 du transport maritime par rapport à 2008 et 50% d'ici 2030

▷ *Pas d'objectif global sur le scope 3 et objectif chiffré sur le transport maritime représente une infime partie du scope 3 (< à 1,5%)*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

L'objectif de baisse des émissions est de 50% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2018 et 2030
▷ *L'objectif exclut 5 % des émissions des scopes 1 et 2*
Scope 3: l'entreprise s'est fixée des objectifs chiffrés sur sa chaine de valeur acier tels que réduire ses émissions nettes de Scope 3 issues des minerais de fer à haute teneur de l'entreprise Iron Ore Company (IOC) au Canada de 50 % d'ici 2035 par rapport à 2022
▷ *Les émissions liées aux minerais de fer représentent 69% du scope 3 mais difficile de savoir quelle part représente l'IOC*
▷ *Pas d'objectif chiffré sur la globalité du scope 3*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

L'entreprise publie sa trajectoire de décarbonation jusqu'à 2050 pour ses scopes 1 & 2 en précisant les principaux leviers
▷ *Cependant, elle n'a pas encore divulgué d'objectif chiffré de décarbonation après 2030*

Mesures du plan d'actions

***Scopes 1 et 2**: axe du plan d'action en partant des 4 sources les plus émissives ;*
-Electricité (37% des émissions) : atteindre 90% de sources renouvelables d'ici 2030 (vs 78% en 2024);
-Anodes en carbone dans les fours à aluminium et réducteurs dans les fours à dioxyde de titane et Combustibles fossiles pour chauffer les usines de traitement et les raffineries d'alumine (23% et 25% des émissions) :
Raffinage de l'alumine : potentiel d'expansion à l'échelle industrielle
Traitement des minerais : solution ELYSIS TM smelting: processus de fusion de l'aluminium sans émissions directes
Utilisation d'hydrogène produit à partir d'énergies renouvelables (BlueSmelting TM)
-Consommation de diesel de l'équipement minier et de la flotte ferroviaire (13% des émissions) : électrification de la flotte, flotte zéro carbone d'ici 2030, carburant diesel renouvelable (RD)
-Jusqu'à 10% de la réduction des émissions proviendra des solutions basées sur la nature
Les contributions de chaque solution sont estimées pour 2030 et 2050
***Scope 3**: l'entreprise a un plan d'actions pour les activités de son scope 3 sur lesquelles elle considère pouvoir soutenir des changements significatifs, notamment dans la chaine de valeur acier, aluminium, transports et achats*
▷ *Les solutions basées sur la nature sont présentées comme une solution de décarbonation dans le plan d'actions jusqu'à 2030 alors qu'elles devraient être présentées à part et non comme une solution contribuant à la décarbonation des activités de l'entreprise.*
▷ *Le plan d'action pourrait être plus clair et détaillé sur le scope 3, permettant de mieux comprendre la contribution de chaque action à la décarbonation globale du scope 3*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

$5-6 milliards CAPEX investis dans la décarbonation entre 2022 et 2030 ;
$589 millions dépensés en 2024 pour la décarbonation (CAPEX et OPEX) : représente 11% des CAPEX globaux à 2030
$0,5 - 1 milliard entre 2024 et 2026. Ce montant inclut les crédits carbone volontaires et les investissements dans des projets de solutions basées sur la nature, mais exclut le coût des crédits carbone achetés à des fins de conformité.
Granularité des montants de 2024 donnée par grand projet de décarbonation (cf mesures du plan d'action)
▷ *Investissements actuels reliés au plan d'actions mais pas d'information sur la répartition des CAPEX futurs à l'atteinte des objectifs*
▷ *Pas de reporting sur les montants de CAPEX éligibles ou alignés à la taxonomie*

Rémunération du CEO et CFO

Rémunération variable court terme : 10% lié à la décarbonation et à la progression des projets de réduction des émissions de carbone à travers les différentes étapes du développement (rythme de progression et optimisation du déploiement des ressources des projets).
▷ *Cible n'est pas divulguée ex-ante et calcul d'attribution(75% en 2024) n'est pas clair*

Rémunération variable long terme (2025) : 20% lié à la décarbonation : 4 critères de 5% sur la réduction des émissions scopes 1&2
▷ *Absence de cible ex-ante, manque de clarté et de détails sur les taux d'atteinte en 2024*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Vote consultatif tous les 3 ans sur le rapport Action Climat

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
32%	A B **C** D E	=

Méthodologie ACT Aluminium

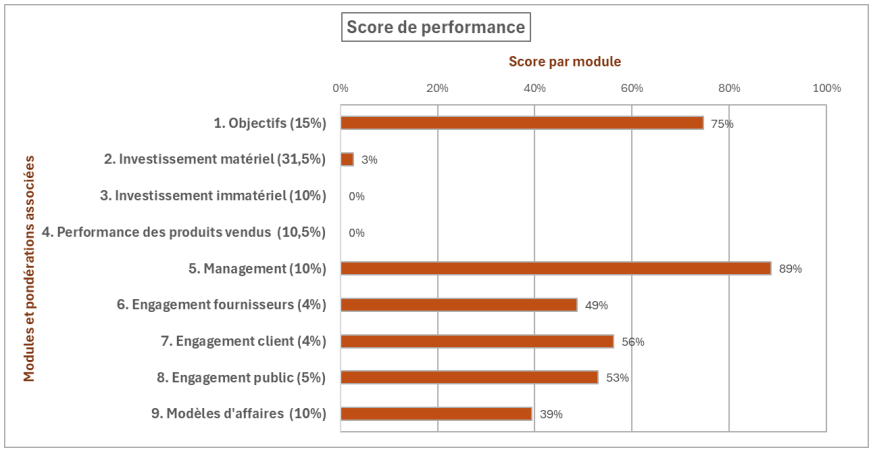

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance (l'évaluation ACT de l'entreprise porte sur son activité Aluminium)

1. Objectifs : Rio Tinto s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2018. Dans le même temps, l'entreprise s'est engagée à atteindre la neutralité carbone pour les scopes 1 et d'ici 2050. Cependant, Rio Tinto n'a pas fixé d'objectifs pour ses émissions de scope 3, qui représentent la plus grande part des émissions de l'entreprise.

2. Investissements matériels : Bien que Rio Tinto dispose d'un rapport complet sur ses émissions par étape de la chaîne de valeur dans laquelle il opère, l'entreprise n'a pas réduit ses émissions absolues des scopes 1 et 2 (liées à ses activités dans le secteur de l'aluminium) à un rythme aligné sur sa trajectoire à faible émission de carbone au cours des cinq dernières années. Il existe des preuves que Rio Tinto met en place des mesures pour réduire ses émissions provenant de la production d'électricité, qui représentent la majorité de ses émissions directes.

3. Investissement immatériel : En 2024, Rio Tinto a investi 398 millions USD dans la recherche et le développement (R&D). Toutefois, l'entreprise n'indique pas la part d'investissement allouée aux technologies d'atténuation des émissions de carbone.

5. Management : Rio Tinto dispose d'un plan de transition complet à faible émission de carbone, mais n'inclut pas d'objectifs pour les émissions de scope 3. En outre, le plan de transition s'appuie sur une analyse des scénarios climatiques qui a pris en compte les implications d'un scénario à 1,5°C. Rio Tinto a mis en place une surveillance et des incitations au niveau du conseil d'administration pour gérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Rio Tinto a clairement identifié les principales sources d'émissions de sa chaîne de valeur. L'entreprise demande à ses fournisseurs de lui fournir chaque année des informations sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, mais elle ne prévoit pas spécifiquement d'exigences en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, Rio Tinto inclut des activités de réduction des émissions dans sa stratégie d'engagement auprès des clients, mais ne quantifie pas ses exigences. L'entreprise peut s'améliorer dans ce domaine en fixant et en communiquant son niveau cible de réduction des émissions.

8. Engagement public : Rio Tinto dispose d'une politique d'engagement publique qui couvre l'ensemble de l'entreprise et toutes les associations, alliances et coalitions dont elle est membre. En outre, Rio Tinto examine périodiquement ses adhésions à des associations industrielles individuelles et envisage de suspendre son soutien ou son adhésion à des associations industrielles qui s'opposent à l'Accord de Paris.

9. Modèle d'affaires : Il semble que Rio Tinto tente de diversifier son mix énergétique en augmentant sa capacité de production d'énergie renouvelable. Toutefois, l'entreprise ne divulgue que peu d'informations sur l'état actuel de ces projets en termes de rentabilité et de taille.

Cohérence climatique (score narratif) : Rio Tinto fait état de sa participation à plusieurs projets de technologies de réduction des émissions de GES, avec des dépenses d'investissement (CAPEX) de 589 millions USD en 2024, dans le cadre des 5 à 6 milliards USD prévus entre 2022 et 2030. Toutefois, l'entreprise ne divulgue pas sa part dans les activités de R&D dédiée à la transition. L'entreprise ne paraît pas fournir suffisamment d'éléments sur le développement d'activités à faible intensité de carbone ou sur le repositionnement de son modèle d'entreprise actuel.

Score de tendance : Rio Tinto reçoit une note de tendance de =. Si l'entreprise était réévaluée dans un avenir proche, sa note resterait probablement inchangée.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Bien que l'entreprise dispose d'un rapport complet et qu'elle explore des technologies de décarbonisation, ses progrès pour réduire ses émissions directes sont plus lents que prévu. L'entreprise n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions pour 2030 et ses émissions des scopes 1 et 2 sont restées stables entre 2019 et 2024 pour le secteur de l'aluminium.

Méthodologie ACT
Secteur ciment

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur du ciment est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence ou score narratif)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Trajectoire des émissions futures
	2.4 Activités relatives aux carburants de substitution
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
4. Performance des produits vendus	4.1 Tendances des émissions passées
	4.2 Gestion de l'électricité
	4.3 Interventions spécifiques sur clinker ou matériau équivalent
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Activités visant à réduire les barrières structurelles d'entrée sur le marché de la production ciment bas-carbone
	9.2 Activités contribuant à l'optimisation de la construction bas carbone
	9.3 Activités économiques en faveur de l'économie circulaire

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

Suisse HOLCIM 2025

Secteur matériaux

Notation de transparence

65%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

Méthodologie secteur générique ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION

Analyse réalisée par : ethos

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
50 %	A B C **D** E	=

Holcim vise la **neutralité carbone en 2050** avec toutefois une **une forte dépendance aux technologies de captage et stockage de carbone (CCUS), qui représentent 44 % des leviers de contribution à sa stratégie de réduction** des émissions de scopes 1 et 2. En matière de cibles de décarbonation pour le scope 3 , le groupe passe de 31% de couverture du scope en 2023 à environ 80% cette année, et cet objectif est certifié SBTi à 2030. Le plan **d'action est détaillé avec la contribution des actions aux objectifs de réduction 2050 pour les scopes 1 et 2** mais manque de chiffrage pour le scope 3. Concernant les investissements, près de **60% du plan CAPEX 2023-2032 est axé sur les technologies CCUS**, et cette part a augmenté entre 2023 et 2024 au détriment des CAPEX pour les énergies propres et la décarbonation. Cela étant, nous saluons la **présentation d'un Say on Climate pour la quatrième année consécutive** ainsi que les **initiatives de dialogue** permettant aux investisseurs responsables de faire passer leurs messages.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

14 mai 2025

89,8% Pour	8,3% abstention	1,9% contre

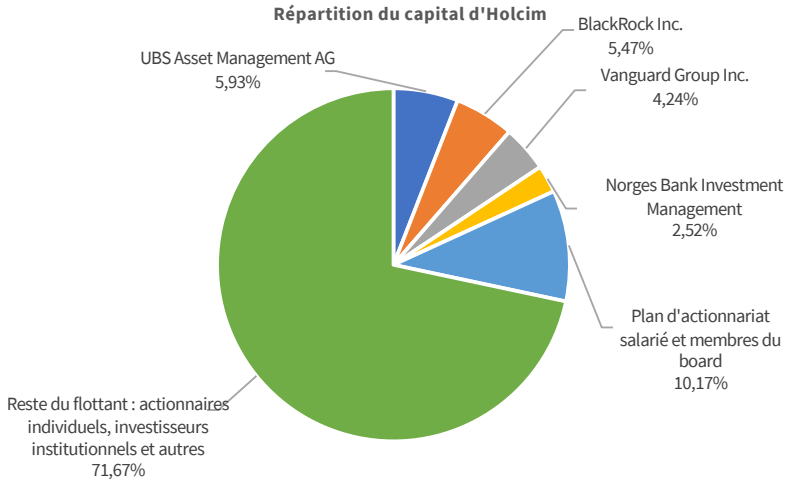

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

HOLCIM

↑ 65%
d'alignement avec les recommandations du FIR

HOLCIM

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero à 2050, ambition de compenser 5% des émissions des scopes 1 et 2 et 10% des émissions du scope 3 en 2050.
▷ Pour les scopes 1 et 2, l'entreprise mise sur le CCUS pour 44% de sa réduction d'émissions: questionnement sur la maturité des technologies captage et stockage et l'inclusion de ces technologies dans les leviers de réduction et pour le scope 3 la nature de la compensation n'est pas précisée

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2020) sur l'ensemble des scopes*
*Trajectoire 1,5°C également validée par la SBTi à horizon 2030 pour les scopes 1 & 2 (année de référence 2020)***

Émissions GES actuelles *(2023 vs 2022)*

Réduction des émissions de scope 1 de 8,8% et de scope 2 de 30,4% depuis 2018 (KgCO2/T ciment) en intensité
Réduction des émissions absolues de scope 3 de 12,5% entre 2022 et 2024

***SCOPE 1** (60,9%)*
71 MtCO2eq (vs. 74)
Dont 39,8% émis par les matières premières lors de la production de ciment

***SCOPE 2** (market based)*
(3,6%)
4 MtCO2eq (vs. 5)

***SCOPE 3** (35,5%)*
42 MtCO2eq (vs. 46)
Dont 18,8% des émissions provenant de l'amont et l'aval et 16,7% provenant des émissions directes des entreprises et des investissements non consolidés.

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Scope 1 (2025) : réduire les émissions de GES de 11,8% par tonne de matériaux cimentaires (année de référence : 2018) : passage à 520 kgCO2net/tonne de ciment
▷ Absence d'objectifs chiffrés détaillés pour les scopes 2 et 3 à court terme et absence d'objectifs en valeur absolue

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Scope 1 et 2 (2030) : réduction des émissions de GES de 26,2% par tonne de matériaux cimentaires (année de référence : 2020), objectif validé SBTi 1,5°C : équivalent à une réduction de 25% des émissions en absolu des émissions de Scopes 1 & 2*

Scope 3 (2030) :

- Réduction de 25% des émissions de GES par tonne de clinker et ciment achetée (année de référence 2020) (objectif validé SBTi)
- Nouvel objectif SBTi: réduction des émissions de scope 3 liées aux investissements de 25,1% par tonne de ciment (vs. 2020) (47% des émissions de scope 3)
- Réduction de 20% des émissions de GES provenant des activités liées aux combustibles et à l'énergie par tonne de combustibles achetés et de 24,3% par tonne de matériaux transportés pour celles liées au transport et à la distribution en aval (vs.2020)
Nous soulignons la progression liée au nouvel objectif sur les investissements
▷ Absence d'objectifs en valeur absolue pour le scope 3
▷ Absence d'objectifs chiffrés pour encore environ 20% du scope 3 même si progrès par rapport à l'an passé
▷ Les objectifs sur les combustibles achetés et le transport et la distribution en aval sont validés SBTi 2°C (et non 1,5°c)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050)

*Scopes 1 et 2 : Réduction de 95% des émissions par tonne de matériaux cimentaires (année de référence : 2020)**
Scope 3 : Réduction de 90% des émissions de GES (année de référence : 2020) : les objectifs de réduction liés au scope 3 sont exprimés en absolu et incluent l'ensemble des catégories du scope 3 ❍ Des objectifs exprimés en intensité pour les Scopes 1 & 2

Mesures du plan d'action

Contribution des actions aux objectifs de réduction des Scopes 1 et 2 d'ici 2050 :
Technologie de captage et stockage de carbone (CCUS) (44% en 2050) : Objectif de capturer 5MtC02 par an d'ici 2030 et de produire 8Mt de "ciment décarboné" par an d'ici à 2030
- Gain d'efficacité dans la conception/construction (16% en 2050) et dans le béton (10% en 2050)
-Remplacer le clinker dans le ciment par des composants minéraux (10% en 2050) : réduire le taux de clinker de 72 % en 2024 à 68 % en 2030.
-Moins de CO2 dans le clinker (10% en 2050): Produire du clinker avec des matières premières décarbonées. Objectif du taux de substitution thermique de 50 % en 2030 et 70 % en 2050.
-Électricité décarbonée (5% en 2050) :
-Réabsorption naturelle du CO2 pendant la durée de vie des produits en béton (5% en 2050) - action passive

Scope 3 :
Actions sur le scope 3 : remplacement des combustibles fossiles par des carburants alternatifs sourcés localement, achat de produits bas carbone, pour le transport aval: optimisation des circuits et transports plus écologiques, sur l'achat de clinker : analyse des informations fournies par les fournisseurs dans leurs déclarations environnementales, pour les autres produits et services achetés (décisions d'achats) et les investissements et joint ventures (47% des émissions de scope 3) le groupe engage avec les différentes entités pour leur faire adopter des objectifs de réduction validés par SBTi (2030 et au-delà)
▷ Contribution des actions aux objectifs de réduction sont détaillées pour les scopes 1 et 2 mais le plan repose principalement sur les technologies CCUS, avec pour objectif de réduire les émissions de de 44% via le CCUS d'ici 2050
▷ Manque de chiffrage sur les objectifs du scope 3 et absence d'information sur la contribution des actions
❍ Les contributions par action pourraient être données dès 2030

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Plan de CAPEX : 2023-2032 : 4,4 milliards de CHF
58% sur le CCUS (2,5 milliards CHF)
35% sur la décarbonation (1,5 milliards CHF)
2 % sur les énergie propres (67 millions CHF)
6 % sur l'adaptation au changement climatique, eau, biodiversité (257 millions)

▷ Seulement 11,7% des CAPEX des activités alignés à la taxonomie (+4,2% vs 2023) / 49,5% des CAPEX éligibles à la taxonomie (+12,5% vs 2023). objectif communiqué en 2024 ne l'est plus cette année (70% du Capex aligné d'ici à 2030 en Europe)
▷ Grande partie des CAPEX dédiés aux technologies CCUS (et hausse des prévisions de 300 millions de CHF entre 2023 et 2024, au détriment des CAPEX sur les énergies propres et la décarbonation). Questionnement sur la maturité des technologies

Rémunération

Rémunération variable à long terme comex : Critère de 16,5% qui suit l'objectif fixé à 2025 sur la réduction des émissions du scope 1
▷ Absence de critère sur la réduction des émissions des scopes 2 et 3 ▷ Variable annuel: absence de critère lié au carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Soumission du plan climat au vote des actionnaires pour la 4e année consécutive sans engagement pour les années à venir

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Le groupe ne s'engage pas sur un vote tous les trois ans mais déclare que les avis et retours des actionnaires sont pris en compte dans sa stratégie climat (exemple de l'inclusion des 15 catégories d'émissions du Scope 3 dans le reporting des émissions)

** objectif SBTi visiblement révisé en 2025, année de référence étant désormais 2020 pour tous les scopes*
*** SBTi ne se prononce plus sur l'alignement du scope 3 uniquement à moyen terme*

Légende :
❍ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
50%	A B C **D** E	=

Méthodologie ACT Ciment

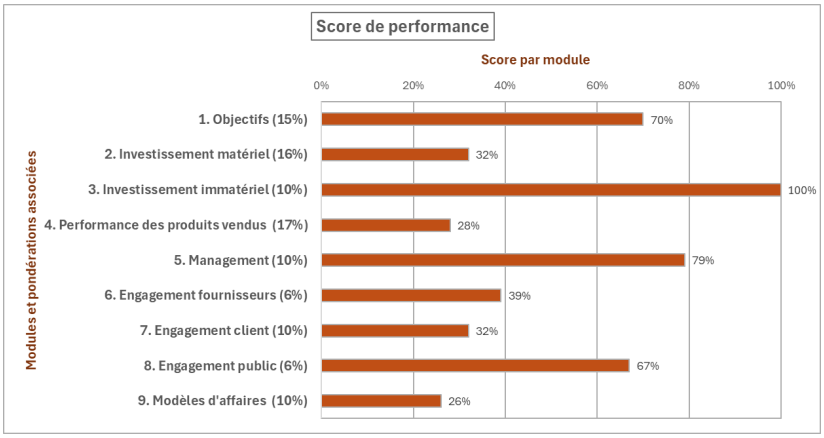

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Les objectifs sont suffisamment ambitieux et ont été validés comme étant basés sur la science par une tierce partie. Une amélioration possible consisterait à fixer des objectifs intermédiaires à l'horizon 2040. La réalisation des objectifs n'est actuellement pas en en ligne avec une réduction linéaire et des efforts supplémentaires semblent nécessaires.

2. Investissements matériels : Alors qu'environ 44% du plan de réduction des émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2050 est basé sur les technologies CCUS, Holcim ne donne pas d'estimation globale des coûts associés. Actuellement, Holcim a d'importantes émissions bloquées liées à ses usines de production.

3. Investissement immatériel : Holcim a cessé de publier en 2024 sa part globale des ressources de R&D consacrées aux produits bas-carbone. Holcim mentionne toutefois que son centre de R&D de Lyon consacre environ 74 % de ses ressources aux produits bas-carbone. Une définition précise de ce qui est considéré comme un produit bas-carbone et davantage de détails sur les projets constitueraient une amélioration.

4. Performance des produits vendus : Aucune trajectoire vers l'objectif de zéro net n'a été publiée pour les émissions du scope 3. Dans sa stratégie de décarbonisation, Holcim s'appuie fortement sur des technologies CCUS qui n'ont pas fait leurs preuves et dont le coût est prohibitif.

5. Management : La stratégie de Holcim en matière de changement climatique est supervisée par le conseil d'administration et l'entreprise semble avoir mis en œuvre un plan de transition complet

6. Engagement fournisseurs : Holcim s'engage auprès de ses fournisseurs, mais des outils supplémentaires devraient être déployés, tels qu'une clause de réduction quantifiée des émissions par les fournisseurs.

7. Engagement clients : Holcim manque d'une stratégie ambitieuse pour influencer ses clients vers des solutions de construction bas-carbone.

8. Engagement public : Holcim a une transparence et une position relativement bonnes en matière d'engagement politique. Holcim participe à des initiatives sectorielles contre le changement climatique et pourrait être plus proactive en prenant la tête de certaines de ces initiatives.

9. Modèle d'affaires : Holcim a fait des progrès ces dernières années pour apporter des changements progressifs à son modèle d'entreprise actuel, mais ces changements restent marginaux. Une stratégie plus large qui permettrait à Holcim de passer d'une société de ciment à une société de matériaux de construction fait toujours défaut.

Cohérence climatique (score narratif) : Dans l'ensemble, Holcim a bien compris que le climat est un sujet profondément matériel et a mis en place de multiples actions pour le gérer. Malheureusement, les actions d'Holcim semblent viser à minimiser les coûts pour poursuivre ses activités habituelles. L'entreprise ne s'est pas donné la possibilité d'élargir la portée de la redéfinition de son modèle d'affaires, par exemple en se considérant comme une entreprise de matériaux de construction plutôt que de ciment. Des efforts importants semblent avoir été déployés dans le plan climatique d'Holcim et le niveau de reporting est positif. Les principaux points forts du plan sont les objectifs fondés sur la science, la part élevée du budget de R&D consacrée aux technologies à faible émission de carbone, la gouvernance climatique de l'entreprise et l'alignement sur les positions en faveur de la protection du climat.

Score de tendance : Rien n'indique que le plan de transition d'Holcim se détériorera ou s'améliorera significativement à l'avenir.

Domaines d'amélioration identifiés : Les principaux domaines d'amélioration d'Holcim sont le déploiement massif de ses solutions bas-carbone, l'augmentation des attentes et des outils pour l'engagement des fournisseurs, la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse pour l'engagement des clients et l'amélioration de la compatibilité de son modèle d'entreprise avec une économie à faible émission de carbone. Holcim n'ayant pas encore réussi à redéfinir son modèle d'entreprise, sa stratégie climatique s'appuie trop sur la CCUS, qui est considérée comme une stratégie non crédible.

Méthodologie ACT

Secteur électricité

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur de l'électricité est à retrouver sur le site de ACT initiative. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance :** en pourcentage
- **Evaluation (cohérence ou score narratif)** : Lettre comprise entre A et E
- **Tendance :** + (amelioration), - (degradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions des scopes 1+2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions du scope 3 en amont
	1.3 Horizon temporel des objectifs
	1.4 Réalisation des objectifs précédents et actuels
2. Investissement matériel	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées pour l'électricité produite
	2.2 Émissions bloquées
	2.3 Évolution de l'intensité des émissions futures de l'électricité produite
	2.3 Part des investissements à faible intensité carbonique (CAPEX)
3. Investissement immatériel	3.1 Dépenses de R&D dans les technologies à faible intensité carbonique
	3.2 Activité des entreprises en matière de brevets sur les produits à faible teneur en carbone
4. Performance des produits vendus	4.1 Performances passées de l'électricité vendue au détail
	4.2 Performances futures de l'électricité vendue au détail
	4.3 Contribution à la production d'électricité à faible émission de carbone
	4.4 Part des services d'efficacité énergétique
	4.5 Interventions visant à réduire les émissions du cycle de vie des actifs à faible émission de carbone
5. Tests de scénarios sur le changement climatique	5.1 Supervision des questions liées au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Plan de transition vers une économie à faibles émissions de carbone
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Incitations à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles
	5.6 Tests de scénarios sur le changement climatique
6. Engagement fournisseur	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Engagement client	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients pour réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à influencer le comportement des clients pour réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement auprès d'associations, d'alliances, de coalitions ou de groupes de réflexion
	8.2 Les associations, alliances, coalitions et groupes de réflexion soutenus n'ont pas d'activités ou de positions négatives sur le plan climatique
	8.3 Position sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les régulateurs et les législateurs
9. Modèle d'affaires	9.1 Recettes provenant de produits et/ou de services à faible teneur en carbone
	9.2 Modifications des modèles d'entreprise

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK

2025

Secteur services aux collectivités

Notation de transparence

48%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

Méthodologie secteur électricité : ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION

Analyse réalisée par : World Benchmarking Alliance

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
51%	B (A C D E)	=

SSE vise la **neutralité carbone d'ici 2040 pour les scopes 1 et 2**, et **d'ici 2050 pour le scope 3**. Si ses **objectifs 2030 pour les scopes 1 et 2 sont validés par la SBTi et alignés sur un scénario à 1,5 °C**, l'objectif 2034 pour le scope 3 ne couvre qu'une partie des émissions du scope (43%), et **aucun objectif post-2034 n'est, à ce jour, validé scientifiquement**. Les émissions de GES ont globalement augmenté de 3 % depuis 2021/2022, avec une nette hausse des émissions de scope 3 (+21 %). À court terme, aucun objectif de réduction n'est communiqué, mais à moyen terme, **l'entreprise vise -72,5 % sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030, et -50 % sur une partie du scope 3 d'ici 2034**. Néanmoins, l'objectif de neutralité carbone sur le scope 3 est fixé à 2050, sans cible intermédiaire ni trajectoire de suivi après 2034. Le plan d'action est bien modélisé mais la contribution de différentes actions pour réduire le scope 3 n'est pas détaillée et l'entreprise n'est pas transparente sur le futur mix énergétique. Par ailleurs, l'entreprise a réalisé quelques **retours en arrière notamment sur son plan d'investissement Net Zero et son objectif de capacité installée visée d'ici 2027 (de 9 à 7 GW).** En matière de rémunération, le variable annuel ne comporte aucun critère lié au climat. Enfin, l'entreprise **a mis fin au vote consultatif annuel sur la mise en œuvre de la stratégie climat, désormais organisé tous les trois ans.**

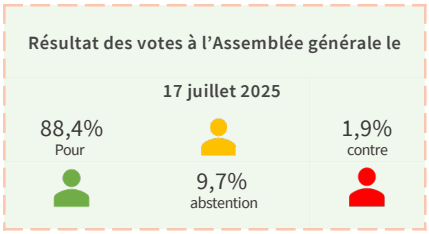

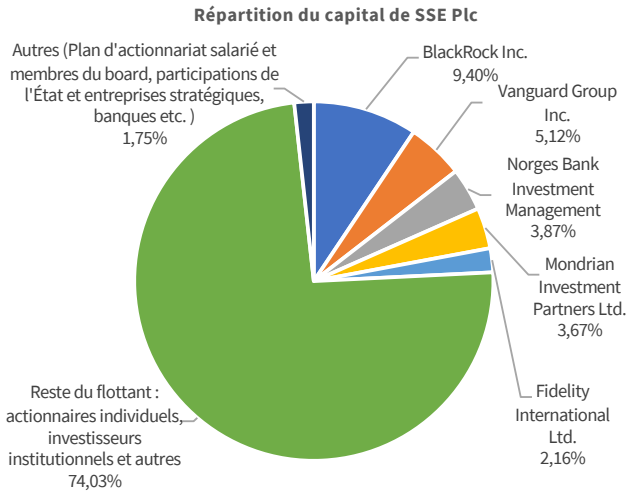

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

SSE

48%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les trois scopes : d'ici 2040 pour les scopes 1&2 et d'ici 2050 pour le scope 3

▷ *L'entreprise donne une information approximative sur le niveau de CCS et la neutralisation des émissions de scopes 1 & 2 mais ne délivre pas d'information sur le scope 3*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Objectifs moyen terme (2030) scopes 1 & 2 validés SBTi et alignés à un scénario 1,5°c

Objectif moyen terme (2034) de scope 3 validé SBTi sans information de scénario / température mais 1,5°c selon l'entreprise

▷ *Pas d'information validée sur le scénario de température pour le scope 3*

▷ *Pas de validation par SBTi sur les objectifs post 2030 (statut: "commitment removed")*

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)

Par rapport à il y a 3 ans, on constate une baisse des émissions de scope 1 (-8,7%), une stagnation des émissions de scope 2 et une hausse des émissions de scope 3 (+21%)

Entre 2024 et 2025, il y a également une hausse de 2% sur les émissions de scope 3, que l'entreprise justifie par une augmentation de 21 % des émissions en amont liées aux combustibles achetés pour alimenter les centrales thermiques de SSE

Entre 2024 et 2025, il y a également une hausse des émissions de scope 1

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
5,22MtCO2eq (vs 4,34)	*0,48MtCO2eq (vs 0,47)*	*4,54 MtCO2eq (vs 4,46)*
46,4%	*4,3%*	*49,3%*

❍ *Point d'attention : tendance des émissions globales à la baisse depuis l'année de référence 2017/2018 mais à la hausse (+3%) par rapport à il y a 3 ans (2021/2022)*

❍ *Pas d'explication plus globale sur la hausse des émissions de scope 3 en absolu depuis 2017/2018*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

▷ *Pas d'objectifs de réduction de court terme (avant 2030) communiqué*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

2030 : - Réduction en intensité des émissions de scope 1 de 80% (année de référence : 2017/2018)

- Réduction des émissions absolues de scopes 1 & 2 de 72,5% (année de référence 2017/2018)

2034 : Scope 3 : Réduction des émissions absolues liées à l'utilisation des produits vendus de 50 % (année de référence 2017/18)

2040 : Net zero emissions pour les scopes 1 & 2

▷ *Une partie significative du scope 3 n'est pas couverte par les objectifs de réduction (la catégorie 11 utilisation des produits vendus correspond à 43% du scope 3)*

❍ *L'entreprise pourrait donner une indication plus précise de la trajectoire prévue entre 2030 et 2040 sur la réduction des émissions des scopes 1 & 2*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

2050 : Net Zero emissions sur les 3 scopes

▷ *Pas de cible de réduction des émissions précise à long terme sur le scope 3*

Mesures du plan d'action

Le plan d'action est bien présenté et détaillé par scope. Parmi les principales mesures chiffrées :

- Avoir engagé avec 90% des fournisseurs (exprimé en dépenses) d'ici 2030 pour qu'ils fixent des objectifs basés sur la science (objectif réhaussé de 50% à 90% cette année)

- Construire un portefeuille d'énergies renouvelables : capacité installée renouvelable de 7 GW d'ici 2027

- Permettre l'intégration d'au moins 20 GW de production d'énergie renouvelable et soutenir l'intégration d'environ 2 millions de véhicules électriques et 1 million de pompes à chaleur sur les réseaux électriques de SSEN.

▷ *L'entreprise a abaissé son objectif de capacité renouvelables de 9GW à 7GW d'ici 2027 et estime qu'en raison du contexte et de la baisse de ses prévisions d'investissement, il est peu probable que le groupe atteigne son objectif de 50TWh de production d'électricité renouvelable d'ici 2030*

▷ *L'entreprise n'est pas transparente sur son mix énergétique à horizon moyen et long terme*

▷ *L'entreprise détaille partiellement via un graphique la contribution chiffrée de chaque action aux objectifs de réduction des scopes 1 et 2 mais ne fait pas ce travail pour le scope 3*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

CAPEX : 89,1% alignés taxo (6,4% d'activités éligibles mais non alignées et 4,5% d'activités non éligibles), stable par rapport à 2024

Plan d'investissement sur 5 ans jusqu'à 2027 : 17,5 milliards de £ d'investissement dans les énergies renouvelables, les réseaux électriques et la flexibilité du système

▷ *Montant du plan d'investissement 2023-2027 revu à la baisse (passe de 20,5 mds£ prévu à 17,5 mds£ pour le montant révisé)*

L'entreprise explique ces prévisions à la baisse par le contexte macroéconomique et le retard des projets. L'allocation pour les renouvelables a baissé (de 7 à 5,5 mds £) plus que celle prévue pour le "thermique et autre" (de 2,5 à 1,5 mds £)

Rémunération

Rémunération variable court terme (2025/2026) :

10% de rémunération variable sur un critère "sustainability" basé sur les notes obtenues par des agences de notation extra-financière

▷ *Pas de critère climat*

Rémunération long terme (2022-2025) :

- 15% basé sur des critères de durabilité dont 3,75% sur l'action climatique (réduire l'intensité carbone du scope 1 de 80% d'ici 2030 (année de référence : 2017/2018)) ; 3,75% sur une énergie propre et abordable (objectif de constituer un portefeuille d'énergies renouvelables permettant de produire au moins 50 TWh d'électricité renouvelable par an d'ici 2030) et 3,75% sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures (permettre la production d'au moins 20 GW d'énergie renouvelable et faciliter l'intégration d'environ 2 millions de véhicules électriques et 1 million de pompes à chaleur sur les réseaux électriques de SSEN d'ici 2030)

- 15% basé sur des critères de stratégie dont 6% sur les énergies renouvelables (objectif de pipeline de 10 GW de capacité nette installée potentielle d'ici l'exercice 2026) = 16,25% en tout de critères liés au climat dans le variable long terme

▷ *Le niveau d'atteinte des critères liés au climat n'est pas au maximum pour 2025 : 11/15% pour la partie durabilité et 10/15% sur la partie stratégique*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

▷ *Retour en arrière sur le vote annuel et passage à un vote sur le plan de transition tous les trois ans*

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Vote tous les trois ans sans distinction entre vote sur la mise en œuvre et vote sur la stratégie

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ Suggestions d'amélioration

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
51%	A **B** C D E	=

Méthodologie ACT Electricité

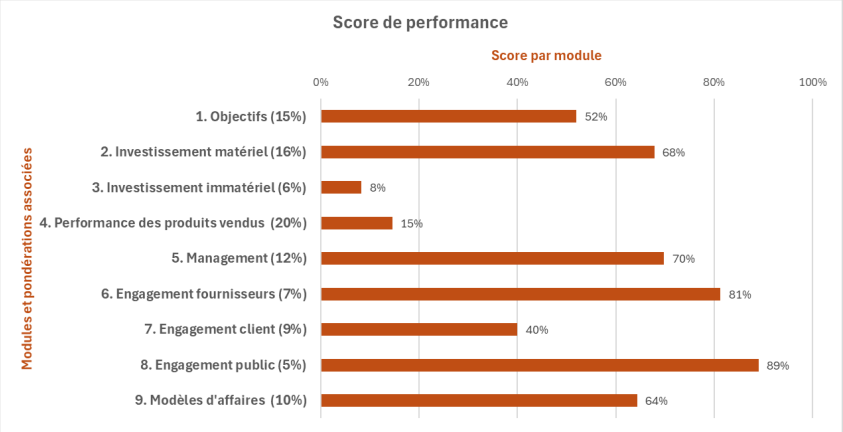

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : SSE s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de scopes 1 et 2 de 72,5 % et 100 % d'ici 2030 et 2040 respectivement, par rapport à 2018. L'ESS prévoit également de réduire l'intensité de ses émissions de scopes 1 et 2 de 80 % d'ici 2030 par rapport à 2018. Le groupe s'est engagé à réduire ses émissions de scope 3 de 50 % et 100 % d'ici 2034 et 2050 respectivement, par rapport à 2018. Cependant, SSE n'a pas fixé d'objectifs pour traiter ses émissions de scope 3 en amont (activités liées aux combustibles et à l'énergie).

2. Investissements matériels : Au cours des cinq dernières années, SSE n'a pas réduit l'intensité de ses émissions des scopes 1 et 2 à un rythme conforme à sa trajectoire à faible émission de carbone. Cependant, elle devrait le faire au cours des cinq prochaines années. SSE a investi près de 90 % de ses dépenses en capital dans des activités à faible émission de carbone en 2024 et prévoit de continuer à consacrer 90 % de ses dépenses à des activités à faible émission de carbone au cours des cinq prochaines années.

3. Investissement immatériel : En 2024, SSE a alloué plus de 30 % de ses investissements en recherche et développement à des technologies à faible intensité de carbone telles que l'intégration de réseaux intelligents et le stockage de batteries. Pourtant, il n'existe aucune preuve d'investissement dans des technologies à faible teneur en carbone non matures ou d'activité de brevetage à faible teneur en carbone.

4. Performance des produits vendus : L'évolution de l'intensité des émissions passées et futures de SSE pour l'électricité vendue au détail n'a pas pu être évaluée en raison de l'insuffisance des rapports.

5. Management : SSE dispose d'un plan complet de transition vers une économie à faibles émissions de carbone, étayé par un contenu financier et fondé sur une analyse des scénarios climatiques qui a pris en compte les implications d'un scénario à 1,5°C. En outre, le plan de transition de SSE prévoit un contrôle et des incitations au niveau du conseil d'administration pour gérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : SSE a fixé son propre objectif pour que 50 % de ses fournisseurs fixent des objectifs scientifiques d'ici 2024. En l'absence d'une stratégie client claire, SSE a mis en place plusieurs activités pour influencer le comportement des clients, telles que la sensibilisation des PME, des programmes d'engagement et un site de commerce électronique pour les énergies renouvelables.

8. Engagement public : SSE dispose d'une politique d'engagement publique qui couvre l'ensemble de l'entreprise et toutes les associations, alliances et coalitions dont elle est membre. SSE revoit périodiquement son adhésion à des associations industrielles individuelles, soutient l'Accord de Paris et a fondé le Power Net Zero Pact.

9. Modèle d'affaires : Plus de 30 % des revenus de SSE en 2024 proviennent d'activités à faible émission de carbone. SSE prévoit d'augmenter sa production d'énergie renouvelable à 50 TWh en 2030, contre 11,2 TWh en 2024. Toutefois, rien n'indique que l'entreprise envisage d'éliminer progressivement le gaz naturel de ses activités de production d'électricité ou de vente au détail d'électricité..

Cohérence climatique (score narratif) :
La crédibilité du plan de transition de SSE est entravée par l'absence d'une stratégie d'élimination progressive de ses activités gazières et d'un objectif pour ses émissions en amont du champ d'application 3 pour ses activités de vente au détail d'électricité.

Score de tendance :
SSE reçoit un score de tendance de =. Si l'entreprise était réévaluée dans un avenir proche, son score resterait probablement inchangé.

Domaines d'amélioration identifiés :
- Même si l'entreprise dispose d'un plan de transition complet accompagné d'un contenu financier, elle pourrait s'améliorer en introduisant un objectif pour ses émissions de scope 3 en amont. Elle pourrait également aligner son ambition au scénario NZE de l'AIE pour les pays développés en fixant son objectif net zero à 2035.

Méthodologie ACT
Secteur finance

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur investisseur est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction scope 3
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs
	1.4 Objectifs d'engagement
	1.5 Objectifs de financement
3. Investissement immatériel	3. Investissements dans la formation du capital humain
4. Performance climat du portefeuille	4.1 Tendances des flux financiers
	4.2 Evaluation de l'alignement du portefeuille
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Gestion de risques climatiques
	5.6 Test de scénario sur le changement climatique
6. Engagement des investisseurs	6.1 Stratégie visant à influencer les investisseurs
	6.2 Activités visant à influencer les investisseurs
7. Engagement des entreprises investies	7.1 Stratégie visant à influencer les entreprises investies
	7.2 Activités visant à influencer les entreprises investies
	7.3 Activités visant à influencer les entreprises investies ayant un lien avec les combustibles fossiles et la déforestation
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles, think thank etc
	8.2 Les associations, alliances, coalitions ou groupes de réflexion n'ont pas d'activités ou de positions négatives à l'égard du climat
	8.3 Positions sur les politiques climatiques importantes et lobbying
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques
9. Modèle d'affaires	9.1 Mesures transformatrices facilitant la réorientation et l'impact des investissements dans le domaine du climat

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

France

2025

Secteur services financiers

Notation de transparence	Méthodologie secteur finance	Analyse réalisée par l'ADEME
48% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT ACCELERATE @ CLIMATE TRANSITION	

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
31%	A B **C** D E	-

Amundi a mis en œuvre son plan Ambition ESG 2025, qui comprend des éléments forts tels que le déploiement de solutions d'investissement « Net Zero » pour plusieurs classes d'actifs et **une politique d'engagement élargie**. Ce plan a été globalement bien mis en œuvre. Toutefois, **aucune perspective post-2025 n'a été identifiée à ce stade**. En termes de transparence, une divulgation accrue sur la couverture des actifs concernés par les données d'empreinte carbone, ceux concernés par les objectifs de réduction des émissions à moyen terme ou encore de la part d'actifs verts ou en transition serait la bienvenue. De plus, malgré les capacités développées en matière d'évaluation des plans de transition, Amundi n'a pas encore mis en place un cadre de catégorisation complet et systématique analysant les actifs du point de vue de l'alignement climatique. Enfin, **la politique d'Amundi en matière de pétrole et de gaz pourrait être améliorée** (aucune mention d'une évaluation du plan de transition, exclusion limitée aux entreprises dépassant un seuil de 30 % de leur chiffre d'affaires pour certaines productions non conventionnelles). En outre, le potentiel de contribution de la stratégie est significativement affaibli par le fait que l'objectif premier d'Amundi reste de répondre aux demandes de ses clients potentiels, **y compris ceux qui ne souhaitent pas tenir compte des aspects climatiques**. L'adoption d'une stratégie climatique renouvelée serait plus que bienvenue pour permettre à Amundi de tirer parti de ses solides capacités afin de contribuer à l'Accord de Paris.

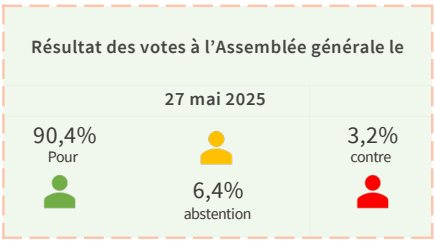

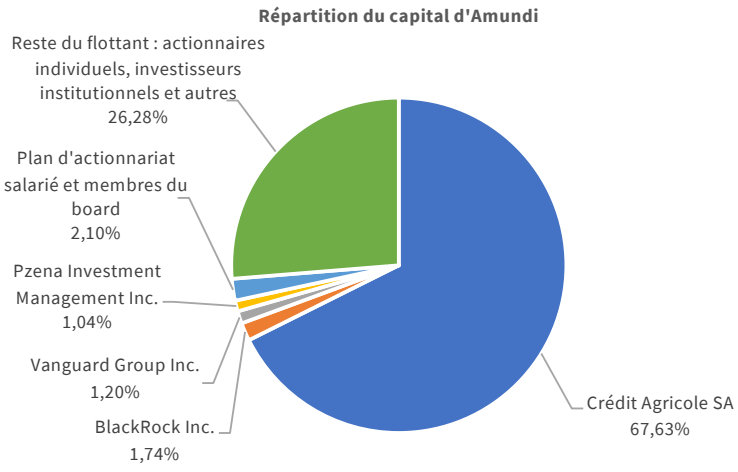

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Amundi CRÉDIT AGRICOLE GROUP

AMUNDI

48%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Amundi affiche une ambition de neutralité carbone d'ici 2050 et est membre de la Net Zero Asset Manager Initiative.

▷ *Pas d'information sur la manière d'atteindre cette neutralité sur l'ensemble de ses portefeuilles*

▷ *Pas d'information sur un éventuel recours à la compensation*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

1. Émissions sur les opérations :

Pour ses opérations, Amundi aligne ses objectifs de réduction aux recommandations du GIEC (visant 1.5°c)

2. Émissions des portefeuilles :

Pour sa méthodologie interne Net Zero Amundi se base sur le scénario Net Zero 2050 (NZE) établi par l'AIE

Amundi est également membre de la NZAM

Pour les émissions de son portefeuille Amundi calcule la part des encours sous gestion alignés aux scénarios SBTi :*

- SBTi committed : 13% des encours considérés

-SBTi validated 1,5°C : 21 % des encours considérés

- SBTi validated 1,8°C : 4 % des encours considérés

- SBTi validated 2°C : 1 % des encours considérés

**Méthodologie de calcul : part des portefeuilles exposés aux entreprises ayant déclaré des objectifs scientifiques à fin 2023 : cette mesure est calculée en examinant la part des entreprises ayant déclaré des objectifs auprès de l'initiative Science-Based Target*

▷ *Pas d'information sur la part des encours couverts par ces calculs*

▷ *Les classes d'actifs pour lesquelles des précisions sur les scénarios de référence utilisés pour calculer l'alignement de la trajectoire de décarbonation sont limitées aux actions cotées, obligations d'entreprises et immobilier*

Émissions GES actuelles

1. Émissions sur les opérations :

Emissions brutes de GES en intensité (par ETP) en 2024 :

- scope 1 : 0,11 tCO2eq

- scope 2 (market based) : 0,24 tCO2eq

- scope 3 : 0,87 tCO2eq

▷ *Pas d'information précise sur les achats de biens et services qui représentent 75% des scopes 1, 2 et 3 en 2024*

2. Émissions des portefeuilles :

*Calcul des émissions pour les différentes entités du groupe pour 2023** :*

- Amundi AM : scope 1, 2 et 3 : 317 073 450 tCO2eq par million d'euros investis

- BFT IM : scope 1,2 et 3 : 13 875 826 tCO2eq par million d'euros investis

- CPR AM : 21 283 395 tCO2eq par million d'euros investis

- S2G : 14 445 584 tCO2eq par million d'euros investis

- ATE : 529 023 tCO2eq par million d'euros investis

- Amundi Immobilier : pas d'info

- Amundi PEF : 168 977 tCO2eq par million d'euros investis

Intensité carbone des portefeuilles Net Zero sur une année : -24%

***Calcul de l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros. En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables (ajout du scope 3 en intégralité VS scope 3 amont du premier niveau en 2023)*

▷ *Pas d'information sur l'évolution des émissions pour les portefeuilles (à l'exception des portefeuilles NZ) en raison du changement de méthodologie de calcul*

▷ *Pas d'information pour Amundi Immobilier*

▷ *Pas d'information sur la couverture des filiales sur le total des AUM*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

1. Émissions sur les opérations :

Scopes 1 et 2 (2025) : réduction de 30 % de ses émissions de CO2 par ETP sur la consommation d'énergie (vs 2018)

scope 3 (2025) : réduction de 30 % par ETP sur les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels en train et avion (vs 2018)

▷ *Scope 3 lié aux achats non couvert par un objectif de réduction alors qu'il représente 75% des émissions scopes 1,2 et 3*

2. Émissions des portefeuilles :

Pour les portefeuilles couverts par la méthodologie interne Net Zero d'Amundi :

En émissions absolues (tCO2e) sur les scopes 1, 2 et le scope 3 amont direct, par rapport à une base de référence au 31/12/2019 : 16 % de réduction à horizon 2025

En intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires sur les scopes 1, 2 et le scope 3 amont direct, par rapport à une base de référence au 31/12/2019 : 30 % de réduction à horizon 2025

Au global (part des encours couverts par les objectifs ci-dessus) : une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050)

Au 31/12/2024 les encours catégorisés alignement Net Zero représentent environ 250 Mds€ (sur 2 240 Mds€)

▷ *Les objectifs de réduction ne couvrent à fin 2024 que 11,2% des actifs sous gestion globaux : question de l'atteinte des 18% de couverture à fin 2025*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

1.Émissions sur les opérations :

Pas d'information : Amundi travaillera en 2025 à la mise en place de nouveaux objectifs dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique moyen terme. Il est indiqué que les objectifs sont revus tous les cinq ans jusqu'à l'échéance 2050.

2. Émissions des portefeuilles:

Pour les portefeuilles couverts par la méthodologie interne Net Zero d'Amundi :

En émissions absolues (tCO2e) sur les scopes 1, 2 et le scope 3 amont direct, par rapport à une base de référence au 31/12/2019 : 41 % de réduction à horizon 2030

En intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires sur les scopes 1, 2 et le scope 3 amont direct, par rapport à une base de référence au 31/12/2019 : 60 % de réduction à horizon 203

▷ *Objectif 2030 de couverture des actifs sous gestion concernés par la méthodologie interne Net Zero n'est pas divulgué*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (après 2040)

▷ *Pas d'objectifs chiffrés entre 2030 et 2050 : le groupe annonce revoir ses objectifs tous les cinq ans jusqu'à échéance en 2050 comme le préconise la NZAM*

Mesures du plan d'action

1.Émissions sur les opérations :

Plan d'action détaillé sur les émissions liées aux opérations : sobriété énergétique, gestion des déchets, gestion et optimisation des déplacements, écogestes, sensibilisation et formation aux enjeux du climat. Objectif de 35 % de ses achats de biens et services hors groupe Crédit Agricole auprès de fournisseurs ayant des objectifs net zéro basés sur la science

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Amundi CRÉDIT AGRICOLE GROUP

AMUNDI

48%
d'alignement avec les recommandations du FIR

2. Émissions des portefeuilles :

Amundi a développé un cadre d'investissement Net Zero. Il est précisé que dans la gamme de solutions soutenant l'objectif Net Zéro 2050, deux types de solutions d'investissement sont considérées :

- Les solutions de transition NZ (ou alignement NZ) : s'appuie sur le scénario Net Zero Emissions by 2050 (NZE) développé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour fixer des objectifs de décarbonation permettant d'être considéré sur une trajectoire de zéro émission nette, un portefeuille d'investissement géré par Amundi doit présenter une trajectoire de décarbonation alignée avec les trajectoires de décarbonation de l'économie mondiale, compatible avec une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels (la méthodologie couvre les actions cotées et les obligations d'entreprises). Ces solutions sont celles concernées par les objectifs chiffrés de décarbonation pour 2025 et 2030.

En 2024 : il y a 4 classes d'actifs proposant un produit d'investissement dédié à la transition Net Zero (objectif de 6 en 2025)

▷ Question de la couverture des classes d'actifs ciblées

- Les solutions de contribution NZ : Pour être considérée comme ayant un objectif d'investissement durable, une stratégie NZ Contribution doit combiner deux caractéristiques parmi les suivantes :

– Avoir un objectif d'investissement à impact ou durable, tel que reflété par au moins un des critères suivants :

– Fonds d'impact selon le cadre établi par Amundi ;

– Fonds labellisé Greenfin ;

– Article 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

– Se concentrer sur des thèmes de durabilité liés à la transition énergétique, écologique ou juste, tels que définies dans les catégories suivantes : Stratégie d'investissement alternatif vert ; Obligations vertes ; Actions thématiques vertes (selon la classification interne)

Actions générales en lien avec les émissions de portefeuille :

- Engagement : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone (Entreprises engagées sur le climat au 31/12/2024 : 1 691)

- Vote : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables (Résolutions votées au 31/12/2024 : 109 630 et d'AG votées : 10 515)

- Intégration du score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire

- Politique d'exclusion : Inclus dans la politique d'exclusion liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels. Amundi s'engage à éliminer progressivement les investissements liés au charbon d'ici 2030 pour les pays européens et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde, un engagement détaillé dans sa Politique Charbon Thermique. Le groupe exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels (couvrant le pétrole de schiste, le gaz de schiste et les sables bitumineux) représente plus de 30 % du chiffre d'affaires

▷ Le seuil de 30% du CA lié à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels est élevé

- Actions liées aux produits : augmenter le nombre de solutions d'investissement alignées sur une trajectoire Net Zéro ou contribuant aux objectifs Net Zéro, en ligne avec les préférences et contraintes des investisseurs, sur tous les segments (Objectif 2025 : 40% de la gamme d'ETF constituée d'ETF ESG (fin 2024 : 37%))

▷ Quid de la part du climat dans ces ETF ESG

– Actions auprès des clients : les conseiller sur la manière dont le portefeuille d'investissement présente les risques et opportunités climatiques et l'alignement sur le Net Zéro (Nombre de clients institutionnels démarchés sur les enjeux Net Zero au 31/12/2024 : 964 sur environ 1000 clients institutionnels et entreprises : les clients institutionnels et souverains représentent 23% de la clientèle en termes d'encours sous gestion et les corporates en représentent 5%).

Point d'amélioration : le groupe pourrait donner une estimation de la contribution des actions aux cibles de décarbonation

▷ Plan d'action détaillé mais rien sur la couverture des encours concernés par le cadre d'investissement Net Zero après 2025

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

*Amundi réalise un calcul de la part des CAPEX des entreprises investies alignés à la taxonomie*** : 4,12% (couverture de 67,4% des actifs sous gestion (à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines)*

982,6 Mds€ d'encours en investissement responsable sur 2 240 Mds€ d'encours totaux soit 44% en moyenne (vs 885,6 Mds€ en 2023 : 40%) dont 11,2% des encours catégorisés alignement Net Zero

▷ Seulement 11,2% des encours sous gestion sont alignés Net Zero à fin 2024: + 6,8% à atteindre d'ici fin 2025

Objectif d'atteindre 20 Mds€ d'encours dans les fonds dits à impact en 2025 : 16,1 Mds€ à fin 2024 (vs 13,2 Mds€ à fin 2023)

▷ Manque d'information sur ce que comprennent ces fonds à impact

****Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP avec pondérations.*

Rémunération

Direction Générale : variable court terme versé en 2024 : 20% de critères RSE et ESG, dont :

- 12,5% liés à la finalisation de la mise en œuvre du plan Ambitions ESG 2025 dont 6 des 10 engagements sont liés au climat

- 3,75% RSE Sociétale et 3,75% RSE environnementale

▷ Manque de détail sur la part entièrement dédiée au climat dans la partie RSE environnementale et sur la pondération des critères climat dans les engagements du plan Ambition ESG

Variable long terme : 20% de critères ESG et RSE (sur les dix engagements prévus par le plan Ambitions ESG 2025 : 6 des 10 critères sont liés au climat)

Mandataires sociaux : variable long terme : la mise en œuvre du plan Ambitions ESG 2025 pèse pour 20 % dans les critères supportant le plan d'actions de performance attribué en 2024 à 200 cadres dirigeants d'Amundi

▷ Pas de détail sur la pondération de chaque engagement du plan Ambition ESG dans le versement (court et long terme, DG et cadres dirigeants)

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote annuel sur la mise en œuvre

Légende:
▷ Manquement pour obtenir l'ensemble des points

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

En 2022, l'entreprise a soumis sa stratégie climat au vote de ses actionnaires : pas d'engagement clair pour le vote sur la stratégie dès 2026

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
31%	A B **C** D E	-

Méthodologie ACT Finance

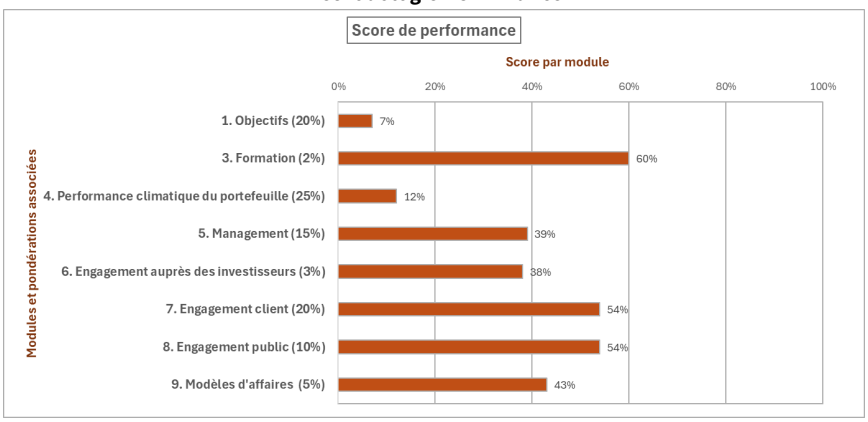

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1.Objectifs : Ce faible score est dû à plusieurs facteurs, parmi lesquels : (i) la quasi-absence d'objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre (objectif d'intensité monétaire sur les produits Net Zero), (ii) une politique d'exclusion du charbon thermique assez forte mais pénalisée par le fait qu'elle peut être levée à la demande du client, (iii) une politique pétrole et gaz peu détaillée et (iv) très peu d'éléments publics concernant la politique existante en matière de déforestation ou concernant les exigences de mise en place de plans de transition par les entreprises investies.

3. Formation : Un programme de formation a été développé dans l'ensemble de la structure. La communication publique autour du programme de formation climatique (notamment en ce qui concerne les ressources mobilisées, les compétences visées et les moyens financiers) pourrait être renforcée afin d'améliorer sa valorisation par la méthodologie.

4. Performance climatique du portefeuille : Aucune information publique n'est disponible concernant les actifs à faible émission de carbone ou en transition, bien qu'un ratio vert-brun soit mentionné. En conséquence, l'approche taxonomique par défaut a été appliquée pour traiter l'aspect quantitatif du module. Par ailleurs, la qualité du suivi est limitée par l'absence d'un cadre explicite permettant d'identifier et de reconnaître ces actifs en transition/bas carbone.

5. Management : Aucune perspective post-2025 n'a été identifiée dans la documentation publique, bien que cette année soit la dernière du plan stratégique ESG. En outre, les aspects liés au risque restent à un niveau descriptif, avec presque aucune [illegible] sur les stress-tests.

6. Engagement auprès des investisseurs : La mise en place d'une gamme de produits Net Zero est le point fort de la stratégie climatique d'Amundi. Cependant, le cadre lui-même n'est pas détaillé et aucune stratégie de diffusion spécifique de ces produits n'a été identifiée.

7. Engagement client : Amundi déploie des moyens importants dans ce domaine avec un processus d'engagement structuré, définissant des objectifs et des thèmes de dialogue, des objectifs ciblés, un calendrier et une stratégie d'escalade en cas d'échec. Plusieurs preuves d'engagement avec divers résultats (positifs/négatifs, jusqu'à l'exclusion) sont disponibles. Toutefois, le processus d'escalade reste à la discrétion de l'entreprise, ce qui signifie qu'il n'y a pas de signal systématique pour les émetteurs. En outre, contrairement à d'autres thèmes (charbon, déforestation...), le secteur du pétrole et du gaz n'est pas abordé en tant que tel dans le rapport d'engagement.

8. Engagement public : Amundi est membre de l'Alliance NZAM - suspendue - et a respecté jusqu'à présent ses engagements. Aucune activité de lobbying public n'a été identifiée comme préjudiciable à la réalisation des Accords de Paris.

9. Modèle d'affaires : Amundi propose un certain nombre d'initiatives (offre Net Zero, outils d'analyse) destinées à faciliter la réorientation des flux financiers. Cependant, les ambitions de déploiement restent limitées ou inconnues. Par ailleurs, le modèle d'affaires d'Amundi reste de servir ses clients, y compris s'ils ont des objectifs incompatibles avec l'Accord de Paris.

Cohérence climatique (score narratif) : Amundi s'est organisé pour tenir ses objectifs, faisant preuve de cohérence. Cependant, sa stratégie climatique n'est pas assez impactante. En outre, la transparence sur certains éléments clés aiderait à la compréhension (présentation détaillée du cadre NZ, analyse et utilisation du plan de transition de l'entreprise, mise en place de stress-tests).

Score de tendance : L'institution financière est dotée de moyens importants. Cependant, en l'absence de projections au-delà de 2025 et face la difficulté de la stratégie climatique actuelle à générer un impact tangible, la tendance anticipée est défavorable. En effet en matière de stratégie climatique, l'inaction est source d'aggravation de la situation globale.

Domaines d'amélioration identifiés :
Adopter un nouveau plan stratégique en s'appuyant sur les points forts actuels (cadre d'engagement, analyse du plan de transition qui pourrait être utilisée plus explicitement pour la catégorisation, le contrôle des limites et l'objectif d'engagement) et en améliorant les faiblesses identifiées : justification de la politique pétrole et gaz, divulgation des domaines clés (politique de déforestation, évaluation du plan de transition). Afin d'obtenir un impact significatif, Amundi doit donner la priorité à la réalisation de l'Accord de Paris plutôt qu'aux préférences de ses clients, ce qui pourrait se traduire par des pertes d'opportunités commerciales à court terme, mais pour une durabilité à plus long terme.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK

AVIVA

2025

Secteur assurance

Notation de transparence	Méthodologie secteur finance	Analyse réalisée par :
↑ 48% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION	ethos

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
34%	A B C D E	=

Aviva s'engage à atteindre la **neutralité carbone d'ici 2040** sur ses opérations, investissements et ses activités d'assurance. Cet engagement repose en partie sur la compensation à partir de 2030 mais les modalités restent floues, en particulier en ce qui concerne les émissions de scope 3**. Les objectifs sur les scopes 1 et 2 sont alignés avec une trajectoire 1,5°C validée par SBTi jusqu'en 2030**. L'entreprise s'est également fixé des objectifs de réduction à moyen terme **pour son portefeuille d'actifs mais qui ne couvrent que 50% des activités d'investissements et de prêts selon SBTi et ne sont pas encore validés par un tiers externe** (sauf pour l'immobilier). Par ailleurs**, le plan d'action, bien que très détaillé, manque globalement de chiffrage et seuls 3 % des actifs sont investis dans des actifs durables, sans stratégie de financement du plan climat**. Enfin, la rémunération variable du CEO et du CFO n'intègre pas de critères liés au climat à court terme, et le critère climat à long terme reste peu pondéré.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

30 avril 2025

87,6% Pour	10,4% abstention	2% contre

Répartition du capital d'Aviva

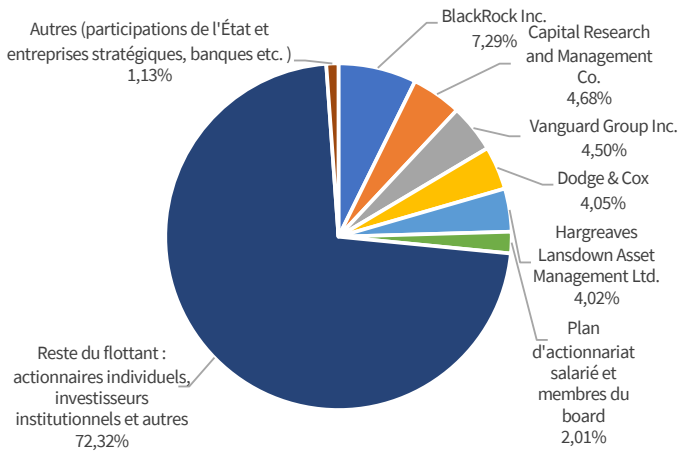

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

AVIVA

AVIVA

↑ 48%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero pour 2040 sur les opérations (scopes 1, 2 et une partie du scope 3), les investissements (catégorie 15 du scope 3) et les activités d'assurance (catégories 11 et 15 du scope 3)

▷ *La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2040 (usage de dispositifs de compensation pour les scopes 1 et 2 à partir de 2030 et pour maximum 10% (base des émissions de 2019), pas encore clair pour le scope 3; aujourd'hui, crédits carbone pour compenser l'ensemble des émissions scopes 1, 3 et catégories 3, 5, 6 et 7 du scope 3)*

▷ *La couverture de l'engagement Net Zero a été précisée mais toujours difficile de comprendre la couverture exacte en termes d'actifs sous gestion*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

1. Émissions sur les opérations

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C sur les objectifs des scopes 1 et 2 validé par la SBTi jusqu'à 2030

▷ *Pas d'engagement validé 1,5°c sur le scope 3 des opérations*

▷ *Pas d'engagement validé après 2030*

2. Émissions financées:

Pas d'information sur un scénario de référence global :

- Participation à l'initiative GFANZ, NZAOA, NZAM, NZIA[1] ; objectifs alignés avec NZAOA mais pas de détail sur les scénarios utilisés

- Alignement de certains investissements du portefeuille à des scénarios SBTi (SDA Real Estate Pathway 1,5°C ; Electricity Generation WB 2°C)

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)

Scope 1 et 2 : réduction de 51 % des émissions opérationnelles depuis 2019 en absolu

Scope 3 (investissements[2]) : réduction de 58 % par rapport à une base de référence de 96 tCO2e/M£ investie en 2019

1. Émissions sur les opérations : 1% du total des émissions 18 541 tCO2eq (vs 17 386)

Scope 1 :	Scope 2 :	Scope 3[3] :	Total en location based : 25 488 tCO2eq (vs 24 830)
7 437 tCO2eq (vs 7 503)	413 tCO2eq, market based (vs 429)	10 691 tCO2eq (vs 9 454)	dont scope 2 : 7 360 tCO2eq (vs. 7873)

❍ *Comme l'année dernière, les émissions du scope 3 ont augmenté par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation des voyages d'affaires*

2. Émissions financées : 99% du total des émissions 15,3 MtCO2eq (vs 17,7)

Scope 3 (investissements) :

- Actions, obligations, immobilier direct, dette infra, hypothèques (scopes 1 et 2 des entités) : 7,3 MtCO2 (vs 8,8MtCO2)

- Obligations souveraines : 8 MtCO2 (vs 8,9 MtCO2)

❍ *Couverture réduite : n'inclut pas les fonds externes proposés sur des plateformes, les combinaisons de fonds instruites par des consultants ou les mandats clients externes[3]*

❍ *28% des actifs comptabilisés dans le bilan financier du groupe ne sont pas inclus dans les émissions de GES du groupe*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

1. Émissions sur les opérations :

Scopes 1 & 2 :

- 2025 (par rapport à 2019) : - 62,2% ; 2026 (par rapport à 2019) : - 62,9% ; 2027 (par rapport à 2019) : - 70,2% (en absolu)

2. Émissions financées :

Objectif basé sur NZAO (target-setting protocol V4, aligné 1,5°c) :

- Réduire de 25 % d'ici fin 2024 par rapport à 2019, l'intensité carbone des scopes 1 et 2 du portefeuille d'investissements immobiliers directs détenus dans les fonds en unités de compte et les fonds ouverts

Objectif basé sur NZAOA, aligné 1,5°c :

- D'ici fin 2024 : réduire de 25% l'intensité carbone des scopes 1 & 2 des portefeuilles actions et obligations d'entreprises (détenus dans des fonds en unités de compte et ouverts)

▷ *Les objectifs ne sont pas exprimés en absolu*

▷ *Les objectifs ne couvrent qu'une partie des actifs sous gestion des activités d'investissements et de prêts (immobilier, actions et obligations d'entreprises) (actifs de 2019)*

▷ *L'objectif de réduction de 25% en intensité pour le portefeuille immobilier n'est pas atteint fin 2024 : -12%*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

1.Émissions sur les opérations :

Scopes 1 & 2 : Réduction de 90% des émissions d'ici 2030 (année de base 2019, en absolu), objectif validé 1,5°c par SBTi

▷ *Pas d'objectifs liés au scope 3 des opérations pour 2030*

2. Émissions financées :

Objectifs généraux 2030 :

- Réduction de 60 % de l'intensité carbone (Scope 1 et Scope 2) des actions, des obligations d'entreprises et des prêts, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans des fonds d'actionnaires, des fonds ouverts et des fonds d'assurés[4] d'ici à la fin de l'année 2029 (année de référence 2019)

Objectif basé sur SDA Real Estate pathway de SBTi pour 2030 (par rapport à 2019) :

- Réduire les émissions de GES du portefeuille immobilier direct de 57 % (intensité carbone ($kgCO_2e/m^2$) :

▷ *Les objectifs ne sont pas exprimés en absolu, les scénarios de référence précis ne sont pas communiqués*

▷ *Les objectifs ne couvrent que 50% des actifs sous gestion des activités d'investissements et de prêts[5] (actifs de 2019) selon SBTi*

[1] *GFANZ : Glasgow Financial Alliance for Net Zero ; NZAOA : Net Zero Asset Owner Alliance ; NZAM : Net Zero Asset Managers initiative ; NZIA : Net-Zero Insurance Alliance*

[2] *Émissions de GES des actions cotées, des obligations de sociétés, des dettes privées envers des entreprises (y compris des placements privés) et des infrastructures (directes et par emprunt, y compris le financement de projets, le financement d'infrastructures du secteur public et le financement avec garanties), et émissions de GES pour l'ensemble des bâtiments (opérationnels) des investissements immobiliers (incluant l'immobilier direct, les investissements immobiliers à revenu long terme, les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires à libération de capital (Equity Release Mortgages)*

[3] *Scope 3 des opérations : activités liées aux combustibles et à l'énergie (cat 3), voyages d'affaires (cat 6) et flotte de l'entreprise (cat 6), déchets (cat 5)*

[4] *Version originale (ENG) : Listed equities, corporate bonds and loans, infrastructure and real estate assets held in shareholder, withprofits, and policyholder funds*

[5] *N'inclut pas notamment les fonds externes proposés sur des plateformes, les combinaisons de fonds instruites par des consultants ou les mandats de clients externes (version ENG : external fund links made available on platforms, consultant instructed scheme blends or external client mandates) et les obligations souveraines*

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

AVIVA

48%
d'alignement avec les recommandations du FIR

AVIVA

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (après 2040)

Objectif Net Zero 2040 qui couvre les classes d'actifs suivantes : opérations directes, actions, obligations (souveraines et d'entreprises), prêts, infrastructure, immobilier, hypothèques (dans les fonds d'actionnaires, des fonds ouverts et des fonds d'assurés[4]), assurance

▷ *Pas d'objectifs chiffrés entre 2030 et 2040*

▷ *Pas de certification de l'objectif de long terme*

Mesures du plan d'action

1. Émissions sur les opérations :

Scopes 1 & 2 :

-100% de la flotte électrique ou hybride au UK et en Irlande pour fin 2025 et fin 2027 dans le reste du monde

- Maintien de 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables jusqu'à la fin de l'année 2025 et après

Scope 3 :

- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques par les clients

- Décarboner la chaine d'approvisionnement : objectif de 70 % des fournisseurs s'étant fixé des objectifs validés scientifiquement d'ici fin 2025 : (51% ont des cibles validées par SBTi, 21% sont au statut engagé)

- Autres émissions du scope 3 :

• déchets (objectif 2025 : pas de déchets mis en décharge au UK et en Irlande et objectif 2030 : pas de déchets mis en décharge pour le reste du monde) • voyages d'affaires (le groupe fixera des objectifs pour 2026)

• déplacements et trajets des employés (le groupe a pour objectif d'améliorer la qualité des données pour mieux reporter sur cette catégorie d'ici 2026)

▷ *Horizon sur le plan d'action s'arrête avant 2030 pour la plupart des actions : pas d'objectifs chiffés entre 2030 et 2040*

▷ *Seulement 51% des fournisseurs ont des cibles validées par SBTi pour un objectif de 70% fin 2025*

2. Émissions financées :

- Investir en tenant compte du climat et développer des cadres d'investissement : se baser sur des indicateurs climatiques pour soutenir la prise de décision tout en développant des cadres adaptés, en cohérence avec l'ambition Net Zero du groupe

- Proposer des offres durables aux clients : développer des produits et des services d'investissement pour améliorer les pratiques d'investissement durable.

- Financer la transition : viser à la fois la décarbonation des portefeuilles et leur alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

- Gestion holistique : Agir à plusieurs niveaux du système pour soutenir la transition, notamment via deux programmes d'engagement avec plusieurs parties prenantes dont les entreprises :

• Le Climate Stawardship 2030 (CS30) se subdivisant en 3 programmes :

o Foundation Engagement Programme : avec des entreprises représentant une part importante des émissions financées par le groupe

o Priority Emitters Programme : avec les émetteurs prioritaires basés sur des secteurs très émissifs

o Value Chain Engagement Programme : tables rondes sur les chaînes de valeur et net zero

• le Climate Transition Engagement Programme (CTEP) : avec des entreprises de fonds spécifiques (se termine début 2025 : prévision d'un bilan pour voir comment améliorer le programme)

- Désinvestissements ciblés lorsque les risques liés climat sont incompatibles avec l'approche d'Aviva

Objectifs basés sur SBTi :

- fin 2025 : au moins 33 % des portefeuilles actions, obligations et prêts d'entreprise doivent être investis dans des entreprises ayant des objectifs validés par SBTi (1,5°c) (en valeur investie)

- D'ici fin 2030 : Continuer à financer des projets de production d'électricité exclusivement à partir de sources d'énergie renouvelables (WB2°c)

▷ *Horizon sur le plan d'action s'arrête à 2030*

▷ *Actions qui manquent globalement de chiffrage pour les investissements*

▷ *L'objectif de 33% des actions, obligations et prêts d'entreprise du portefeuille devant être investis dans des entreprises ayant des objectifs validés par SBTi n'a pas été réajusté alors qu'il était déjà atteint l'année dernière : en 2024, atteint à hauteur de 39%*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Émissions financées:*

Sur 407 milliards £ d'encours sous gestion, 11,8 milliards £ sont investis dans des actifs durables[6], soient seulement 3%

▷ *La part d'actifs liés au climat est relativement faible par rapport aux actifs globaux: 6,5 milliards £ d'actifs verts et 2 milliards d'actifs investis dans des fonds liés à la transition et au climat : 2% des encours globaux (stable vs. 2024)*

▷ *Pas de nouveaux objectifs d'investissements liés au climat*

▷ *Pas d'information sur le financement du plan d'action global*

Rémunération

Rémunération variable annuelle du CEO et CFO:

▷ *Pas de critère lié à la stratégie climat*

Rémunération long terme du CEO et du CFO :

Critère de 7,5% de la rémunération sur la réduction de l'intensité carbone des actifs des actionnaires et des fonds ouverts dont crédits, actions et actifs privés sur la période de performance de 3 ans

▷ *Pondération du critère un peu faible*

▷ *Pas d'objectif divulgué ex-ante*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'information sur une consultation annuelle sur la mise en œuvre mais soumission du plan climat au vote des actionnaires chaque année depuis 2021

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

[6] *Les actifs durables sont définis ici comme des actifs verts et durables, des dettes liées au développement durable, des obligations sociales et 1,5 milliard de £ de fonds d'assurés investis dans les fonds de transition climatique d'Aviva Investors*

Légende:
▷ Manquement pour obtenir l'ensemble des points
❍ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
34%	B	=

Méthodologie ACT Finance

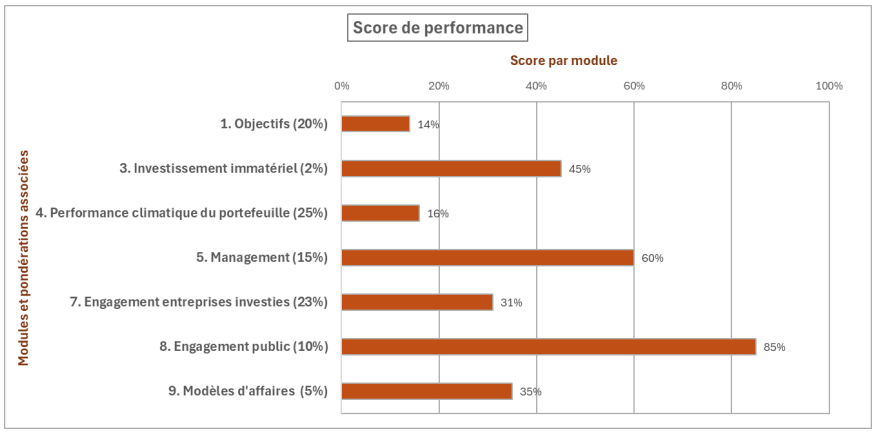

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : L'objectif d'Aviva d'atteindre le zéro net d'ici 2040 n'est pas considéré comme suffisamment ambitieux car les émissions du scope 3 des entreprises détenues ne sont pas incluses dans les objectifs. Comme Aviva n'a pas pleinement aligné son objectif de la catégorie investissement pour les émissions scope 3, Aviva n'est pas considérée comme étant alignée sur une référence de 1,5°C dans le cadre de l'outil ACT. Aviva a publié pour la première fois l'intensité des émissions liées à ses investissements (96 tCO2/mio£ investie), mais aucune mesure d'intensité n'a encore été publiée pour son objectif immobilier.

3. Investissement immatériel : Aviva a mis en place des formations sur le changement climatique pour ses employés, ce qui est positif, mais il n'y a pas d'information sur la qualité ou les coûts associés à ces formations.

4. Performance climatique du portefeuille : Aviva n'indique pas clairement qu'elle n'a pas réalisé de nouveaux investissements dans le charbon ou les combustibles fossiles au cours des quatre dernières années. Cependant, du côté positif, la société emploie une métrique basée sur les degrés Celsius pour évaluer l'alignement de son portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris. Cette mesure est utilisée pour surveiller les risques et guider les décisions d'investissement.

5. Management : Globalement une supervision standard des enjeux climatiques. L'expertise, la stratégie, le plan de transition, les incitations de la direction et les tests de scénarios climatiques sont en place pour une transition bas-carbone.

6/7. Engagement des investisseurs : Aviva a publié pour la première fois dans sa stratégie d'engagement un processus d'escalade. Cependant, le programme d'engagement climatique d'Aviva visant à influencer les entreprises du portefeuille pour qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre ne couvre que 30 émetteurs de carbone importants. Une politique de vote globale a été développée, qui comprend des directives de vote lors des assemblées générales des entreprises investies, spécifiques au climat. Aviva ne rend pas compte de la part des investissements qui est déléguée à des gestionnaires d'actifs externes. Aviva indique qu'elle s'engage auprès des gestionnaires d'actifs en ce qui concerne ses investissements délégués, mais ne fait pas preuve de suffisamment de transparence à ce sujet. Aviva a lancé une campagne d'engagement sur la déforestation. La politique d'Aviva concernant les investissements dans le charbon et les combustibles fossiles non conventionnels est considérée comme insuffisante, car elle peut encore investir dans des entreprises sous certaines restrictions.

8. Engagement public : Dans l'ensemble, l'engagement public d'Aviva est aligné sur ses objectifs climatiques. L'entreprise pourrait s'améliorer en mettant en place un processus d'examen de ses associations professionnelles.

9. Modèle d'affaires : Aviva n'a pas aligné ou ne prévoit pas d'aligner son modèle d'affaires de manière significative sur une économie bas-carbone. L'action la plus significative prise par l'entreprise pour faciliter les investissements respectueux du climat est le développement de fonds climatiques.

Cohérence climatique (score narratif) : Aviva n'a pas d'objectifs sectoriels ambitieux et ne prend pas suffisamment de mesures pour réduire ses émissions. En particulier, l'objectif de l'entreprise d'être à zéro net d'ici 2040 n'inclut pas les émissions du scope 3 des entreprises investies. Aviva ne prévoit pas non plus de mettre un terme complet à ses nouveaux investissements dans les entreprises utilisant des combustibles fossiles, car elle n'a adopté que certaines restrictions comportant des échappatoires.

Score de tendance : Rien n'indique que le plan de transition de l'entreprise se détériorera ou s'améliorera de manière significative à l'avenir.

Domaines d'amélioration identifiés :
Aviva devrait fixer un objectif de zéro net global et fondé sur des données scientifiques, couvrant également les émissions du scope 3 des sociétés investies. L'entreprise devrait également mettre fin à tout nouvel investissement dans les combustibles fossiles et communiquer clairement sur ce point. En outre, pour rendre son engagement en faveur de l'objectif zéro net plus crédible, l'entreprise devrait encourager les sociétés dans lesquelles elle investit à cesser de développer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles et à réduire leur production. Il serait également souhaitable que l'entreprise se fixe un nouvel objectif plus ambitieux en matière d'investissements dans les actifs durables, étant donné que son objectif d'investissement de £ 6 milliards pour 2025 a déjà été atteint.

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK

Ninety One

2025

Secteur services financiers

Notation de transparence

33%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

Ninety One vise la **neutralité carbone d'ici 2050** pour ses opérations et investissements, **sans préciser si tous les actifs sont couverts par cette ambition ni si les émissions des investissements seront compensées**. Depuis 2019, les émissions opérationnelles des trois scopes ont diminué de 61 %. De plus, les émissions de ses investissements en entreprise ont baissé de 17% depuis 2023. Toutefois, **aucun objectif chiffré de réduction de ses émissions n'est communiqué avant 2030** ; A 2030, seule une cible pour les scopes 1 et 2 de ses opérations est mentionnée, sans précision sur le scénario de référence suivi. **Aucun objectif de réduction pour les émissions de ses portefeuilles n'est divulgué**. Au niveau de ses portefeuilles, l'entreprise communique tout de même sur le % d'émissions financées (17,4%) et d'entreprises (36,1 %) ayant des objectifs « science-based », avec une cible de 50 % d'ici 2030. On note que **seuls 3,4 % des actifs sont gérés via des stratégies durables**, sans détail sur leur alignement taxonomique. Le plan d'action bien que détaillé ne permet pas de comprendre la contribution de chacune des actions à la décarbonation. Enfin et malgré une marge de progression, **nous saluons la soumission d'un say on climate chaque année depuis 2021**.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

23 juillet 2025

79,2% Pour	17,9% abstention	2,9% contre

Répartition du graphique de Ninety One Group

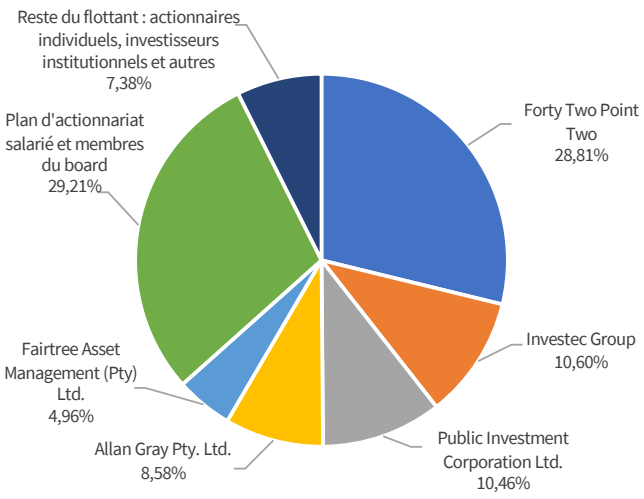

Ninety One

33%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

En tant que membre de l'initiative Net Zero Asset Managers, Ninety one a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ou avant. Cette ambition porte sur ses opérations et ses investissements.
Elle déclare également avoir recours à l'achat de crédit carbone pour compenser les émissions des scopes 1, 2 et 3 de ses opérations
▷ *L'entreprise ne précise pas si son ambition de neutralité carbone englobe l'ensemble de ses investissements*
▷ *Elle ne précise pas si elle aura recours à un système de compensation des émissions de ses investissements*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

▷ *L'entreprise mentionne des scénarios de référence pour mesurer les impacts financiers des risques de transition et risques physiques mais pas de scénario de référence pour des objectifs de réduction de ses émissions*

Émissions GES actuelles (*2025 vs 2024*)

Emissions des opérations :
- Scopes 1 et 2: 1 482 tCO2 en location based et 1 243 tCO2 en market based (vs. 2812 tCO2 et 2507 tCO2 en 2024)
- Scope 3: 7023 tCO2 (vs. 6694 tCO2 en 2024)
Les émissions de scope 3 ont augmenté (+5%) en 2025 mais ont baissé sur l'ensemble des 3 scopes (-10,1% en market based); elles ont également baissé de 61% par rapport à 2019

Emissions des investissements (entreprises):
- Scopes 1 & 2: 10 002 814 tCO2 exprimé aussi en tCO2e/mUSD investi (91) et tCO2e/mUSD de chiffre d'affaires (193) (vs. 9 510 235 tCO2 en 2024) + 5%
- Scope 3: 39 315 487 exprimé aussi en tCO2e/mUSD investi (358) et tCO2e/mUSD de CA (734) (vs. 41 277 621 en 2024) -5%
L'entreprise explique la hausse des émissions des scopes 1 & 2 par un investissement dans un producteur de ciment mais la baisse des émissions de 5% sur le scope 3 en absolu grâce à une baisse de l'exposition dans 3 des entreprises les plus émissives de ses portefeuilles; baisse des émissions globales de 17% par rapport à 2023
Pour ses émissions souveraines : 264 tCO2e/mUSD GDP vs. 303 tCO2e/mUSD GDP en 2024 (-12,8%)
❍ *L'entreprise détaille l'information sur les émissions de ses opérations et ses émissions financées mais on ne sait pas quelle est la couverture en termes d'actifs sous gestion*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Aucune cible n'est communiquée avant 2030

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Seule une cible de réduction des émissions pour les scopes 1 & 2 des opérations est divulguée (-46% en absolu en 2030 par rapport à 2019) sans que cette cible ne fasse référence à un scénario de réchauffement spécifique

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Pas de cible de réduction à long terme, seulement une ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050

Mesures du plan d'action

Quelques mesures décrites pour ses opérations:
- Collaboration avec BioCarbon Partners ("BCP") pour compenser 100% de leurs émissions de scops 1, 2 et 3 voyages d'affaires (16 000 crédits carbone achetés et retirés); améliorer la durabilité des bureaux (exemple de la rénovation de leurs bureaux à Cape Town); engager les employés
▷ *Les actions ne sont majoritairement pas chiffrées et la contribution de chaque action n'est pas mentionnée*
Pour les émissions de ses investissements:
- Au 31 mars 2025, 17,4% de ses émissions financées et 36,1% des ses actifs en entreprises se sont fixés ou engagés à se fixer des objectifs scientifiquement validés (science-based). L'objectif est de 50% des émissions financées avec des objectifs scientifiquement validés en 2030 et 56% des entreprises
- Ninety One travaille en priorité avec les plus gros émetteurs pour les encourager à se fixer des objectifs crédibles: elle a engagé désormais l'équivalent de 59% de ses émissions financées
- Pendant la période de reporting 2024-2025, Ninety One a mené 39 engagements auprès des principaux émetteurs, en utilisant les résultats de ses "Transition Plan Assessment" (TPA) pour définir des objectifs d'engagement assortis de délais.
- Ninety One fait également du lobbying en faveur de la transition (participation à des groupes tels que GFANZ, the Sustainable Markets Initiative, l'IIGCC, et soutient une transition juste et inclusive dans les pays émergents...)
- Permet aux clients d'investir dans des solutions sur le changement climatique et des stratégies de transition
- Eduque et forme avec la "Ninety One Transition School" (pour ses salariés et ses clients)
▷ *Les mesures pour ses investissements manque de chiffrage notamment sur les solutions offertes aux clients et ne permettent pas de comprendre la contribution de chacune à la décarbonation*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

A la fin mars 2025, Ninety One gérait £4 milliards à travers des stratégies durables (sur £117,6 milliards gérés) soit 3,4%de ses actifs
▷ *Pas de précision quant aux actifs verts ou en transition*
▷ *Pas d'information sur l'alignement taxonomique*

Rémunération

Variable court terme : Critère lié à la durabilité de 6% (25% de critères extra financiers dans la rémunération variable annuelle dont 25% de critères « sustainability » (dont le reporting climat et l'engagement auprès des entreprises pour fixer des objectifs SBTi)
▷ *Critères climat dilués*
▷ *Pas de critère quantitatif isolé en lien avec la réduction des émissions*
Variable long terme : pas d'information liée au climat

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Soumission d'un say on climate tous les ans depuis 2021

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Soumission d'un say on climate tous les ans depuis 2021 mais pas de consultation séparée sur la stratégie et la mise en œuvre

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ Suggestions d'amélioration

Méthodologie ACT

Secteur immobilier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur immobilier est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Immobilier sont citées ci-dessous.: La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés.

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Tendance des émissions passées des bâtiments gérés
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Tendances des émissions futures des bâtiments gérés
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

France — CARMILA — 2025

Secteur immobilier

Notation de transparence	Méthodologie secteur immobilier	Analyse réalisée par l'ADEME
40% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION	

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
43 %	A **B** C D E	=

Alors que Carmila annonce une ambition de neutralité carbone sur l'ensemble des scopes d'ici 2040, **l'entreprise ne divulgue pas d'objectifs chiffrés de réduction de son scope 3 à court, moyen et long termes (99% de ses émissions).** Carmila s'engage uniquement à mesurer et réduire les émissions du scope 3 qui ont augmenté de 16% entre 2023 et 2024. **Le plan d'action pourrait être plus clair et détaillé notamment sur le scope 3.** En effet, dans le plan d'actions, l'entreprise mentionne des actions (quelques-unes sont chiffrées principalement pour les scopes 1 et 2) **sans être transparente sur la contribution à la réduction de chaque solution et sans aller au-delà de 2030**. Enfin, les solutions basées sur la nature sont présentées comme une solution de décarbonation dans le plan d'actions jusqu'à 2030 alors qu'elles devraient être présentées à part et non comme une solution contribuant à la décarbonation des activités de l'entreprise.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le 14 mai 2025

90,6% Pour	2,5% abstention	6,8% contre

Répartition du capital de Carmila SA

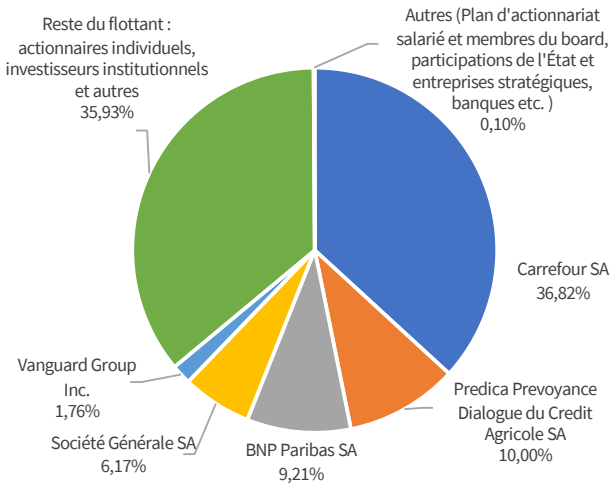

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Carmila

40%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Objectif Net zero sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 et d'ici 2040 sur l'ensemble des scopes
Le niveau des émissions compensées pour les scopes 1 et 2 à 2030 ne dépassera pas les 10% de ses émissions de référence 2019.
▷ *Les prévisions de l'entreprise sur les émissions évitées ou séquestrées ont augmenté de +50% entre 2022 et 2024*
▷ *Absence d'information sur les prévisions de compensation du scope 3*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Objectifs de scopes 1 et 2 à moyen terme (2030) validés comme étant alignés 1,5°C par SBTi. Engagement de mesurer et réduire les émissions du scope 3.
▷ *Le scénario pour la trajectoire du scope 3 n'est pas divulgué*
▷ *Le scénario suivi après 2030 n'est pas divulgué*

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023) ;

Réduction de 81% des émissions en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2019 et 2024 en market-based (de 54% en location-based)
Réduction de -33% des émissions en absolu sur le scope 3 en market-based entre 2019 et 2024
Emissions en périmètre courant :

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
2 750 tCO2eq (vs 3 061)	4 258 tCO2eq (vs 10 091)	9 158 tCO2eq (vs 9 776)	621 117tCO2eq (vs 534 346)
<1%	1%		99%

❍ *Augmentation de 18% des émissions market-based en absolu sur le scope 3 avec un contrôle faible* entre 2023 et 2024*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

▷ *Les objectifs court terme ne sont pas explicités*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

SBTi certifie que l'entreprise s'engage à réduire de 50 % ses émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2018.
D'ici 2030, l'entreprise compte réduire 90% ses émissions scopes 1 et 2, en absolu, par rapport à 2019 grâce notamment à la diminution de ses consommations d'énergie et à l'alimentation en énergies renouvelables de ses centres
Sur le scope 3, simplement un objectif de mesurer et réduire ses émissions
▷ *Objectifs de l'entreprise bien plus ambitieux que ceux certifiés par la SBTi sans explication*
▷ *Absence d'objectifs chiffrés sur le scope 3***

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

▷ *Les objectifs long terme ne sont pas explicités*

Mesures du plan d'action

Scopes 1 et 2 d'ici 2030 : Poursuite de la maîtrise des consommations énergétiques de ses actifs : réduire de 40% en intensité les consommations énergétiques d'ici 2030 par rapport à 2019 (vs en 2024: 28% en intensité énergétique par rapport à 2019 à périmètre courant)
Utilisation d'énergies moins carbonées (énergies renouvelables) comme sur 4 centres espagnols ou via des contrats d'énergie verte ou moins carbonées ;
Renouveler divers équipements par des modèles dont la performance énergétique est meilleure et/ou fonctionnant avec de l'énergie moins émettrice de carbone.
Remplacer les équipements CVC (Switch énergétique, rooftops adiabatiques), remplacer les éclairages par des LED et/ou installation de GTC sur plus de 95% des sites, installer des régulateurs de tension sur plusieurs sites, mettre en place l'intelligence artificielle : pose de compteurs Flex Eco Watt (the Watch dog) et de sous-compteurs.
Améliorer l'isolation de ses sites, notamment en profitant de la réfection de l'étanchéité pour améliorer la performance de l'isolation globale du bâtiment : Objectif Certification BREEAM 100% de 80% de son patrimoine d'ici 2025 ; Mécanismes de compensation carbone pour compenser ses émissions résiduelles incompressibles à hauteur de 10% maximum.
Sur le Scope 3, l'entreprise se concentre sur les déchets (100% des déchets valorisés d'ici 2030 dont 70% valorisés matières vs 62% des déchets valorisés en 2024), l'évaluation des capacités de tri et optimisation des taux de valorisation matière ou énergie, les solutions de mobilité (dans 100% des centres d'ici 2025), la poursuite du déploiement et d'installations de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) et actions visant à favoriser l'écomobilité des visiteurs, les achats, services et projets de construction, la réalisation d'analyse en cycle de vie dans le cadre des nouveaux projets de constructions, extensions et rénovations majeures.
▷ *Peu d'actions chiffrées, concentrées principalement sur les scopes 1 et 2 (1% des émissions)*
▷ *Part de contribution des actions aux objectifs de réduction n'est pas explicite*
▷ *Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions après 2030*
▷ *Les solutions basées sur la nature sont présentées comme une solution de décarbonation dans le plan d'actions jusqu'à 2030 alors qu'elles devraient être présentées à part et non comme une solution contribuant à la décarbonation des activités de l'entreprise.*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

"CAPEX vert" 10 millions d'euros par an permettant de rénover les actifs les plus énergivores
▷ *Montant annuel prévisionnel des "CAPEX vert" faible au regard des investissements globaux : environ 85 millions d'investissements globaux en 2024 (11,8%)*
▷ *Pas d'informations sur les CAPEX alignés à la taxonomie*
▷ *Pas d'information claire et quantifiée sur les investissements à moyen et long termes contribuant à atteindre les objectifs*

Rémunération

Rémunération variable annuelle *Directeur Général 2024*
25% de la rémunération sur un critère de réduction des gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 par rapport à 2023
▷ *Objectifs de réduction non communiqué*

Rémunération long terme en 2024 : *Dirigeants mandataires sociaux : 25% de la rémunération sur un critère RSE portant sur la réduction des gaz à effet de serre de l'entreprise avec un objectif d'atteindre le 31 décembre 2026, une réduction de 54% d'émission de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 par rapport à l'émission de GES au 31 décembre 2019*
▷ *Le scope 3 n'est pas inclut dans ces objectifs (court et long termes)*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de vote sur la mise en œuvre tous les ans

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de vote sur la stratégie tous les 3 ans

**Avec un contrôle important : déchets, achats, transport des collaborateurs et construction, part amont des consommations des parties communes.*
Avec un contrôle faible : consommations énergétiques des parties privatives, et transport des visiteurs.
***En 2022 et 2023, l'entreprise s'était fixé un objectif de réduction de 13,5% entre 2019 et 2030 sur le scope 3 (correspondant aux émissions de l'amont et l'aval de sa chaîne de valeur) validé par SBTi. Cet objectif n'est plus divulgué en 2024.*

Légende :
○ Suggestions d'amélioration
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
43%	A **B** C D E	=

Méthodologie ACT Immobilier

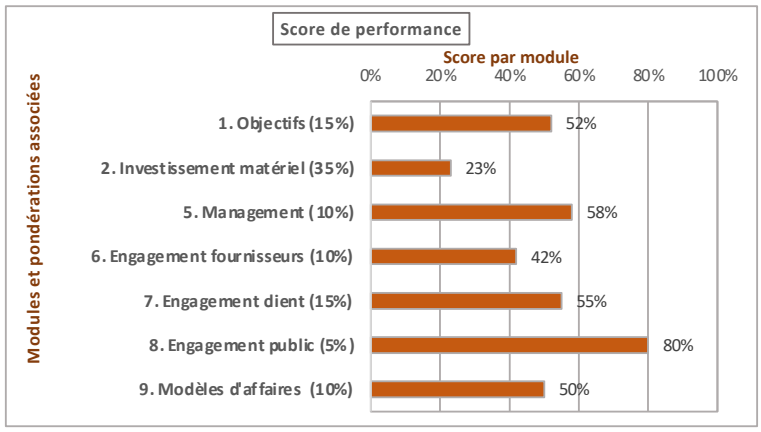

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1.Objectifs : Carmila s'est fixé un objectif zéro émission nette scopes 1 et 2 d'ici à 2030 par rapport à 2019. Pour ce faire, Carmila s'engage à réduire de 90% ses émissions par rapport à 2019 grâce notamment à la diminution des consommations d'énergie et à l'alimentation en énergies renouvelables de ses centres. Toutefois il existe une incohérence avec les objectifs certifiés par SBTi qui certifient que l'entreprise s'engage à réduire de 50% ses émissions des scopes 1 et 2 de 2030 par rapport à 2018. L'objectif de zéro émission nette des scopes 1,2 et 3 est fixé à 2040. L'entreprise pourrait publier des objectifs par typologie d'actifs en distinguant la partie consommation d'énergie et matériaux. L'entreprise ne s'est pas fixée d'objectifs de réduction des émissions à plus court terme et long terme.

2. Investissements matériels : La réduction des émissions Scopes 1, 2 et 3 est cohérente avec le benchmark sectoriel. L'entreprise pourrait publier l'ensemble de ses émissions sur les trois scopes en intensité et *location-based*. Elle pourrait davantage détailler ses données prospectives sur la réduction des émissions ainsi que ses émissions verrouillées.

5. Management : Le comité RSE de Carmila est en charge d'approuver la politique RSE du groupe, dont les objectifs de réduction des émissions de GES et la stratégie climatique. Ce comité RSE est présidé par un membre du Comité d'Administration. La PDG du groupe Carmila est membre du Comité RSE. Des incitations financières ont été mises en place pour les collaborateurs et membres du Comex et se base sur la réduction des émissions de GES comparée à l'année précédente.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Carmila n'a pas de grille de sélection des fournisseurs détaillée. Les fournisseurs dont les performances en matière de RSE sont jugées inférieures à la norme sont invités à améliorer leurs pratiques dans ce domaine et des audits réguliers sont réalisés, mais rien n'indique qu'ils pourraient être exclus. Carmila applique une politique d'offre responsable, visant à proposer aux clients finaux la possibilité d'une consommation responsable dans les centres commerciaux Carmila. De plus, Carmila engage ses preneurs via un guide d'accueil intégrant des bonnes pratiques à destination des locataires, et surtout signe des baux verts avec ses preneurs, incluant la maitrise des consommations privatives d'énergie.

8. Engagement public : Carmila n'a pas formalisé de politique d'engagement à proprement parlé. Toutefois les associations auxquelles Carmila est associée sont en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

9. Modèle d'affaires : Carmila publie des leviers de décarbonation ou développe de nouvelles activités bas-carbone (développement des photovoltaïques, mise en place de services d'écomobilité et de bornes électriques et rénovation des actifs les plus énergivores). Toutefois, ces éléments pourraient être davantage détaillés afin de mesurer leur potentiel de croissance et de mise en œuvre.

Cohérence climatique (score narratif) : Le plan de transition de Carmila est globalement cohérent. Des efforts additionnels sont attendus pour continuer de baisser ses émissions et atteindre les objectifs fixés, notamment avec un plan d'action chiffré et détaillé à moyen et long termes. Une formulation des objectifs en « *location-based* » permettrait également une meilleure représentativité de la réalité physique du réseau électrique. La note narrative est donc fixée à B.

Score de tendance : Un facteur "=" est privilégié pour la note de tendance compte-tenu de l'évolution de la tendance des émissions de l'entreprise.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Les objectifs climatiques demeurent contradictoires dans le DEU 2024 de Carmila : un objectif 2030 exprimé en « net zero » par rapport à 2019 et un score SBTi exprimé en pourcentage de réduction par rapport à 2018. Un objectif spécifique sur le scope 3 exprimé en intensité et location-based pourrait être précisé.
- L'entreprise pourrait mettre en place un plan d'action plus ambitieux notamment pour la réduction des émissions des consommations énergétiques des parties privatives ainsi que pour les nouveaux projets et projets de rénovation.
- L'intégration des sujets climatiques dans la gouvernance pourrait être intensifiée notamment en décrivant le plan d'actions de manière détaillé et chiffré, à court, moyen et long termes avec des KPI qualitatifs et quantitatifs précis et suivis dans le temps.

Méthodologie ACT

Secteur pétrolier et gazier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence ou score narratif)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en « integrated player », les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 1 et 2 (en amont)
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 1, 2 et 3
	1.3 Horizon temporel des cibles
	1.4 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées des investissements matériels (Scope 1 et 2)
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Évolution de l'intensité des émissions futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)
	2.4 Part du budget alloué aux projets carbonés
	2.5 Part de CAPEX vert
	2.6 Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone
	3.2 Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone
4. Performance des produits / services vendus	4.1 Tendances de l'intensité des émissions passées Scope 1, 2 et 3
	4.2 Tendances de l'intensité des émissions futures Scope 1, 2 et 3
	4.3 Part des services d'efficacité énergétique
	4.4 Part des produits / services à faible teneur en carbone
5. Management	5.1 Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique
	8.2 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Identification du niveau de décarbonisation requis
	9.2 Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone
	9.3 Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

UK

equinor

2025

Secteur Énergie

Notation de transparence	Méthodologie secteur pétrolier et gazier	Analyse réalisée par :
43% d'alignement avec les recommandations du FIR	ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION	World Benchmarking Alliance

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
32%	A B C **D** E	=

Bien que l'entreprise annonce **une ambition de neutralité carbone à 2050 pour ses 3 scopes**, elle semble **encore loin de ses objectifs 2030 d'intensité carbone nette (NCI)** (-2% en 2024 vs. 2019 pour un objectif de - 15 à 20%). En outre, l'entreprise va **continuer à développer sa production de pétrole et gaz jusqu'au moins 2030** alors même que la production d'énergies renouvelables ne représente aujourd'hui que 0,4% de la production de pétrole et gaz. L'entreprise dispose d'un plan d'action relativement bien détaillé même si la contribution exacte de chaque action à la réduction des émissions n'est pas précisée et qu'il repose en partie sur le stockage de carbone qui n'est souvent pas encore rentable. Enfin, nous **regrettons un retour en arrière avec une suppression de l'objectif de 50% de ses CAPEX de croissance alloués aux renouvelables et solutions bas carbone**. Même si nous soulignons les efforts de l'entreprise qui soumet un say on climate cette année, nous l'encourageons à faire preuve de **plus de transparence** sur plusieurs points de son plan de transition.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

14 mai 2025

93,9% Pour	1,9% abstention	4,3% contre

Répartition du capital d'Equinor

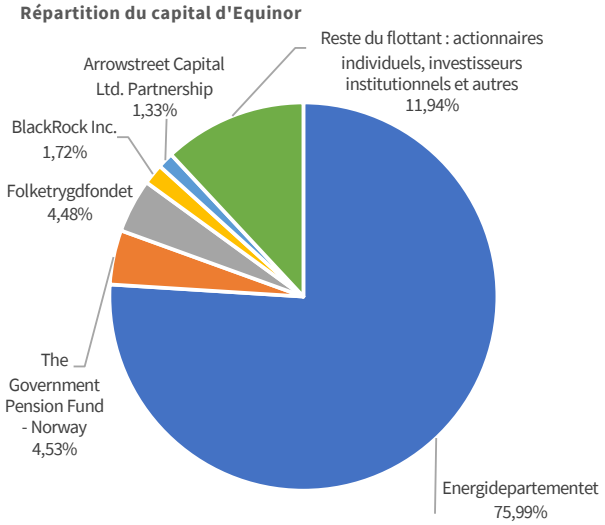

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Equinor

43%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

*Ambition de neutralité carbone pour 2050 sur les trois scopes**
Ambition de compenser 10% maximum des émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2030 avec des crédits carbone
▷ *Manque de précision sur la part allouée à la réduction et celle dédiée à la compensation pour le scope 3 d'ici 2030*
▷ *Dans son plan de réduction des émissions, l'entreprise prévoit d'avoir recours à de la capture et du stockage de carbone ainsi qu'à des crédits carbone sans donner de détails sur le recours exact à long terme*
▷ *Manque de clarté sur le périmètre des scopes 1 & 2 couvert par cette ambition (basé depuis cette année sur "une equity basis" pour inclure les opérations contrôlées mais non opérées vs. opérations 100% contrôlées auparavant)*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

L'entreprise positionne ses risques de transition par rapport à plusieurs scénarios dont les scénarios Net Zero de l'AIE, APS et STEPS
Pour ses objectifs de décarbonation 2030 couvrant ses émissions scopes 1&2 opérées, Equinor se base sur des scénarios 1,5°C de l'IPCC
▷ *Le scénario suivi après 2030 n'est pas divulgué et l'alignement avec les scénarios IPCC ne sont pas validés par un tiers externe*
▷ *Le scénario pour la trajectoire du scope 3 n'est pas divulgué. L'entreprise déclare que son objectif incluant son scope 3* (exprimé en Net Carbon Intensity (NCI)), ne peut être comparé à des trajectoires de réduction des émissions scientifiquement basées.*

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023) ;

Emissions incluant la part des activités propres, le contrôle opérationnel (part hors capital dans les opérations jointes et total des coentreprises) et le contrôle opérationnel (100%) :

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
24 672 156 / 8%	9 091 854 tCO2eq / 3%	267 820 tCO2eq	278 128 188 tCO2eq** / 89%

Réduction des émissions scopes 1 et 2 sur la partie contrôlée 100% (45% des scopes 1&2) de -34% vs 2015
❍ *Comparaison impossible avec 2023 sur les mêmes scopes car les émissions des activités propres et du contrôle opérationnel (part hors capital dans les opérations jointes et total des JV) n'étaient pas divulguées avant 2025 ni la totalité du scope 3*
❍ *Le calcul du scope 3 exclut les actifs loués en amont, le transport et la distribution aval, les actifs loués en aval (catégories 8, 9, 13 et 14) : 9% du scope 3*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Selon les prévisions de l'entreprise pour 2025 :
- 8,6 MtCO2eq pour le scope 1 (sur ses opérations propres) : + 3% vs 2024
- 0,05 MtCO2eq pour le scope 2 en location based (-55% vs 2024) (contrôle opérationnel)
- 257 MtCO2eq pour le scope 3, utilisation des produits vendus: : +2% vs 2024
❍ *Objectif de réduction des émissions amont en intensité à 7 kg CO2/baril en 2025 vs. 6,2 kg / CO2/baril en 2024 = objectif dépassé*
▷ *Augmentation prévue entre 2024 et 2025 sur les scopes 1 et 3 utilisation des produits vendus*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectif de réduire les émissions opérées contrôlées à 100% des scopes 1 et 2 de 50% à 2030 vs. 2015 (en absolu)
*Réduction en intensité*** de 15 à 20% d'ici 2030 des émissions scopes 1 et 2 de ses opérations et des catégories 11 et 15 du scope 3 vs 2019 et de 30 à 40% d'ici à 2035*
▷ *Les objectifs pour les scopes 1 &2 n'incluent que les émissions contrôlées (45% des émissions du scope 1 et 2)*
▷ *Réduction de la NCI qui semble trop lente pour atteindre les objectifs de 2030 (-2% en 2024 vs 2019)*
▷ *Pas d'objectifs exprimés en absolu pour scope 3*
▷ *Ajout d'une fourchette dont l'ambition est moindre vs celle des objectifs précédemment fixés (15-20% vs 20% et 30-40% vs 40%)*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

▷ *Absence d'information sur la réduction après 2035*

Mesures du plan d'action

Pour atteindre 30 à 40% de réduction de son intensité carbone d'ici 2035 vs. 2019, l'entreprise prévoit :
- Ambition de capacité installée ou en développement de renouvelables de 10 à 12 GW (aujourd'hui 7 GW) d'ici 2030
- Une ambition de 30 à 50 mtpa de capacité installée ou en développement de transport et stockage de CO2 d'ici 2035
- Une réduction nette de son scope 1 & 2 par l'efficacité énergétique, l'électrification et la consolidation d'infrastructure de 50% (2030)
▷ *Des fourchettes de contribution de chaque action à la réduction sont indiquées sans données précises (les énergies renouvelables et le stockage de CO2 étant les plus importantes de 2025 à 2035) ; de 2019 à 2030, la place des « autres » actions est prépondérante*
▷ *Pas d'informations sur les actions au-delà de 2035*
▷ *Une partie importante consacrée à "autres" actions jusqu'à 2030 sans que les actions ne soient très claires (autre comprend une part croissante du pétrole et du gaz à des fins non énergétiques, des crédits carbone et de nouvelles opportunités organiques ou non organiques potentielles)*
▷ *Le modèle de l'entreprise reste en très grande partie lié au pétrole et au gaz (la production de renouvelables est aujourd'hui égal à 0,4% de la production de pétrole et gaz) jusqu'à 2030 au moins*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

L'entreprise déclare avoir augmenté ses CAPEX de croissance à destination des renouvelables et des solutions bas carbone de 4% en 2020 à 27% en 2024 (16% en excluant l'investissement dans Ørsted)
L'alignement taxonomique en 2024 est de 1,6 milliards USD de CAPEX alignés, soit 10,2% des CAPEX totaux (88,9% de non éligibles)
▷ *L'entreprise donne une indication de ses CAPEX 2025-2030 mais pas de chiffrage, on voit que les CAPEX Oil & gaz restent largement dominant jusqu'à 2030*
▷ *L'entreprise a renoncé cette année à son objectif de 50% de CAPEX de croissance alloués aux ENR et solutions bas carbone à 2030*

Rémunération

***Rémunération variable annuelle** (CEO et Executive Vice President, EVP)*
*Part variable pour 2024: 2 critères liés au climat (réduire intensité carbone amont, production d'énergie renouvelable****), objectifs divulgués. Selon l'entreprise, pour le CEO: 29,17% du total du variable reposait sur les critères de durabilité, pour les EVP: entre 18,75 et 29,17% versés en 2024*

Rémunération long terme en 2024
▷ *Aucun critère lié à la durabilité*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation annuelle sur la mise en oeuvre (dernière consultation en 2022)

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Consulte ses actionnaires sur son plan de transition énergétique qui comprend une ambition et un plan d'actions. Dernière consultation en 2022 sans engagement à renouveler cette consultation

**Les émissions de scope 3 inclues dans cette ambition sont les émissions liées à l'usage des produits vendus et aux investissements, représentant 91% du scope 3.*
***l'intensité carbone nette d'Equinor (NCI), exprimée en gCO2e par MJ d'énergie produite a diminué de 2,4% depuis 2019 mais les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ont augmenté de 2% sur la même période*
****NCI: calculé par l'entreprise incluant le marché carbone et les projets de capture et stockage du carbone, exprimé en gCO2 eq/MJ; pour les scopes 1&2, l'entreprise prend désormais l'equity basis en compte pour les objectifs NCI*
***** pour certains EVPs seulement*

Légende :
○ suggestions d'amélioration
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
32%	A B C **D** E	=

Méthodologie ACT secteur pétrolier et gazier

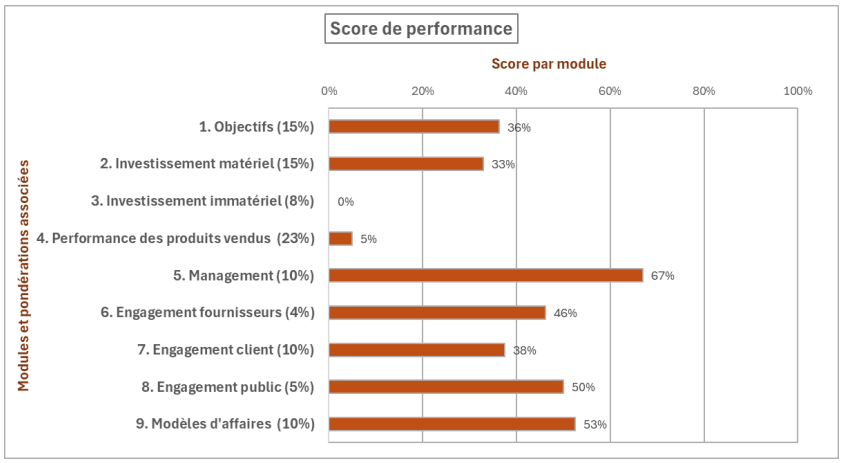

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Equinor s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions absolues de scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2015. L'entreprise s'est également engagée à réduire son intensité carbone nette (NCI) de 15 à 20 % d'ici 2030 et de 30 à 40 % d'ici 2035. Cependant, elle ne précise pas la part de capture et stockage de carbone (CCUS) et des marchés carbone ce qui empêche une évaluation de ses objectifs d'émissions de scope 1, 2 et 3.

2. Investissement matériel: Bien qu'Equinor communique sur ses dépenses d'investissement bas carbone, aucune indication claire n'est fournie concernant ses investissements au-delà de 2024. Il est également à noter qu'Equinor est revenue sur son ambition d'allouer 50 % de ses dépenses d'investissement brutes aux énergies renouvelables et aux projets bas-carbone.

3. Investissement immatériel: En 2024, Equinor a investi 700 millions de dollars dans la recherche et développement (R&D) et le numérique. Cependant, l'entreprise ne précise pas la part spécifiquement allouée aux technologies de réduction des émissions bas carbone.

5. Management : Equinor dispose d'un plan de transition bas carbone complet couvrant le court, moyen et long terme. L'entreprise a mis en place une supervision au niveau du conseil d'administration ainsi que des mécanismes d'incitation pour la gestion de cette transition bas carbone.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Equinor exige chaque année de ses fournisseurs des informations sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme CDP Supply Chain. Par ailleurs, l'entreprise intègre des activités de réduction des émissions dans sa stratégie d'engagement client, mais ne précise pas les exigences chiffrées. Elle pourrait progresser dans ce domaine en définissant et en communiquant un niveau cible de réduction des émissions.

8. Engagement public: Equinor dispose d'une politique d'engagement publique qui s'applique à l'ensemble des entités de l'entreprise ainsi qu'à toutes les associations, alliances et coalitions dont elle est membre. De plus, l'entreprise réévalue périodiquement ses adhésions aux différentes associations sectorielles et envisage de suspendre son soutien ou son appartenance à celles qui s'opposeraient à l'Accord de Paris.

9. Modèle d'affaires: Equinor se développe dans l'éolien en mer dans le cadre de ses efforts de diversification de son mix énergétique. Elle développe également des projets de captage et de stockage du carbone (CCUS), bien que ceux-ci ne soient pas encore rentables. L'entreprise reste toutefois fortement dépendante des énergies fossiles.

Cohérence climatique (score narratif) : Equinor ne fournit aucune perspective claire concernant ses futurs investissements bas carbone et est revenue sur son ambition d'allouer 50 % de ses dépenses d'investissement brutes aux énergies renouvelables et aux projets bas-carbone. Bien que l'entreprise publie le montant total de ses dépenses en R&D, elle ne précise pas la part consacrée aux technologies bas carbone.

Score de tendance : Equinor obtient une note de tendance de =. Si l'entreprise devait être réévaluée dans un avenir proche, sa note resterait probablement inchangée.

Domaines d'amélioration identifiés :

Bien qu'Equinor réalise un reporting complet et explore des activités de décarbonation, ces projets ne sont pas encore rentables et son cœur de métier reste centré sur les énergies fossiles. L'entreprise fait face à une surveillance accrue quant à la crédibilité de sa stratégie climatique, notamment en ce qui concerne l'alignement de ses plans d'investissement avec ses objectifs climatiques déclarés. Ces éléments indiquent des progrès limités pour une transition vers une économie bas carbone.

Méthodologie ACT

Secteur promotion immobilière

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur de la promotion immobilière est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : en pourcentage
- **Evaluation (cohérence ou score narratif)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur de la promotion immobilière sont exposées ci-après : la note de performance dépend fortement du module relatif à la performance (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance bas carbone des actifs immobiliers gérés.

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments détenus
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
4. Performance des produits vendus	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments bas carbone
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

EVALUATION SAY ON CLIMATE

France

ALTAREA

2025

Secteur immobilier

Notation de transparence	Méthodologie secteur Promotion immobilière	Analyse réalisée par l'ADEME
↑ 43% d'alignement avec les recommandations du FIR		

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
53 %	A B C D E	=

Altarea ambitionne **d'atteindre la neutralité carbone pour la partie foncière de ses activités d'ici 2030**, ce qui **représente toutefois moins de 5% de ses émissions globales**. En ce qui concerne les scénarios de référence, l'entreprise manque de transparence quant aux trajectoires suivies. Les objectifs de réduction des émissions de GES ne sont pas **clairement définis à court et long termes, mais le sont à moyen terme pour 2030 et 2035, détaillés par pôles d'activités et scopes mais pas par postes ni types de projet.** Ils ne sont pas validés scientifiquement et impliquentt une hausse des émissions de scope 3 entre 2024 et 2030. Les actions sont détaillées et la part de contribution à la décarbonation par grand type d'actions donnée mais elles pourraient être **davantage quantifiées**. Sur le volet de la rémunération, des **critères climatiques sont intégrés dans le variable extra-financier** pour la gérance, mais demeurent marginaux par rapport aux objectifs financiers, et les **seuils à atteindre ne sont pas rendus publics**. Enfin et en dépit des axes d'amélioration identifiés, nous saluons la mise en place d'un Say on Climate depuis 2023.

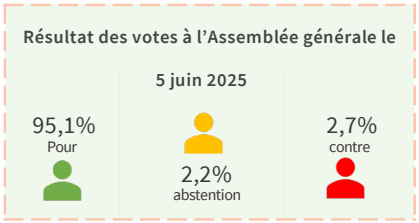

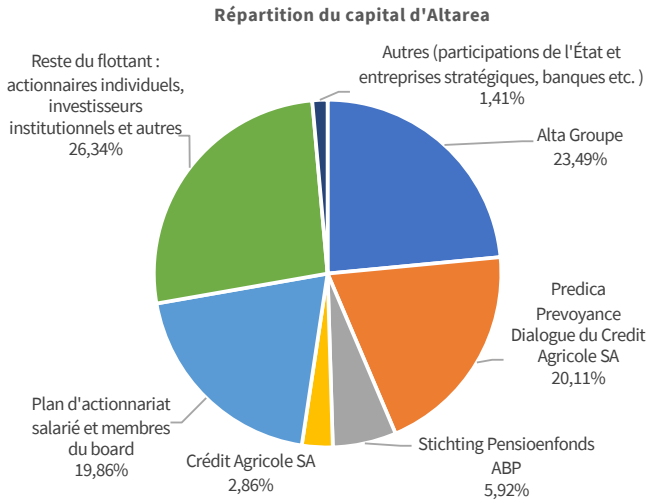

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ALTAREA

Altarea

↑ 43%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050
Ambition de zéro émission nette sur l'activité foncière d'ici 2030
▷ *Ambition cible seulement l'activité foncière (moins de 5% des émissions globales)*
▷ *Absence d'information sur la part de compensation/réduction*

↑ **Scénario(s) de référence utilisé(s)**
L'entreprise fait référence à la méthode par contraction SBTi (+/-6%) par rapport à un niveau 1,5°C pour son objectif 2030 de réduction des émissions globales ; fait référence à un alignement à la RE2020 pour son objectif sur l'activité promotion et au décret tertiaire pour l'activité foncière
▷ *Les scénarios de référence suivis pourraient être plus clairs et précis (en précisant notamment les températures de réchauffement ciblées)*
▷ *L'entreprise ne fait plus référence à un engagement de fixation de science-based targets afin d'être conforme à l'objectif de maintien de réchauffement « en-dessous de 1,5°C » comme en 2023*

↑ **Émissions GES actuelles** (*2024 vs 2023*)
Baisse de 15% des émissions du groupe en 2024 par rapport à 2023 sur les scopes 1,2 et 3 (effet volume : -5% et effet taux (intensité carbone surfacique) : -11%) ; baisse de 50% sur les 3 scopes depuis 2019*
2024 vs. 2023

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
1931 tCO2eq (vs 1739) +11%	859 tCO2eq (vs 1257) -31%	1297 tCO2eq (vs 1 502)	772 819 tCO2eq (vs 918 033) -16%

par segments d'activités :
- Promotion immobilière : 740 984 tonnes de CO2eq ; 1 155 kgCO2eq/m2
- Foncière et corporate : 36 000 tonnes de CO2eq ; foncière : 5,6 kg CO2eq/m2
- Nouvelles activités : 1 000 de tonnes de CO2eq

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)
▷ *Les objectifs court termes ne sont pas explicités.*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)
Objectifs 2030 (vs 2019) :
Scope 1 *: entre -36% et -42% en absolu*
Scope 2 *: entre -39% et -45% en absolu*
Scope 3 *: entre -39% et -46% en absolu dont ambition de neutralité carbone sur la partie foncière d'ici 2030*
Activité promotion *: réduire de 36 % à 42 % l'intensité (en kgCO e/m2)*
Activité foncière *: Réduire de 29 % à 36 % l'intensité surfacique (en kgCO e/m2)*
Global *: atteindre entre 850 et 950 milliers de tCOeq (réduction -39% à -46 % par rapport à 2019)*
Objectifs 2035 :
Activité promotion *: -50 % sur les émissions de GES des activités de promotion en intensité surfacique (année de référence : 2019)*
▷ *Objectifs non validés scientifiquement à ce jour*
▷ *L'entreprise prévoit une augmentation de ses émissions en absolu entre 2024 et 2030 sur son scope 3*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)
▷ *Les objectifs long terme ne sont pas explicités*

Mesures du plan d'action
Plan d'action détaillé sur deux pôles d'activités du groupe: promotion immobilière (construction et utilisation) et foncière et un peu moins sur la partie corporate
Commerce : 7 leviers d'action : intégrer les exigences climat dès la phase de conception, faire évoluer les contrats, supprimer les systèmes d'arrosage inefficients, éteindre les enseignes lumineuses, généraliser les éclairages LED, éclairage intelligent, isolation et système de chauffage performants
Promotion immobilière : agir sur la compacité des bâtiments, origine des matériaux, conception, agir sur les consommations des futurs occupants
Corporate : réduction des émissions liées au transport (véhicules de fonction) : baisse de 25% des véhicules à essence et suppression des véhicules utilisant du gasoil et réduction de l'énergie consommée par les sièges sociaux : baisse de 30% de ses consommations via un meilleur pilotage depuis 2019
▷ *Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions*
▷ *Le groupe calcule la part de chaque grand type d'actions dans la contribution à la décarbonation mais les mesures prises pourraient être plus détaillées et chiffrées permettant de mieux comprendre la contribution de chacune aux objectifs de réduction fixés*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX
▷ *Pas d'information sur les CAPEX chiffrés par scope*
▷ *60,8% (vs 45,5% en 2023) des investissements sont alignés à la taxonomie et 94,1 % des CAPEX éligibles*

Rémunération
Rémunération variable de la gérance d'Altarea et Altareit pour 2024 : Pas d'honoraire variable annuel conformément au souhait de la gérance de renoncer ab initio en 2024 à toute rémunération variable susceptible d'être due au titre dudit exercice
Rémunération variable pour la gérance d'Altarea pour 2025 : La gérance renonce à nouveau à une partie de sa rémunération fixe et variable. Toutefois, une partie de la rémunération variable (maximum de 350 k€ HT) sera liée à des critères quantitatifs extra-financiers suivant l'atteinte d'objectifs liés au climat : 50 % de la partie extra-financière conditionnés au déploiement de la stratégie de décarbonation du groupe : 25 % conditionnés à la durabilité des activités du Groupe sur le plan environnemental (relatif à la part du CA aligné avec la taxonomie) et 25 % conditionnés à la performance carbone du Groupe (montant progressif selon l'atteinte de seuils portant sur les émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2025 au regard de ses activités (en g de CO2/€ de CA consolidé))
▷ *Pas de variable pluriannuelle*
▷ *La part variable extra financière (max 350k€) est largement inférieure à la part variable financière (max 1350k€) : part extra-financière maximale ne pèse que pour 21% de la rémunération variable maximale*
▷ *Manque de cohérence avec les objectifs fixés en intensité surfacique(CO2 /m2) ou en absolu*
▷ *Les seuils à atteindre ne sont pas publics*
*Rémunération variable de la gérance d'Altareit** pour 2025 : 50% du variable sur la partie extra-financière liée à des critères extra-financiers portant sur le thème climat : déploiement de la stratégie de décarbonation dans les activités de promotion*
▷ *Objectif simplement qualitatif*
Rémunération variable des managers + intéressement : intègre des critères liés au climat
▷ *Quid des critères et de leur pondération dans la rémunération variable des managers*

** hausse des émissions du scope 1 par rapport à 2023 : +11%.*
*** filiale cotée détenue à 99% par la société Altarea*

↑ **Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre**
Pas d'engagement sur une consultation annuelle sur la mise en œuvre mais présentation d'un Say on Climate depuis 2023

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie
Pas de consultation annuelle sur la mise en œuvre

Légende :
○ Suggestions d'amélioration
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

SCORE DE PERFORMANCE*	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
53%	A **B** C D E	=

Méthodologie ACT
Promoteur immobilier

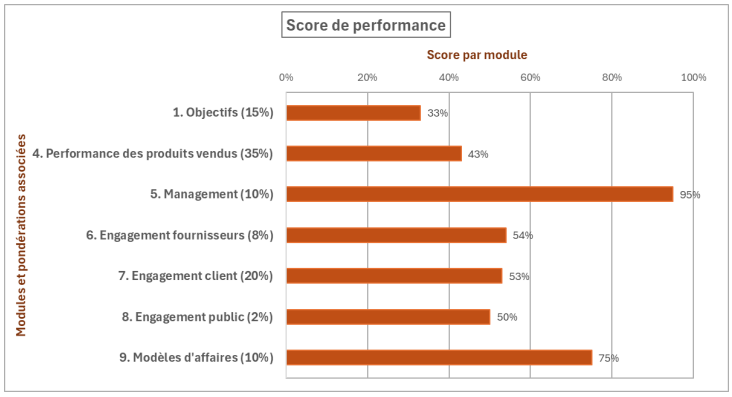

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1.Objectifs : Les objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 ont été établis en s'appuyant sur une estimation des émissions selon la méthode de contraction SBTi, sur une fourchette de -6 % en valeur absolue, et en tenant compte des seuils fixés par la réglementation environnementale RE2020 pour l'intensité surfacique de l'activité de promotion immobilière. Altarea s'est fixé un objectif de réduction de 36 % à 42 % de l'intensité surfacique sur le segment Promotion de son activité.
Toutefois, Altarea devrait définir et communiquer des cibles distinctes selon les produits, les postes (énergie et matériaux) et le type de projet (construction neuve, réhabilitation).

4. Performance des produits vendus : Altarea démontre une baisse des émissions de GES (en valeur absolue) de 51 % entre 2019 et 2024. Altarea a déployé d'importants moyens pour assurer et justifier l'alignement de ses projets à la taxonomie européenne. Cette stratégie s'est reflétée par une croissance importante du taux d'alignement du Chiffre d'affaires en 2024 (68,6% vs 48,1% en 2023). L'entreprise pourrait publier davantage sur ses émissions verrouillées.

5. Management : La gouvernance de la stratégie climat, intégrée à la démarche RSE, est mature. La stratégie climat est pilotée par un membre du Comité Exécutif, responsable de la Direction RSE. Cette Direction concentre l'expertise et la veille, tout en assurant la coordination des équipes. La démarche RSE est définie et suivie par les instances de Gérance et le Conseil de surveillance. La feuille de route stratégique inclut un volet climat, intégrant l'analyse des risques liés au changement climatique ainsi que l'élaboration d'un plan de transition aligné sur les objectifs fixés à l'horizon 2035. Par ailleurs, les objectifs climatiques sont désormais intégrés dans la rémunération de l'ensemble des salariés et des dirigeants.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Altarea a mis en œuvre un certain nombre d'action auprès de ses fournisseurs et de ses clients pour traiter les enjeux d'atténuation et d'adaptation. Elle a notamment introduit des clauses environnementales spécifiques dans les appels d'offre (produits décarbonés, étiquettes A+, etc.) auprès de ses fournisseurs et a opéré des études de marché préalables, programmation des opérations immobilières incluant des labels et certifications environnementales et de qualité auprès de ses clients. Toutefois, aucun objectif de réduction d'émissions n'est imposé aux acteurs de sa chaîne de valeurs, ni exigence de reporting public sur leurs émissions.

8. Engagement public : L'entreprise pourrait formaliser sa politique d'engagement, explicitant la position du Groupe sur les enjeux climatiques, permettraient de clarifier son positionnement sur ces sujets.

9. Modèle d'affaires : Des démarches significatives pour améliorer la performance énergétique et des bâtiments sont proposés. L'entreprise développe et produit de l'énergie photovoltaïque, segment de son activité en forte croissance afin d'accompagner les collectivités, les entreprises, le secteur agricole et les propriétaires fonciers dans leur transition, tout en valorisant au maximum leurs actifs.

Score de cohérence (score narratif) : L'ensemble des éléments analysés conduit à attribuer la note narrative B.

Score de tendance : Le plan de transition d'Altarea paraît engagé dans une trajectoire positive. L'entreprise pourrait avoir un impact significatif sur la réduction des émissions de son scope 3. Un facteur « = » est retenu pour la note de tendance, compte tenu de l'évolution actuelle des émissions.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Altarea gagnerait à définir et communiquer des objectifs différenciés selon les produits, les postes (énergie et matériaux) et le type de projet (construction neuve, réhabilitation). Une publication plus détaillée sur les émissions verrouillées renforcerait la transparence et la crédibilité de sa démarche.
- Aucun objectif de réduction d'émissions n'est actuellement imposé aux acteurs de la chaîne de valeur, et aucune exigence de reporting public sur leurs émissions n'est demandée. La mise en place de tels mécanismes constituerait un levier important pour aligner l'ensemble de sa chaîne de valeurs avec les ambitions climatiques du Groupe.

**L'entreprise Altarea a été évaluée sous la méthodologie Promotion immobilière - seul ce segment d'activité est donc compris dans l'évaluation.*

EVALUATION SAY ON CLIMATE

France — ICADE — 2025

Secteur immobilier

Notation de transparence	Méthodologie secteur promotion Immobilière	Analyse réalisée par l'ADEME
↑ 78% d'alignement avec les recommandations du FIR		

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
68%	A B C D E	+

Nous saluons la présentation d'un vote Say on Climate pour la quatrième année consécutive à l'assemblée générale d'ICADE. L'entreprise est **plus transparente cette année sur le montant que représente les émissions exclues des objectifs**. Comme l'année dernière, la cohérence du plan reflète le score narratif. **Les enjeux climat sont complétement intégrés dans la stratégie de l'entreprise et dans son modèle d'affaires.** L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixés, néanmoins **certains points restent à clarifier : les montants des investissements de l'entreprise ne sont toujours pas communiqués pour le pôle promotion le plus émissif d'Icade (91% des émissions de GES) ainsi que sur les montants de CAPEX associés à chaque action**. Nous notons cependant que cette année, l'entreprise a été transparente quant à la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation. Sur la rémunération, nous soulignons une bonne pratique consistant à divulguer les objectifs ex-ante.

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

13 mai 2025

96,7% Pour	2,6% abstention	0,7% contre

Répartition du capital d'Icade

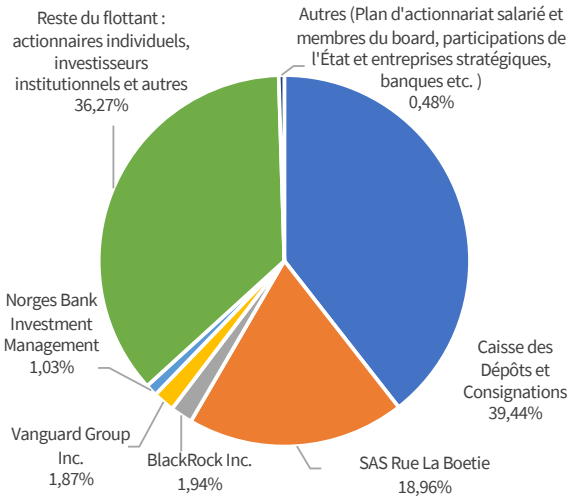

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Icade

ICADE

↑ 78%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero à 2050 sur 3 scopes, ambition de compenser 51 612 tC02eq en 2050 (10% ou moins des émissions de 2019) ;
Icade déclare avoir compensé un total de 127 000 tCO2eq sur la période 2019-2024 (vs 119 000 tCO2eq entre 2019-2023) via des projets agricoles et forestiers.
❍ *La nature et les niveaux de compensation, appelée «contribution additionnelle volontaire », pourraient être plus explicites de 2024 jusqu'à 2050*
▷ *L'engagement net zero validé par SBTi exclut 18% des émissions globales**

Scénario(s) de référence utilisé(s)

*Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi (référentiel Net-Zero Standard v1.2 de la SBTi) à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur les 3 scopes; L'entreprise exclut de ses objectifs certifiés SBTi 18% de ses émissions du périmètre total**
❍ *À court terme, la trajectoire du scope 3 est WB2°C selon l'entreprise*
❍ *L'entreprise utilise un scénario de référence non sectoriel pour sa trajectoire de décarbonation alors qu'il existe des scénarios propres à l'immobilier (CREEM par exemple)*

Émissions GES actuelles (*2024 vs 2023*)

Les émissions ont été recalculées par l'entreprise par rapport au reporting publié dans les rapports de 2023 du fait de trois erreurs de reporting (oubli des émissions liées à une partie des dépenses de frais d'hotels et de location de véhicules des collaborateurs avant 2024, correction du facteur d'émissions pour les renouvelables, chantier d'extension de la forêt urbaine comptabilisé trop tôt en 2023). Sur cette nouvelle base, entre 2024 et 2019, réduction de -73% sur les scopes 1 et 2 en market based, et réduction de -43% sur le scope 3.

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
2 tCO2eq (vs 5 tCO2eq)	2 081 tCO2eq (vs 2 124tCO2eq)	351 257 tCO2eq (vs 426 624 tCO2eq)
<1%	1%	99%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

▷ *Les objectifs court terme ne sont pas explicités*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

2019 – 2030 : -28% en absolu pour l'ensemble des scopes
En valeur absolu : SCOPES 1 et 2 : -55% ; SCOPE 3 : -27,5%

En intensité 2019 - 2030 : (vs 2019 - 2024)

FONCIÈRE TERTIAIRE :	PROMOTION :	CORPORATE :
-60% (kgCO2/m²)	-41% (en kgCO2/m²)	-30% (en tco2/an)
-43%	-20%	-20%
Part en % de la surface exclut de l'objectif 7%	10%	

❍ *Les objectifs 2030 en absolu certifiés SBTI sont atteints en 2024 mais pas de révision des objectifs (la baisse est liée à l'amélioration de l'intensité carbone des pôles Promotion et Foncière, ainsi qu'au ralentissement de l'activité d'Icade Promotion)*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 sur les 3 scopes ; compensation de 51 612 tCO2eq; objectifs certifiés Net zero par SBTi ; ❍ *Les objectifs excluent 18% des émissions**

Mesures du plan d'action

Mesures du plan d'actions détaillées pour chaque pôle avec quelques objectifs chiffrés (ex: 1/3 des opérations en construction bois et géosourcée en 2030 ; 1/3 de ses opérations en rénovation d'ici 2030 ; 92% des bureaux "well positioned" seront alignés d'ici 2030 sur les objectifs 2030 SBTi ou du Dispositif Eco Energie Tertiaire (alignés en 2024 ou post-travaux prévus d'ici 2030);
Nouveauté : transparence sur la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation
***Promotion** : pour atteindre 767 kg/CO2eq/m2/an en 2030 :*
60% de la réduction passe par les matériaux (20% rénovation et optimisation des espaces, 14% sobriété et réemploi, 25% matériaux bas carbone, 1% efficacité opérationnelle); 40% de la réduction passe par l'énergie d'exploitation (14% performance et 25% amélioration du mix énergétique) ; ❍ *Horizon sur le plan d'action ne va pas au delà de 2030*
***Foncière :** pour que les émissions liées à l'utilisation des bâtiments atteignent 5,6 kgCO2eq/m2/an en 2030 : 1/3 de la réduction passe par le levier de réduction de carbone maîtrisé (12% pipeline de développement, 21% énergie renouvelable Icade), 2/3 de la réduction par le levier de réduction carbone partagé entre Icade et les locataires ou non maîtrisé (18% énergie renouvelable locataires, 12% travaux d'amélioration de la performance énergétique et rénovation des actifs, 14% switch énergétique, 22% évolution des facteurs d'émissions nationaux);* ❍ *Horizon sur le plan d'action ne va pas au delà de 2030*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Focus Foncière tertiaire (10% des émissions de GES) : 145 M€ budget 2024 – 2030
Répartition des investissements entre 2024 et 2030 :
58% : travaux d'amélioration de la performance énergétique et rénovation d'actifs
16% : Adaptation, biodiversité
15% : Switch énergétique et énergie renouvelable
11% : bornes de recharge pour véhicule électrique
52% des CAPEX des activités alignées à la taxonomie (vs. 51%, pro forma, en 2023/91% des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie
▷ *Manque d'information sur les montants de CAPEX associés à chaque action*

▷ *Absence du montant d'investissement communiqué sur les autres pôles notamment le pôle Promotion (Energie, Renouvellement des matériaux, Construction) qui représente 91% des émissions de GES*
22 millions d'euros investis pour les travaux environnementaux en 2024 sur les 145 millions prévus d'ici 2030
▷ *Ces CAPEX représentent environ 22M€ par an. Montant relativement faible au regard des CAPEX d'exploitation totaux en 2024 : 193,9M€ (11%)*

Rémunération *Directeur Général:*

***Rémunération variable annuelle** (nouveaux critères pour 2025) :*
25% sur 4 objectifs de durabilité dont 1 concerne la réduction carbone (10% de la rémunération variable) :
– Foncière : 8,3 kg CO2éq/m2 (stable par rapport à 2024)
– Promotion : 1 029 kg CO2eq/m2 (- 5,1 % par rapport à 2024) ;
– Corporate : 1 969 kg CO2éq/salariés (ETP) (- 3,3 % par rapport à 2024) ;
– Elaboration d'un plan de réduction de la consommation énergétique pour la Foncière
Bonne pratique consistant à divulguer les objectifs ex-ante

***Rémunération long terme :** Critère de 20% sur la réduction d'émission de CO2 mesurée en valeur absolue selon la mesure SBTI par rapport à 2019*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Les progrès sur la stratégie font l'objet d'un vote annuel des actionnaires

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie**

Pas de vote sur la stratégie tous les 3 ans.

Hors sociétés de projets de la Promotion acquises depuis 2019 et bâtiments en exploitation de la Foncière consolidés en intégration globale dont Icade n'a pas la gestion locative ou pour lesquels l'actif est en copropriété: 63 483 tCO2eq (18% du scope 3 dans le reporting) qui équivaut à 10% du périmètre total en surface
**Cette année les actionnaires sont consultés sur les progrès; en 2023 ils étaient consultés sur les ambitions et les progrès et en 2022 sur l'ambition. Incertitude quant à la nature de la consultation liée à la stratégie climat. A suivre lors de la prochaine mise à jour de la stratégie climat.*

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ suggestions d'amélioration

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
68%	A B C D E	+

Méthodologie ACT
Promoteur immobilier

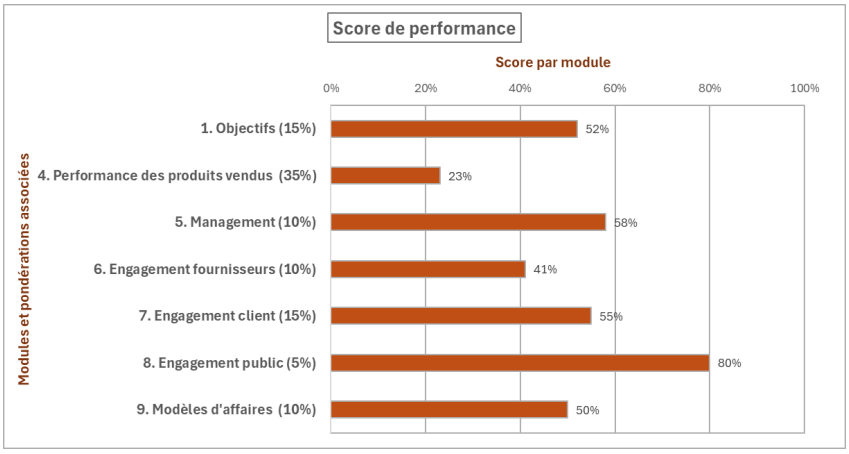

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Les objectifs d'Icade sont ambitieux, alignés sur la science et concernent la très grande majorité du périmètre de l'activité de promotion. Toutefois, une sous-décomposition des objectifs de décarbonation par typologie d'usage, type d'opération et type d'émissions de GES permettrait de mieux cibler les spécificités de décarbonation de chaque famille de projet.

4. Performance des produits vendus : La performance carbone des bâtiments gérés par Icade est alignée sur les trajectoires de décarbonation visées du secteur. Une communication précise sur la part des bâtiments bas-carbone (en neuf et en rénovation) permettrait cependant une amélioration de la note de performance.

5. Management : La stratégie de décarbonation est pilotée au plus haut niveau de l'entreprise. Les rémunérations variables du COMEX sont en bonne partie liées aux résultats RSE (25%), dont l'atteinte des objectifs de décarbonation. Icade a une vision des risques à long terme, bien qu'une analyse des risques plus détaillée sur son activité de promotion serait un apport intéressant pour compléter l'évaluation.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Icade affirme procéder de manière quasi systématique à des évaluations RSE de ses fournisseurs, mais pourrait les accompagner davantage dans leur stratégie de décarbonation à travers la mise en place d'actions conjointes. Icade engage ses clients à la réduction de leurs émissions de GES par le développement de produits immobilier bas-carbone et de « baux engagés climat ». Les clients sont accompagnés par des actions de sensibilisation et d'aide à la réduction de leurs émissions de GES.

8. Engagement public : Les engagements publics et politiques d'Icade se positionnent largement en faveur de la transition bas-carbone. Icade ne fait l'objet d'aucune controverse sur le sujet climatique, et est au contraire mobilisée pour structurer l'ensemble de la filière professionnelle de l'immobilier vers des pratiques moins émissives, notamment à travers un fort engagement dans des groupes professionnels pionniers dans le domaine de la construction bas-carbone (Hub Bas Carbone, OID, BBCA...)

9. Modèle d'affaires : Icade a engagé ses activités vers plusieurs modèles d'affaires alignés avec une économie bas-carbone, tels que la requalification de bâtiment à usage de bureaux en logements, ou encore l'intégration de matériaux issus du réemploi sur ses projets de promotion. Bien que la rentabilité ou l'envergure de certains modèles soient encore à démontrer, Icade se fixe des objectifs ambitieux et s'inscrit ainsi en pionnier pour faire émerger de nouvelles pratiques alignées à un monde bas-carbone.

Cohérence climatique (score narratif) : Icade poursuit sa trajectoire de décarbonation, en étant en bonne phase d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. La décarbonation de son activité de promotion continuera d'être appuyée par l'élargissement de la RE2020 et par le durcissement des seuils carbone inhérents. Par ailleurs, la volonté de diversifier ses activités vers notamment la rénovation et d'autres modèles d'affaires bas-carbone confirme la dynamique positive du groupe.

Score de tendance : La trajectoire des émissions d'Icade est en diminution, et les signaux envoyés par l'entreprise permettent d'envisager que les émissions du groupe vont continuer à baisser, ce qui justifie une note de tendance positive.

Domaines d'amélioration identifiés :
- Icade devrait en priorité mettre l'accent sur la rénovation afin qu'elle prenne une place prépondérante dans son activité de promotion.
- Des objectifs intermédiaires pourraient être fixés avec des jalons maximums de 5 ans pour développer la pertinence des trajectoires visées.
- Enfin, Icade pourrait formaliser et publier une politique d'engagement statuant du processus d'exclusion de partenaires qui auraient des positions contraires au consensus scientifique sur la lutte contre le dérèglement climatique.

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

▶ Say on Climate 2020 (1)

- **Aena** *(Espagne)*

▶ Say on Climate 2021 (27)

- **Aena** *(Espagne)*
- **Atos** *(France)*
- **Aviva** *(UK)*
- **BHP Group Ldt** *(UK)*
- **BHP Group Limited** *(Australie)*
- **Canadian National Railway Company** *(Canada)*
- **Ferrovial**[9] *(Espagne)*
- **Gestamp Automocion** *(Espagne)*
- **Glencore** *(Suisse)*
- **HSBC Holdings** *(UK)*
- **Iberdrola** *(Espagne)*
- **Investec Plc** *(UK & Afrique du Sud)*
- **Investec Plc** *(UK & Afrique du Sud)*
- **Moodys Corporation** *(USA)*
- **National Grid** *(UK)*
- **Nestle** *(Suisse)*
- **Ninety One Ltd** *(Afrique du Sud)*
- **Ninety One Plc** *(UK)*
- **S&P Global** *(USA)*
- **Sasol** *(Afrique du Sud)*
- **Severn Trent Plc** *(UK)*
- **Shell** *(Pays-Bas)*
- **SSE** *(UK)*
- **TotalEnergies** *(France)*
- **Unilever** *(UK)*
- **Vinci** *(France)*

[9] Ferrovial a soumis deux votes Say on Climate distincts en 2021

Source : ISS Governance

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

Say on Climate 2022 (49)

- **Aena** *(Espagne)*
- **AGL Energy Limited** *(Australie)*
- **Amundi** *(France)*
- **Anglo American Plc** *(USA)*
- **APA Group** *(Australie)*
- **Aviva** *(UK)*
- **Barclays PLC** *(UK)*
- **BP Plc** *(UK)*
- **Canadian National Railway Company** *(Canada)*
- **Canadian Pacific Kansas City Limited** *(Canada)*
- **Carmila** *(France)*
- **Carrefour** *(France)*
- **Centrica** *(UK)*
- **Electricite de France** *(France)*
- **Elis** *(France)*
- **Engie** *(France)*
- **Equinor** *(Norvège)*
- **Ferrovial** *(Espagne)*
- **Getlink** *(France)*
- **Glencore** *(Suisse)*
- **Holcim** *(Suisse)*
- **Icade** *(France)*
- **Kingspan Group** *(Irlande)*
- **La Francaise de l'Energie** *(France)*
- **London Stock Exchange Group** *(UK)*
- **M&G** *(UK)*
- **Mercialys** *(France)*
- **Mundys SpA** *(Italie)*
- **National Grid** *(UK)*
- **NatWest Group** *(UK)*
- **Nexity** *(Espagne)*
- **Ninety One Ltd** *(Afrique du Sud)*
- **Ninety One Plc** *(UK)*
- **Origin Energy Limited** *(Australie)*
- **Pennon Group Plc** *(UK)*
- **Repsol SA** *(Espagne)*
- **Rio Tinto Limited** *(UK)*
- **Rio Tinto Plc** *(UK)*
- **Santos Limited** *(Australie)*
- **Sasol** *(Afrique du Sud)*
- **Shell** *(Pays-Bas)*
- **Sims Limited** *(USA)*
- **South32 Ltd** *(Australie)*
- **SSE** *(UK)*
- **Standard Chartered Plc** *(UK)*
- **TotalEnergies** *(France)*
- **UBS Group AG** *(Suisse)*
- **United Utilities Group Plc** *(UK)*
- **Woodside Energy Group** *(Australie)*

Source : ISS Governance

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

Say on Climate 2023 (26)

- **Acciona** *(Espagne)*
- **Aena** *(Espagne)*
- **Altarea** *(France)*
- **Alzchem Group AG** *(Allemagne)*
- **Amundi** *(France)*
- **Aviva** *(UK)*
- **Canadian National Railway Company** *(Canada)*
- **Canadian Pacific Kansas City Limited** *(Canada)*
- **Covivio** *(France)*
- **Credit Suisse Group AG** *(Suisse)*
- **EDP-Energias de Portugal SA** *(Portugal)*
- **Ferrovial** *(Espagne)*
- **Glencore** *(Suisse)*
- **Holcim** *(Suisse)*
- **Icade** *(France)*
- **Incitec Pivot Limited** *(Australie)*
- **Klepierre** *(France)*
- **Legal & General Group Plc** *(UK)*
- **Ninety One Ltd** *(Afrique du Sud)*
- **Ninety One Plc** *(UK)*
- **Pennon Group** *(UK)*
- **Schneider Electric SE** *(France)*
- **Shell** *(Pays-bas)*
- **SSE** *(UK)*
- **TotalEnergies** *(France)*
- **Vallourec SA** *(France)*

Source : ISS Governance

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

Say on Climate 2024 (27)

- **Aena** *(Espagne)*
- **Altarea** *(France)*
- **Amundi** *(France)*
- **Aviva** *(UK)*
- **BHP Group Limited** *(UK)*
- **Canadian National Railway Company** *(Canada)*
- **Canadian Pacific Kansas City Limited** *(Canada)*
- **EDP-Energias de Portugal SA** *(Portugal)*
- **Eramet** *(France)*
- **Essentra** *(Australie)*
- **Ferrovial** *(Espagne)*
- **GEA** *(Allemagne)*
- **Gecina** *(France)*
- **Glencore** *(Suisse)*
- **Holcim** *(Suisse)*
- **Icade** *(France)*
- **National Grid** *(UK)*
- **Ninety One Ltd** *(Afrique du Sud)*
- **Ninety One Plc** *(UK)*
- **Pennon Group** *(UK)*
- **Repsol SA** *(Espagne)*
- **Sasol** *(Afrique du Sud)*
- **Shell** *(Pays-bas)*
- **SSE** *(UK)*
- **TotalEnergies** *(France)*
- **Unilever** *(UK)*
- **Woodside Energy Group** *(Australie)*

Source : ISS Governance

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

Say on Climate 2025 (26)

- **Aena** *(Espagne)*
- **AGL Energy Limited** *(Australie)*
- **Altarea** *(France)*
- **Amundi** *(France)*
- **Aviva** *(UK)*
- **Canadian National Railway Company** *(Canada)*
- **Canadian Pacific Kansas City Limited** *(Canada)*
- **Carmila** *(France)*
- **Centrica** *(UK)*
- **Engie** *(France)*
- **Equinor** *(Norvège)*
- **Ferrovial** *(Espagne)*
- **Holcim** *(Suisse)*
- **Icade** *(France)*
- **Infrastrutture Wireless Italiane** *(Italie)*
- **LNA Santé** *(France)*
- **Ninety One Ltd** *(Afrique du Sud)*
- **Ninety One Plc** *(UK)*
- **OVHcloud** *(France)*
- **Pennon Group** *(UK)*
- **Rio Tinto Limited** *(Australie)*
- **Rio Tinto Plc** *(UK)*
- **Santos Limited** *(Australie)*
- **Severn Trent** *(UK)*
- **SFL** *(France)*
- **SSE** *(UK)*

Source : ISS Governance

ANNEXE 2 : Top 5 des plus fortes évolutions du taux d'approbation des Say on Climate depuis 2021

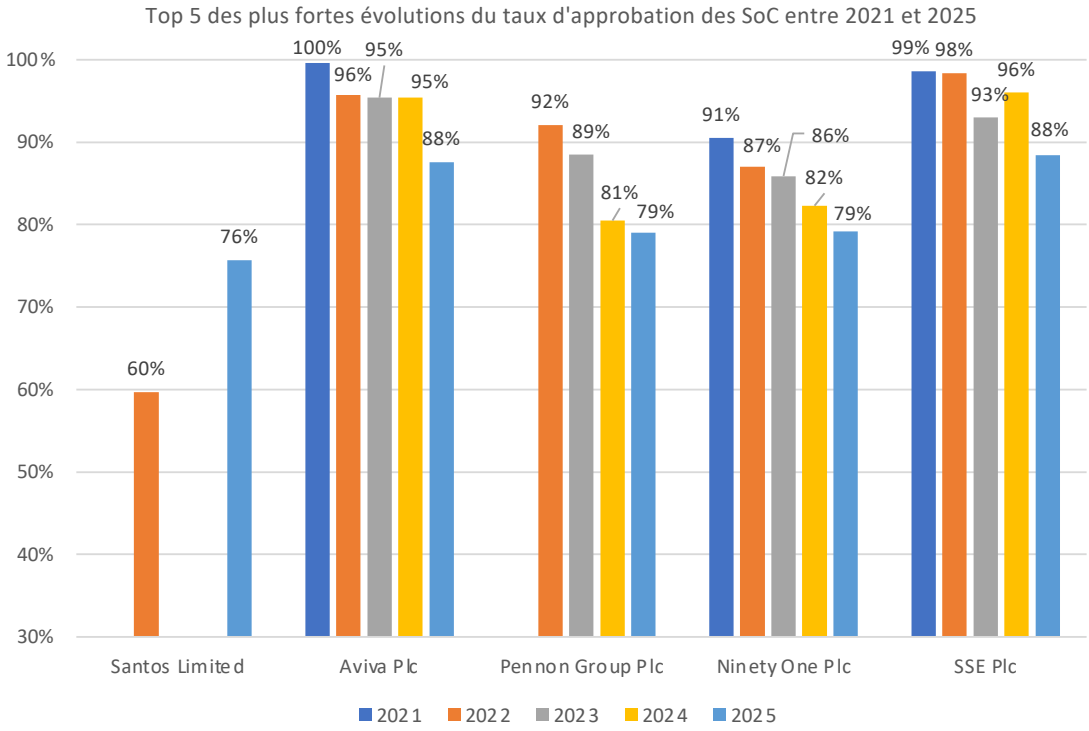

Afin de trouver le Top 5 des plus fortes évolutions du taux d'approbation, le FIR a calculé la différence entre le taux de première année et celui de la dernière année de soumission d'un vote sur le plan de transition et a retenu les plus grands écarts. Ces évolutions sont de + 16 points pour Santos Limited, -12 points pour Aviva Plc, -11,3 points pour Ninety One Plc, -13,1 points pour Pennon Group Plc et -10,2 points pour SSE Plc.

Pour rappel, chaque taux d'approbation a été recalculé par le FIR en prenant en compte l'abstention (nombre de vote pour/nombre total de votes : pour + contre + abstention).

Évolution moyenne du taux d'approbation des SoC entre 2021 et 2025 :

- 2021 : 93% (27 SoC)
- 2022 : 86,4% (49 SoC)
- 2023 : 89,3% (27 SoC)
- 2024 : 87,6% (27 SoC)
- 2025 : **89,8%** (26 SoC)

Sources : ISS Governance et FIR

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.
En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.

Forum pour l'Investissement Responsable - FIR
48 rue Sainte-Anne
75002 Paris - France
Tél. : + 33 (0)1 40 36 61 58
www.frenchsif.org

ADEME
20 Av. du Grésillé
49004 Angers – France
Tél. : + 33 (0)2 41 20 41 20
www.ademe.fr

Pour en découvrir davantage sur ACT :
https://actinitiative.org